Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15507 – 7 F

DIMANCHE 4 - LUNDI 5 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Ayant obtenu l'accord des grandes puissances pour une confédération avec Belgrade

Les Serbes de Bosnie tirent les bénéfices diplomatiques de leur victoire militaire

Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, et son collègue britannique, Douglas Hurd, étaient attendus dimanche 4 décembre à Belgrade pour des entretiens avec le président serbe, Slobodan Milosevic. Ils entendaient relancer la négociation sur le conflit bosniaque en proposant aux Serbes de Bosnie de pouvoir former une confédération avec la République de Serbie. L'option diplomatique est, en effet, la seule qu'ont retenue les représentants du « groupe de contact » sur la Bosnie (Etats-Unis, Russie, Allemagne, Grande-Bretagne et France) réunis vendredi 2 décembre à Bruxelles. Forts de leurs succès diplomatico-militaires, les Serbes ont commencé à relâcher leur pression sur Bihac.

BRUXELLES

de notre envoyée spéciale

Les Serbes ont encore une fois marqué des points. Rien ni personne ne les menace. Les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres du « *groupe de contact* » sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne) ont publié, vendredi 2 décembre, au terme de quatre heures de discussions, un communiqué qui, entérinant en quelque sorte le forfait de l'OTAN devant l'offensive serbe de Bihac, ne fait plus référence à un éventuel *recours à la force*. *Seule*, l'approche diplomatique est retenue, la FORPRONU est louée pour ses efforts et confirmée dans sa mission. La Communauté revient à la case départ, à la politique de négociations et de non-intervention militaire inspirée par François Mitterrand, il y a deux ans et demi.

Les ministres ont, certes, indiqué que les résolutions adoptées depuis par les Nations unies, et dont certaines prévoient des rétorsions militaires, sont toujours en vigueur. Mais il est évident qu'on n'entend pas, pour le moment, les faire appliquer avec une grande fermeté.

Quelques heures avant la réunion de Bruxelles, la FORPRONU a d'ailleurs fait savoir que le dispositif *aérien de l'OTAN*, interdisant aux appareils serbes le survol de la Bosnie, avait été allégé. Or, cette interdiction de survol avait été la première des résolutions de l'ONU prévoyant le recours à la force en cas de violation. La mesure annoncée vendredi confirme ainsi la ligne arrêtée à Bruxelles : aucun incident, aucune forme de coercition ne doivent venir troubler les ultimes efforts qui doivent être faits sur le plan diplomatique.

Le « *groupe de contact* » a donc *refait son unité, ce qui a été présenté* comme le résultat le plus important de la réunion de vendredi. Les Américains avaient été accusés, ces dernières semaines par leurs partenaires européens, d'avoir rompu la solidarité en annonçant une future levée de l'embargo sur les armes à destination des Bosniaques, qui encourageait ces derniers à poursuivre la guerre et sapait les perspectives d'un réglement négocié. Les Etats-Unis sont rentrés dans le rang.

CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 3

Le prix d'une reculade

TROIS ans après le début de la guerre en Bosnie, les Occidentaux baissent les bras. Ils sont en passe d'accepter la victoire des Serbes sans plus les menacer d'aucune coercition. Parce qu'elle intervient au terme d'une réunion de l'OTAN à Bruxelles, cette prise de position des pays membres du « groupe de contact » sur l'ex-Yougoslavie apparaît très crûment comme la déroute des Occidentaux : devant quelques milliers de miliciens serbes, la seule grande alliance militaire mondiale ne peut ni ne veut rien faire.

Les dirigeants américains avaient pensé pouvoir faire oublier à Bruxelles le fiasco de Bihac en insufflant à l'Alliance atlantique une nouvelle jeunesse : accueillir en son sein les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est, voilà qui aurait redonné du sens et de la vertu à une organisation qui s'est discréditée en Bosnie ; voilà qui aurait désamorcé peut-être le mouvement de désaffection de l'opinion américaine envers l'OTAN ; voilà qui aurait redonné enfin quelque apparence de réalité à l'autorité américaine.

MAIS M. Kozyrev, le ministre russe des affaires étrangères, a gâché la fête par son coup de théâtre de jeudi à Bruxelles : Moscou s'oppose au projet américain d'extension de l'OTAN vers l'Est. Cinq ans après la chute du mur de Berlin, la problématique de la sécurité en Europe reste entière et l'Alliance atlantique ne sait pas plus lui trouver de solution qu'elle n'est en mesure de résoudre le conflit bosniaque.

Faut-il pour autant en déduire, comme le font avec complaisance les dirigeants français, que l'heure de la défense européenne est venue ?

EN premier lieu, derrière ces appels à la constitution d'une défense autonome, les Européens, pour ce qui est de leur propre sécurité, restent des partisans très jaloux de l'OTAN, peu désireux que le club s'élargisse vers l'Est. D'autre part, la défense européenne reste pour l'instant un mythe. Pour qu'elle existe un jour, il faudrait que les Européens y affectent des moyens et qu'ils lui assignent un but. Ils ne sont prêts pour le moment ni à l'un ni à l'autre. Quand bien même ils auraient disposé de ces moyens, ils ne les auraient pas davantage utilisés que ceux de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie. La réprobation des opinions publiques devant les exactions commises dans l'ex-Yougoslavie n'a jamais eu pour corollaire la volonté des dirigeants européens de payer le prix humain et politique d'un engagement terrestre massif en Bosnie.

Discorde entre la chancellerie et Matignon à propos du cas Tapie



Le parquet de Paris a fait appel, vendredi 2 décembre, de la décision du tribunal de commerce de Paris plaçant en redressement judiciaire l'ensemble des sociétés de Bernard Tapie. La chancellerie souhaitait ouvertement la liquidation d'une partie du groupe, ce qui aurait entraîné l'inéligibilité du député des Bouches-du-Rhône. Elle soupçonne l'entourage du premier ministre d'être intervenu en sa faveur.

page 11

Le PDG d'Alcatel-CIT ne peut plus exercer ses fonctions

Assortie d'un contrôle judiciaire lui interdisant d'exercer ses fonctions à la tête d'Alcatel-CIT, la remise en liberté de Pierre Guichet a été décidée vendredi 2 décembre. Il reste mis en examen pour des surfacturations commises aux dépens de France Télécom.

page 20

Le chômage a baissé en novembre aux États-Unis

Le taux de chômage américain a baissé en novembre pour s'établir à 5,6 % de la population active contre 5,8 % en octobre, tandis que 350 000 emplois nouveaux étaient créés. La publication de ces chiffres a été accueillie favorablement par les marchés financiers. Cette confirmation de la vigueur de l'activité économique aux Etats-Unis pourrait cependant inciter la Réserve fédérale américaine à relever prochainement ses taux directeurs pour contenir une éventuelle poussée de l'inflation.

page 15

Dépôt de bilan de la Banque commerciale privée

Selon toute vraisemblance, l'administrateur provisoire de la Banque commerciale privée (BCP) devrait en déposer le bilan lundi 5 décembre. C'est la conclusion logique du gel des comptes et de toutes les activités de cette petite banque parisienne depuis le 21 novembre. Une situation qui met en difficulté de nombreuses petites entreprises et les 1 700 clients particuliers de la BCP.

page 15

Nicolas Sarkozy au « Grand Jury RTL-le Monde »

Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 4 décembre, à 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL-TV.

Israël doute sur le chemin de la paix

Le gouvernement de M. Rabin se demande comment mettre en œuvre les accords d'Oslo

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« *Cliniquement mort* », ou simplement « *en panne* » ? « *Recette pour un désastre* », ou « *seule voie possible vers la paix* » ? Les titres de la presse israélienne illustrent un climat. Près de quinze mois après les accords d'Oslo avec Yasser Arafat, l'opinion publique de l'Etat juif, devant l'une des vagues d'attentats les plus meurtrières de son histoire, apparaît comme plongée dans un immense désarroi.

« *On avait cru*, écrit cette semaine *Davar*, l'organe du Parti travailliste au pouvoir, *qu'Oslo prévoyait un retrait de nos soldats. Ils sont aujourd'hui plus nombreux dans les territoires qu'avant les accords.* » « *Est-ce la paix ? Ou se prépare-t-on à la guerre ?* », s'interroge l'éditorialiste, Daniel Ben Simon. « *Si c'est la guerre, qu'on le dise au pays !* », insiste-t-il. « *Il n'est plus possible de voir nos leaders politiques voler de récompenses internationales en prix Nobel, de les voir s'éclater dans un festival de paix tandis que le public, lui, doit subir le terrorisme.* »

Le ton est à peu près identique partout. « *Le consensus est à peu près général*, écrit David Makovsky dans le *Jerusalem Post*, *nul ne voit comment on pourrait continuer dans le cadre d'Oslo.* » En d'autres termes, Israël doit-il poursuivre la mise en œuvre des accords passés avec l'OLP ? A la veille du coup d'envoi, lundi 5 décembre au Caire, des négociations pour la seconde phase de ces accords, la classe politique de l'Etat juif apparaît complètement tétanisée.

Alternativement tiré à hue et à dia par les « colombes » et les « faucons » de sa majorité parlementaire et de ses ministres, Itzhak Rabin semble lui-même indécis. Il a convoqué, pour dimanche 4 et mercredi 7 décembre, deux réunions exceptionnelles de son gouvernement. Prévue pour durer « *huit heures minimum* », selon un ministre, la première session sera consacrée à une évaluation des faits et des risques par les stratèges de l'armée, des services de renseignements militaires et du Shin Beth, la sécurité intérieure d'Israël. Lors de la seconde, les ministres feront connaître leurs propositions, la position officielle du gouvernement devant être sanctionnée par un vote à main levée. La droite, qui voit ses thèses gagner chaque jour du terrain dans les sondages, en rajoute.

« *Rabin doit maintenant admettre ce que tout Israël a compris* », explique le chef de l'opposition Likoud, Benyamin Netanyahu : « *Oslo est un échec. Poursuivre le processus avec les Palestiniens reviendrait à créer, après Gaza, de nouvelles bases d'attaque de l'Islam extrémiste en Judée-Samarie* » (Cisjordanie). Une partie importante des travaillistes au pouvoir, dont plusieurs *ministres « faucons », pense grosso modo* la même chose. « *Il faut tout arrêter pendant au moins deux ans, jusqu'aux élections israéliennes* », propose le secrétaire général du parti, Nissim Zvili. « *Nous devons dire à Arafat : désolé vous avez échoué, des correctifs doivent être apportés à notre stratégie.* » L'œil de M. Zvili est rivé sur les sondages et, comme dit le ministre du commerce, Misha Harich, « *si rien ne change, nous allons subir en 1996 une défaite plus désastreuse encore que celle de 1977* ».

Israël est-il allé, ainsi que le prétendent la droite et les « faucons » travaillistes, « *trop vite et trop loin* » avec Yasser Arafat ? Ou bien sont-ce les « colombes » qui ont raison lorsqu'elles affirment que c'est précisément « *parce que nous n'avons pas su aider Arafat* » que tout l'édifice semble s'effondrer ?

« *Comment voulez-vous*, se demande l'un des quatre ministres de la gauche Meretz, qui tient à garder l'anonymat, *que les Palestiniens croient les promesses que nous leur faisons et convainquent leurs compatriotes de la crédibilité du processus en cours quand ils voient ce que nous faisons dans les territoires ? L'agrandissement des colonies, les travaux d'infrastructure...* [plus de 300 kilomètres de routes actuellement en construction pour relier les colonies entre elles]. *Ce n'est pas possible, nous courons à la catastrophe.* »

Mais les deux questions capitales que se pose aujourd'hui le pouvoir sont plus immédiates. Peut-on encore faire confiance à Yasser Arafat pour assurer l'ordre, imposer les accords à ses opposants laïques et islamistes et conduire le processus d'Oslo à son terme ?

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 5

M 0146 - 1204 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a cinquante ans

La libération de Tirana par la résistance albanaise

par Thomas Schreiber

TIRANA, 29 novembre 1944. Au centre de la capitale, face à l'entrée de l'Hôtel Dajti, Enver Hodja prend la parole. L'orateur est à la fois président du nouveau gouvernement, ministre de la défense, ministre des affaires étrangères et surtout chef du Parti communiste. Premier discours public du numéro un sorti de la clandestinité. C'est un moment solennel : le « Pays des aigles » s'est débarrassé des occupants sans l'aide de l'armée soviétique, grâce au courage de ses résistants.

Une photo historique montre Hodja lisant son texte avec à ses côtés les principaux chefs de la résistance. Près de lui, Mehmet Shehu, commandant de la première brigade, le grand vainqueur de la bataille pour la libération de la capitale.

Plus de cinq ans sont passés depuis l'agression mussolinienne d'avril 1939 à la suite de laquelle l'Albanie, alors le pays le plus arriéré du continent européen, se transforme en une province administrée par Rome.

Au printemps de 1941, l'invasion de la Yougoslavie, suivie de celle de la Grèce, par Hitler, impose la domination allemande dans les Balkans avec l'assistance des Italiens.

En Albanie même, le jeune Enver Hodja, après avoir été boursier en France, chancelier du consulat royal d'Albanie à Bruxelles, professeur de français au lycée de Korça, n'oublie pas la fréquentation assidue des cafés de Montpellier, de Paris et de Bruxelles et devient – comme couverture de ses activités politiques – patron d'un bistro-tabac à Tirana, haut lieu de rencontre des intellectuels de gauche (1). Pendant ce temps, un certain Mehmet Shehu, après avoir été étudiant studieux – contrairement à Hodja – à l'université de Bologne, est allé combattre en Espagne dans les Brigades internationales. Puis il est interné en France, d'où il prépare son retour clandestin en Albanie pour se joindre immédiatement à la résistance en cours de formation. Shehu se révèle rapidement un stratège de premier plan, déjouant toutes les manœuvres des occupants.

Le modèle yougoslave

De son côté, Enver Hodja, grand manipulateur et séducteur, s'impose comme dirigeant politique et réussit à unifier les différents groupes communistes. En fait, le « camarade Enver » prépare la prise de pouvoir par l'élimination de tous les adversaires potentiels, et de nouvelles structures du pays calquées sur le modèle marxiste-léniniste. Plus précisément le modèle yougoslave. Car Tito, lui-même engagé dans la résistance antifasciste, s'intéresse déjà de près à l'avenir de l'Albanie. Ses envoyés participent à la première conférence nationale du Parti albanais en mars 1943 tenue dans la clandestinité. L'intérêt des Yougoslaves pour les affaires albanaises est évident. Ils connaissent le rapport des forces au sein d'une résistance albanaise désunie : si les communistes (regroupés par Hodja) dominent le Sud, les royalistes sont présents au centre du pays et les républicains dans le Nord. Or les hommes de Tito veulent empêcher que le Kosovo, majoritairement peuplé d'Albanais, échappe aux Yougoslaves. Aussi, contrairement aux intentions affichées, leur but est d'entraver l'unification des différents groupes de la résistance soutenus par les premières missions militaires anglo-américaines parachutées dans la région... La chute de Mussolini en juillet 1943 crée une situation nouvelle. Le maréchal Badoglio, arrivé au pouvoir, veut sortir l'Italie de la guerre le plus rapidement possible.

La guerre entre communistes et non-communistes

En Albanie, c'est l'arrêt immédiat de toutes les opérations militaires. Les 1er et 2 août, les délégations des combattants communistes et des combattants républicains tombent d'accord pour constituer un Comité de salut public national à participation égale. On parle même de la formation d'un gouvernement provisoire que la Grande-Bretagne, suivie par les Etats-Unis, aurait promis de reconnaître. Il n'est pas question des Soviétiques, absents en apparence bien que « représentés » par les Yougoslaves. Et ces derniers vont provoquer le désaveu de la délégation communiste sous prétexte qu'*« elle porte atteinte aux intérêts du peuple et de la patrie »*. Tito n'a pas intérêt à faciliter la réalisation de l'unité. Hodja tourne immédiatement casaque, désavoue ses délégués...

L'échec de la rencontre signifie le début de la guerre fratricide entre communistes et non-communistes. La situation se complique après la capitulation italienne en septembre 1943. Nouveaux maîtres du pays, les Allemands pratiquent une politique habile. Le Reich proclame la neutralité d'un gouvernement local avec convocation d'une Assemblée nationale.

Beaucoup de résistants non communistes, en dépit des injonctions britanniques, se montrent prudents et se gardent de poursuivre toute action armée contre les Allemands. Mais les partisans communistes, sous la direction d'Enver Hodja et Mehmet Shehu, opposés à la mise en place d'une administration collaborationniste, reprennent leurs actions dès le mois d'octobre. Réaction des occupants : des offensives pour liquider la résistance. Ils lancent plusieurs attaques et en janvier 1944 encerclent l'état-major général. Seule la première brigade dirigée par Shehu, progressant dans les montagnes enneigées, réussit à percer les lignes allemandes et parvient à rejoindre le camp enfoncé dans la forêt où se trouve Enver Hodja.

EDITIONS BERNARD BARRAULT

Enver Hodja, le 29 novembre 1944, proclame la libération de l'Albanie, avec à ses côtés Mehmet Shehu, le vainqueur de la bataille de Tirana. En médaillon, la même photo, mais « nettoyée » pour laisser Enver Hodja seul devant le micro.

Les combats meurtriers durent plusieurs mois. Pendant ce temps, les membres de la mission militaire britannique débattent de la stratégie à adopter. Les uns estiment que seules les unités encadrées par des communistes sont efficaces. Par conséquent il faut aider celles-ci avec un matériel parachuté ; les autres préfèrent apporter leur soutien aux républicains, à savoir aux non-communistes, bien que leur attitude à l'égard des Allemands ne soit pas dépourvue d'une certaine ambiguïté. Une certitude : à partir du printemps de 1994 la lutte contre l'occupation allemande menée par les communistes s'accompagne de celle dirigée contre les autres résistants, traités en ennemis.

Alors que le 22 mai ces derniers annoncent la constitution d'une alliance anticommuniste, Enver Hodja décide de réunir dans la ville libérée de Permet le premier congrès antifasciste de libération nationale. Issu du congrès, le conseil se déclare *« corps législatif et exécutif suprême de l'Albanie »* : sa première décision est d'interdire au roi Zog (chassé par les Italiens en avril 1939) de revenir au pays ou de reconnaître un quelconque gouvernement qui pourrait se former en Albanie ou à l'étranger. Le 28 mai, la présidence du conseil nomme Enver Hodja commandant en chef de l'armée de libération nationale et lui confère le grade de général. Carrière fulgurante pour un homme qui n'a pas fait son service militaire, d'autant que le stratège de la résistance active aura été Mehmet Shehu. Mais c'est à Hodja, chef politique, qu'il revient de lancer, à l'issue du congrès de Permet, le mot d'ordre de *« l'offensive finale pour la libération totale du territoire »* qui vise à la fois les Allemands et tous les non-communistes...

En Europe occidentale, le débarquement des Alliés ouvre le second front tant attendu par les Soviétiques. En Albanie, les Allemands reculent sur tous les fronts mais gardent le contrôle de Tirana et de plusieurs villes.

Churchill et Staline comme larrons en foire

Le 9 octobre 1944 à Moscou, Churchill et Staline s'entendent en quelques minutes comme larrons en foire sur un partage d'influence dans les Balkans. Le document officiel cosigné par les deux dirigeants ne mentionne pas l'Albanie. Une absence qui reflète l'état des relations internationales dans cette région. Manifestement, Enver Hodja est mal informé de la situation. Ou plutôt son entourage yougoslave le tient dans l'ignorance. Tant les liens entre les deux pays sont déjà serrés avec la bénédiction de Staline.

Pendant ce temps, la bataille pour Tirana fait rage. Près de trois semaines sont nécessaires pour neutraliser les Allemands : Mehmet Shehu dirige personnellement les opérations.

Lorsque la première division de choc libère la capitale au lendemain du jour de l'anniversaire de la proclamation en 1912 de l'indépendance nationale, Enver Hodja et les membres du gouvernement arrivent à Tirana du lycée de Berat qui leur sert de siège.

Plusieurs parmi eux figurent sur la photo historique prise devant l'Hôtel Dajti. Soigneusement repeinte et recadrée à plusieurs reprises, elle finira par être retouchée de façon à effacer tout le monde, y compris Mehmet Shehu. Pour laisser Enver Hodja comme seul et unique libérateur de l'Albanie.

(1) *Cf. Enver Hodja, le sultan rouge*, Thomas Schreiber, J.-C. Lattès, 1994.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Seigneurs et écuyers, en confidence

LES DEUX NICOLAS
de Ghislaine Ottenheimer.
Plon, 273 pages, 118 F.

LA LUTTE FINALE
d'André Bercoff.
Michel Lafon, 216 pages, 99 F.

LA « lutte finale » opposera, jusqu'au mois de mai, les candidats à l'élection présidentielle. Elle est un beau terrain d'exercice pour deux jeunes écuyers qui, derrière leur champion, préparent le tournoi. La force de l'ambition politique à ses débuts et à son apogée : c'est le lien qui unit les ouvrages de Ghislaine Ottenheimer sur *les Deux Nicolas* et d'André Bercoff sur *la Lutte finale*, même si les héros de l'une et de l'autre ne combattent pas dans la même catégorie.

Le premier de ces essais met en lumière les parcours de deux lieutenants d'Edouard Balladur, Nicolas Bazire, son directeur de cabinet, et Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement. L'autre livre fait soliloquer les principaux protagonistes de la course à la présidence dans les derniers tours de piste et le sprint final.

Si prometteurs que soient leurs débuts, Nicolas Bazire, trente-sept ans, issu de Navale et de l'ENA, et Nicolas Sarkozy, trente-neuf ans, avocat et maire de Neuilly, méritent-ils de se voir consacrer près de trois cents pages ? Ghislaine Ottenheimer fournit une réponse argumentée et doublement positive. D'abord, parce qu'elle décrit et dépeint avec précision les parcours et les traits de caractère de deux modernes Rastignac. Leurs différences sont de taille, mais ils ont ceci en commun qu'ils croient avant tout en eux-mêmes et qu'ils mettent toute leur énergie dans leurs ambitions.

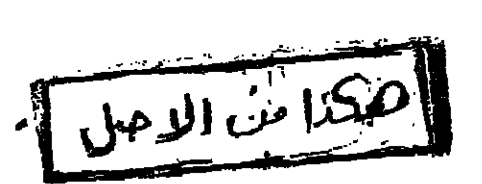
Carriéristes, arrivistes, ils ne s'embarrassent apparemment pas d'états d'âme : leur idéologie s'appelle efficacité, le pragmatisme leur tient lieu de stratégie. Comme ils ne s'en cachent guère – on leur rendra cette justice – et que Ghislaine Ottenheimer en raconte à leur sujet plus qu'ils n'en disent, on est vite édifié. Et l'on serait aussi rapidement saturé si la démonstration n'avait d'autre intérêt que d'illustrer ces cursus en forme de slaloms parallèles.

Les trajectoires de nos jeunes ambitieux confirment qu'une carrière en France trouve plus aisément son chemin en empruntant la voie royale des grandes écoles, mais qu'elle peut encore s'accommoder d'un volontarisme personnel, pourvu qu'il soit hors du commun. Ce n'est pas nouveau, certes, mais le récit et les héros de Ghislaine Ottenheimer montrent combien la pratique moderne de la politique ne s'est pas éloignée de celle des allégeances féodales, sauf qu'elles sont dépouillées des vains enjolivements de la chevalerie. Dans l'ombre d'Edouard Balladur, les deux Nicolas font un parcours initiatique et cette filiation acceptée a pour contrepartie une protection paternaliste qui se manifeste de diverses manières, notamment par des gestes symboliques : à l'un le premier ministre offre un costume de son propre faiseur, pour l'autre il choisit des gants...

Au-delà de ces détails, on découvre – et ce n'est pas le moindre intérêt de l'ouvrage – tout un système de liens géré avec soins. Ce n'est pas pour rien que le livre a pour sous-titre : *La machine Balladur*. On la voit fonctionner de l'intérieur, grâce à nos deux machinistes. Derrière leurs portraits, c'est celui du premier ministre qui se détache en filigrane. *La machine Balladur* sera peut-être une machine à gagner mais, pour l'heure, elle se caractérise, aux yeux de l'auteur, par ce qu'elle produit : de l'immobilisme. *« En fait, contrairement à ce qu'il a laissé entendre dans ses livres, le chef du gouvernement n'est pas un réformateur. Il est avant tout un conservateur »*, note Ghislaine Ottenheimer. C'est *« un garde-malade »*, tout le problème étant de savoir jusqu'à quand la France en aura besoin pour se protéger de ses peurs et de ses accès de fièvre.

André Bercoff prévoit qu'elle s'en satisfera au moins jusqu'au second tour de l'élection présidentielle, lequel se jouera entre Edouard Balladur et Jacques Chirac. L'auteur, qui ne manque pas d'audace, élimine Jacques Delors au premier tour, avant même qu'il ne se soit déclaré. Jusqu'à ce duel final, qui témoigne d'ores et déjà de l'inanité des primaires, le lecteur aura – en direct anticipé – accès aux pensées secrètes des principaux acteurs : tout ce qu'ils gardent au fond du cœur, dans le tréfonds de leurs humeurs, quand ils sont seuls avec eux-mêmes ! Rien que des scoops, en somme. Valéry Giscard d'Estaing continue de penser qu'il est le meilleur, Charles Pasqua trouve qu'il forme avec Edouard Balladur *« l'attelage qui répond le mieux aux fantasmes actuels de la France des profondeurs : gestion sans mirage et sécurité sans mollesse »*. Raymond Barre estime qu'il est *« meilleur que Balladur et Delors réunis »*. François Mitterrand rêve de laisser la succession à Jacques Delors avec Raymond Barre pour premier ministre. Jacques Delors va au sacrifice en écoutant les Jazz Messengers et Sonny Rollins.

Rien n'est vrai, bien sûr, mais presque tout pourrait l'être. L'exercice a le mérite de décrypter une chronique politique qui, derrière ses incohérences, contradictions et absurdités, apparaît plus vraie que nature. Quant à la fiction, elle permet à l'auteur de rendre leur humanité à des personnages qui, hors d'elle, semblent s'agiter comme les pantins d'une représentation médiocre.



Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les négociations sur la Krajina progressent mais la tension militaire monte

Alors que les Serbes sécessionnistes de Croatie (« République serbe de Krajina », RSK) et les autorités croates ont signé, séparement, vendredi 2 décembre, un accord de coopération économique – censé mener à une solution politique du conflit mais aussitôt contesté –, sur le terrain la tension monte entre l'armée de Zagreb et les forces serbes de Croatie. Zagreb menace régulièrement d'intervenir pour sauver l'enclave bosniaque voisine de Bihac. Les violations du cessez-le-feu se multiplient entre Serbes et Croates. Selon la Force de protection des Nations unies, cinq soldats serbes ont été blessés, jeudi, lors d'un échange d'artillerie avec l'armée croate. La veille, Croates et Serbes s'étaient affrontés, pendant six heures, aux armes lourdes et légères.

Après avoir signé, sous la pression de Belgrade, l'accord de coopération économique, le premier ministre de la Krajina, Borislav Mikelic, a aussitôt émis des réserves. Il a contesté certaines dispositions du document sur la réouverture de l'autoroute Zagreb-Belgrade, dont deux tronçons sont sous contrôle des Serbes de Krajina.

A Zagreb, le négociateur croate a fait preuve de pessimisme. Hrvoje Sarinic a qualifié cet accord de *« dernière chance pour que l'on parvienne à un règlement pacifique »*. Il a estimé qu'il n'aurait *« aucune signification »* s'il n'était pas *« immédiatement suivi d'un début d'application »*, puis de nouvelles discussions. Les négociateurs internationaux, aidés par des diplomates russes et américains, ont mis au point un projet d'accord politique sur ce conflit, a annoncé vendredi, l'ambassadeur des Etats-Unis à Zagreb, qui a estimé qu'il était *« temps de passer à cette troisième phase »* des négociations.

En Bosnie-Herzégovine, la tension militaire a baissé d'un cran. Les Nations unies ont demandé à l'OTAN de suspendre ses opérations de surveillance de la zone d'exclusion aérienne *« pour faciliter le processus de paix en cours »*, a reconnu vendredi un de ses porte-parole. L'OTAN a affirmé poursuivre sa mission. Au même moment, les Serbes de Bosnie ont promis à l'ONU de libérer les « casques bleus » *qu'ils ont pris en otages pour se protéger de frappes* de l'OTAN, mais ils ont refusé un cessez-le-feu à Bihac.

A l'heure où les grandes puissances réunies dans le *« groupe de contact »* cherchent à *relancer la négociation*, Charles Redman, l'ancien envoyé spécial américain en Bosnie, se trouve à Sarajevo où il a rencontré les dirigeants bosniaques. Le but de sa mission est d'expliquer *« l'attitude américaine »* et de voir quelles « initiatives » le gouvernement de Sarajevo serait prêt à accepter.

Par ailleurs, Jean-François Deniau, membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, est arrivé inopinément à Sarajevo, en empruntant une route de montagne exposée aux tirs, car le pont aérien est toujours suspendu en raison de la menace de missiles serbes. – *(AFP, Reuter.)*

Radovan Karadzic promet de libérer les « casques bleus » retenus en otage

SARAJEVO
de notre correspondant

Contre toute attente, Radovan Karadzic a décidé d'accomplir un geste en direction de l'ONU, quarante-huit heures après le camouflet infligé au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali. Encore reste-t-il à vérifier que les promesses du leader serbe bosniaque seront appliquées dans les jours à venir. M. Karadzic s'est engagé à *rendre aux 400 « casques bleus »* retenus en otage, dont plus de 150 Français, leur liberté de mouvement, et à autoriser le passage des convois humanitaires vers l'enclave musulmane de Bihac.

En revanche, aucun accord n'a été conclu sur la signature d'un cessez-le-feu et sur la délicate question des missiles anti-aériens disposés par les Serbes à portée de l'aéroport de Sarajevo. Le premier geste, la *« libération »* des *« casques bleus »*, est accompli par un chef qui n'a plus à craindre de frappes aériennes de l'OTAN. M. Karadzic a assisté, depuis une semaine, aux reculades, de jour en jour plus évidentes, de l'Alliance atlantique, pressée par une FORPORNU inquiète pour sa sécurité, et des gouvernements qui décidaient publiquement que les Serbes avaient remporté la bataille de Bihac. La menace de représailles aériennes, la seule qui inquiétait un peu les Serbes, étant écartée, les soldats de la FORPRONU, utilisés comme boucliers, pourraient effectivement retrouver leur liberté. Radovan Karadzic *n'a plus besoin d'eux*, pour l'instant.

Le second engagement du dirigeant de Pale est le cadeau du vainqueur au vaincu. Les Serbes ont clairement démontré les limites de la volonté de la FORPRONU, qui s'est affaiblie au fur et à mesure que les combattants de Pale avançaient. Le fort récompense donc le faible et lui accorde, grand seigneur, le droit de ravitailler le bataillon bangladais de la *« poche »* de Bihac, ainsi que le passage de quelques autres convois.

Toutefois, les problèmes les plus graves sont loin d'être résolus. Les promesses arrachées par la FORPRONU permettront peut-être aux troupes de l'ONU d'améliorer leur propre situation. Par contre, le Japonais Yasushi Akashi, le représentant spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, n'a pas obtenu un seul engagement concernant l'attitude serbe vis-à-vis des Bosniaques. Pale refuse toujours de signer le cessez-le-feu, préconisé par les Nations unies et accepté par l'armée gouvernementale bosniaque, et décline l'offre de désactiver les batteries de missiles qui font si peur à l'état-major de l'OTAN.

M. Akashi, satisfait de sa première journée de négociations après le fiasco du voyage de Boutros Boutros-Ghali, devait poursuivre ses consultations samedi 3 *et dimanche 4 décembre, afin* d'obtenir des Serbes le cessez-le-feu tant désiré par la communauté internationale, particulièrement dans la région de Bihac. Le diplomate japonais ne s'est, semble-t-il, pas offusqué, vendredi 2 décembre, du tir, par les Serbes, de deux missiles antichars sur l'immeuble de la présidence bosniaque, à l'heure où il rencontrait le vice-président, Ejup Ganic. Deux autres missiles ont également été tirés près du bâtiment, blessant un passant.

Pour parvenir à un accord sérieux, l'état-major politique et militaire de la FORPRONU compte sur le soutien du *« groupe de contact »*. En apportant des modifications au plan de paix, les grandes puissances vont tenter de décrisper la situation sur le terrain. Les Serbes de Pale ne peuvent que se féliciter de cette activité diplomatique qui les renforce dans leur conviction qu'en Bosnie-Herzégovine, ce sont eux, et eux seuls, qui dictent leur loi.

RÉMY OURDAN

Le SPD s'oppose à toute intervention d'avions de chasse allemands en Bosnie

L'opposition sociale-démocrate (SPD) a exclu, vendredi 2 décembre, d'approuver une participation de l'Allemagne aux opérations aériennes de l'OTAN en Bosnie, qui constituerait la première intervention militaire allemande à l'étranger depuis le fin de la seconde guerre mondiale. Le commandement militaire de l'organisation atlantique a, en effet, souhaité, jeudi, que l'Allemagne mette à sa disposition une dizaine d'ECR-Tornado, spécialisés dans la reconnaissance électronique. Ces avions participeraient à l'opération « Deny Flight », destinée à empêcher tout survol de la Bosnie.

« Je ne peux pas imaginer que le SPD souscrive à une telle idée », a déclaré le secrétaire général du parti, Günter Verheugen. *« Nous étions déjà d'accord*, a-t-il précisé, *pour considérer qu'une intervention de la Bundeswehr dans l'ex-Yougoslavie et le conflit bosniaque était hors de question même au sein de l'ONU. »* La Cour constitutionnelle avait autorisé, par une décision du 12 juillet, la participation de l'armée allemande à des opérations militaires multinationales dans le monde entier mais a soumis tout engagement de l'armée à une approbation préalable du Bundestag, la chambre basse du Parlement. – *(AFP.)*

La Russie s'oppose à l'embargo contre les Serbes de Bosnie et de Croatie

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

La Russie a opposé, vendredi 2 décembre, son veto à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'embargo contre les *Serbes de Bosnie et de Croatie. La* décision de Moscou est d'autant *plus surprenante que la résolution* ne fait que confirmer l'interdiction de circulation de toute marchandise entre la Serbie et les territoires sous contrôle serbe en Bosnie et en Croatie, mais elle s'explique peut-être par le fait que les troupes russes, déployées dans le cadre de l'ONU, sont directement mises en cause. En « République serbe de Krajina » (Croatie), ces troupes sont stationnées en Slavonie orientale (frontalière de la Serbie), là où les Serbes de Krajina extraient du pétrole avant de l'envoyer – avec la complicité des « casques bleus » russes, selon Zagreb – dans une raffinerie de Belgrade, qui le réexporte ensuite *vers la Krajina et la « République* serbe » de Bosnie.

L'ambassadeur russe à l'ONU, Sergueï Lavrov, a expliqué son veto, arguant qu'au moment où la communauté internationale cherche l'appui de Belgrade pour mettre fin à la guerre en Bosnie, la résolution représente une *« aggravation »* des sanctions économiques déjà en place contre la Serbie.

Depuis la fin de la guerre froide, les veto au Conseil de sécurité sont extrêmement rares : lorsqu'un texte ne fait pas consensus, il est en général abandonné. Le dernier veto au Conseil fut aussi celui de Moscou contre le financement d'une opération de maintien de la paix à Chypre en mai 1993. Selon des diplomates, le veto russe est « symptomatique » du conflit entre Moscou et Washington au sein du Conseil de sécurité. *Depuis l'offensive bosniaque contre les Serbes à Bihac, début novembre, le climat entre* les deux pays *« n'a cessé de se dégrader, la guerre froide s'est réinstallée... »*, estime un diplomate, membre du Conseil de sécurité.

AFSANÉ BASSIR POUR

Bénéfices diplomatiques

Suite de la première page

Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a expliqué, vendredi, que deux options possibles face au conflit étaient écartées : celle de ne rien faire et celle d'arrêter la guerre par une intervention des alliés qui nécessiterait *« des centaines de milliers d'hommes et prolongerait la tuerie »*.

Reste donc l'option diplomatique. En dépit de l'unité affichée, elle ne semble pas faire, quant à la méthode, l'objet d'un très ferme consensus. Il a été précisé que le voyage que MM. Douglas Hurd et Alain Juppé – le secrétaire au Foreign Office et le ministre des affaires étrangères – ont décidé d'entreprendre dimanche à Belgrade *n'est pas mandaté par le* « groupe de contact ». Les Allemands et les Américains ont émis, devant cette initiative franco-britannique, des réticences dont la logique est pour le moins indéchiffrable. Comment, en effet, se demandait *Alain Juppé, opter pour* la négociation et ne pas parler aux protagonistes ?

Sans cette démarche franco-anglaise, qui ne figure pas dans le communiqué commun, le *« groupe de contact »* se serait séparé vendredi sans avoir décidé d'aucune forme d'action. Le texte n'envisage, *en effet*, la relance des négociations qu'une fois le cessez-le-feu accepté sur le terrain, autrement dit quand les Serbes le voudront bien. On n'est pas très loin de la première des options qu'évoquait Warren Christopher – *celle de s'en laver les mains* –, et il est clair que se profile toujours, derrière l'unité affichée vendredi, l'autre stratégie américaine : celle de la levée à terme de l'embargo sur les armes.

Reste donc dans l'intervalle le pari ténu de Douglas Hurd et d'Alain Juppé d'enclencher, à Belgrade, *dimanche*, un nouveau processus. Il repose tout entier sur le bon vouloir du président serbe, Slobodan Milosevic, auquel on va demander de faire un effort pour ramener à la raison les Serbes de Bosnie et ceux de la Krajina croate. Belle consécration pour M. Milosevic. Mais une consécration qu'Allemands et Américains seraient mieux fondés à critiquer s'ils avaient la moindre autre chose à proposer.

MM. Hurd et Juppé vont présenter au président serbe des propositions assez contradictoires. On lui demandera de reconnaître les frontières de la Bosnie et de la Croatie, deux Etats unitaires dont l'intégrité territoriale ne saurait être violée. Mais on lui proposera, dans le même temps, de constituer avec l'entité serbe de Bosnie une *« confédération »*. Le communiqué du « groupe de contact » ne l'évoque pas explicitement, mais il fait allusion aux *« arrangements institutionnels »* qui peuvent être conclus entre les belligérants ; de même qu'aux *« arrangements territoriaux »* qui peuvent intervenir sous réserve que soit préservée la proportion fixée dans le plan de paix international de 51 % du territoire pour l'entité croato-musulmane et de 49 % pour les Serbes.

On demandera à Slobodan Milosevic de faire pression sur les Serbes de Croatie pour résoudre le *problème de la Krajina, mais sans* leur proposer cette fois de « confédération » avec la Serbie. C'est donc peu dire que l'affaire est bancale. Même si, par miracle, la démarche franco-britannique, soutenue par les Russes, aboutissait finalement à l'arrêt des combats en Bosnie, la communauté internationale n'en aura pas durablement fini avec le problème yougoslave et elle devra encore payer le prix de sa paralysie.

CLAIRE TRÉAN

Le communiqué du « groupe de contact »

Dans un communiqué publié vendredi 2 décembre, traduit par *le Monde*, les ministres du « groupe de contact » déclarent que *« la proposition de délimitation territoriale du « groupe de contact », avec sa répartition 51/49* [51 % du territoire pour les Bosniaques et les Croates de Bosnie ; 49 % pour les Serbes] *et son engagement en faveur du maintien de l'intégrité et de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, reste la base d'un règlement. Cette proposition territoriale peut, cependant, être ajustée par consentement mutuel entre les parties. Des arrangements constitutionnels acceptables pour les parties devront être envisagés ; ils devront préserver l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine et autoriser des aménagements justes et équilibrés pour la féderation croato-musulmane et les Serbes de Bosnie. Le « groupe de contact » facilitera les conversations entre les parties afin d'arriver à un règlement. »*

Le « groupe de contact » affirme aussi la nécessité *« d'une cessation des hostilités en Bosnie incluant un cessez-le-feu immédiat à l'intérieur et autour de la zone de sécurité de Bihac. »* Les ministres lancent un *« appel à tous les États de l'ancienne Yougoslavie pour une reconnaissance mutuelle dans leurs frontières internationalement reconnues, clef de la future stabilité dans la région »*.

DIPLOMATIE

Selon M. Claes, le secrétaire général de l'Alliance atlantique

Le veto de Moscou à l'élargissement de l'OTAN vers l'Est serait « tactique »

BRUXELLES
de notre correspondant

A la lumière de son expérience d'ancien ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes a déclaré, vendredi 2 décembre, après la *réunion* du Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA), que le refus russe de s'engager plus avant dans le « partenariat pour la paix » avec l'OTAN lui semblait d'ordre *« tactique »*.

Invoquant les propos que lui a tenus Andreï Kozyrev, le ministre russe des affaires étrangères, le secrétaire général de l'Alliance affirme avoir compris que Moscou demandait seulement un délai de réflexion et entendait *« maintenir le contact »*. M. Claes a toutefois précisé que les Seize *« ne sont pas prêts à changer un traître mot »* du communiqué dans lequel ils évoquaient jeudi le futur élargissement de l'OTAN en des termes jugés inacceptables à Moscou.

Malgré ce que le ministre portugais des affaires étrangères, José Manuel Durao Barroso, a appelé *« l'effet d'une douche froide »*, la réunion des Alliés et de leurs partenaires au sein du COCONA a eu lieu dans un climat relativement détendu, personne, y compris ceux qui souhaitent entrer dans l'Alliance le plus vite possible, n'ayant voulu dramatiser les choses. La rencontre a permis d'adopter un programme de travail pour 1995 assez étoffé. Ce document prévoit notamment la *« tenue rapide de consultations, en particulier sur les tensions régionales qui risquent de déboucher sur une crise »*. Il lance les grandes lignes d'une coopération économique, par exemple pour *« l'intégration dans l'économie civile du potentiel de main-d'œuvre utilisé dans les forces armées et dans l'industrie des armements, je dis : armements. »*

Au chapitre des *« défis de la société moderne »* à relever en commun entre l'Est et l'Ouest, on note, par exemple, *« l'utilisation de simulateurs afin de réduire les conséquences des activités militaires pour l'environnement »* ou *« la protection sismique des installations qui représentent un risque élevé en tant que sources de contamination radioactive, chimique et bactériologique »*. Une liste longue et précise d'exercices militaires à effectuer ensemble a été établie. Exemple, en juin ou juillet 1995 : *« Exercice aérien et maritime portant sur les opérations de maintien de la paix, notamment d'assistance, de recherche et sauvetage en mer, d'embargo, dans la partie centre-est de la Méditerranée. »*

Bien qu'il soit présent dans tous les esprits, le problème du financement de ces diverses activités n'est pas évoqué par le communiqué final. Warren Christopher a indiqué que les Etats-Unis fourniraient plus de 100 millions de dollars pour le « partenariat » la prochaine année fiscale. Il a exprimé l'espoir que d'autres membres de l'OTAN *« annonceront bientôt des contributions comparables »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

EUROPE

TCHÉTCHÉNIE

Les prisonniers russes à Grozny : « mercenaires », « volontaires » ou « otages » ?

Le président russe Boris Eltsine a limogé, vendredi 2 décembre, le numéro deux du Service fédéral de contre-espionnage (FSK), Evgueni Sevastianov, sans fournir d'explication. M. Sevastianov était le chef adjoint du FSK, héritier du KGB, et le chef de ce service pour la région de Moscou. Ce limogeage survient alors que le FSK est accusé d'avoir clandestinement envoyé se battre en Tchétchénie des soldats russes, aujourd'hui prisonniers du pouvoir indépendantiste à Grozny.

MOSCOU

correspondance

La Tchétchénie a obtenu une victoire diplomatique avec la reconnaissance, vendredi 2 décembre, par une délégation du Parlement russe, de la participation directe de Moscou au conflit armé dans cette petite République indépendantiste du Caucase. Anatoli Chabad, l'un des quatre députés de ce groupe, arrivé jeudi à Grozny pour négocier la libération de vingt et un officiers russes retenus par les partisans de Djokhar Doudaev, a ainsi affirmé que *« le ministère de la défense continue de nier* [que les prisonniers appartiennent aux forces russes], *mais pour* [lui], *cette dénégation n'a maintenant plus de raison d'être »*.

A la suite de la capture de ces soldats, lors des combats des 26 et 27 novembre, les bombardements sur Grozny se sont multipliés, et le président Boris Eltsine a adressé un ultimatum au dirigeant tchétchène, le général Doudaev. La polémique sur l'identité de ces prisonniers s'est immédiatement amplifiée avec la diffusion, par la chaîne de télévision russe NTV, d'un reportage montrant quelques officiers détenus affirmant avoir été recrutés par le FSK (services du contre-espionnage). *« Nous avons officiellement été mis en congé de l'armée pour raisons familiales »*, expliquait un des prisonniers aux Tchétchènes qui l'interrogeaient. *« Pure invention »*, rétorqua le général Smoliakov, chef d'un service du FSK. *« Avec les nôtres, deux heures auraient suffi pour prendre Grozny »*, expliqua alors le ministre de la défense.

« Uniformes spéciaux »

Si, en haut lieu, on continue d'affirmer, envers et contre tout, que les officiers russes sont venus *« de leur propre initiative »* prêter main forte à l'opposition, la presse russe publie chaque jour les témoignages des familles des officiers capturés, qui confirment que ces derniers auraient bel et bien été enrôlés *« pour 5 millions de roubles »* (8 600 francs). D'après le quotidien *les Izvestia* de vendredi, la direction de l'armée se hâterait maintenant de rayer des listes les officiers détenus et de verser ceux-ci dans le corps de réserve.

Les parents d'un tankiste prisonnier, après avoir reconnu leur fils lors du reportage télévisé, ont transmis au quotidien une lettre laissée par le jeune officier dans laquelle il explique avoir signé, le 8 novembre, un contrat avec des représentants du contre-espionnage venus le voir à la caserne. Sa femme aurait reçu dernièrement la visite d'un représentant de la justice militaire qui s'étonnait de son manque à l'appel et menaçait de le considérer comme déserteur.

A Moscou, la plus grande prudence reste pourtant de mise quant au qualificatif qui convient pour désigner les vingt et un prisonniers : *« mercenaires »*, dit le ministre de la défense, *« volontaires »*, rectifie le FSK, *« otages »* pour Boris Eltsine, et *« hommes en uniforme russe »*, d'après un militaire proche du président. D'après les parlementaires russes actuellement en mission à Grozny, il s'agit bien de *« membres de l'armée régulière russe, même si on a donné à certains des uniformes spéciaux »*...

MARIE JÉGO

FINLANDE : l'île d'Aaland adhérera à l'Union européenne. – Le Parlement de l'archipel finlandais semi-autonome d'Aaland, en mer Baltique, s'est prononcé, vendredi 3 décembre, à une large majorité, en faveur de l'adhésion à l'Union européenne. Ce vote confirme le référendum du 20 novembre (*le Monde* du 22 novembre) à l'issue duquel 73,7 % des votants avaient dit « oui » à l'adhésion. – *(AFP.)*

GRÈCE : la Confédération générale des travailleurs appelle à une grève de 24 heures. – La Confédération générale des travailleurs de Grèce a décidé, vendredi 2 décembre, d'appeler ses membres à une grève d'avertissement de 24 heures, le 14 décembre, en signe de protestation contre la politique salariale du gouvernement. Le syndicat, qui compte 600 000 adhérents, compte poursuivre son mouvement au-delà du 14 décembre si le gouvernement maintient sa décision de ne pas octroyer des augmentations de salaires supérieures à l'inflation. – *(AFP.)*

Fidèles orthodoxes contre témoins de Jéhovah. – Une centaine d'orthodoxes fanatiques ont agressé, jeudi 1er décembre, un groupe de témoins de Jéhovah dans le village de Prototsani près de Drama, au nord de la Grèce, sans que la police, présente sur les lieux, s'interpose, a affirmé, vendredi, l'avocat des témoins de Jéhovah, Me Athanassios Reppas. – *(AFP.)*

HONGRIE : vingt et une personnes tuées dans le déraillement d'un train. – Vingt et une personnes ont trouvé la mort et plusieurs dizaines d'autres ont été blessées à la suite du déraillement d'un train à Szajol (dans le centre de la Hongrie) a annoncé, vendredi 2 décembre, le ministre de l'intérieur, qui a qualifié cet accident de *« tragédie nationale »*. La deuxième voiture du train reliant Budapest à Nyiregyhaza (est) a déraillé à la gare de Szajol où le train ne devait pas s'arrêter. Trois autres voitures se sont encastrées dans le bâtiment de la gare où se trouvait un restaurant fréquenté par de nombreux visiteurs. – *(AFP.)*

TADJIKISTAN : nomination d'un nouveau premier ministre. – Le vice-premier ministre du Tadjikistan, Jamched Karimov, a été nommé, vendredi 2 décembre, à la tête du gouvernement en remplacement d'Abdoudjalil Samadov, a annoncé l'agence Itar-Tass. M. Karimov, un proche du président néocommuniste, Emomali Rakhmonov, occupait le poste de vice-premier ministre depuis 1988, avec une interruption en 1990 et 1991. – *(AFP.)*

POLOGNE

Le gouvernement donne le feu vert au programme de privatisation générale

VARSOVIE

correspondance

Le programme de privatisation générale en Pologne, l'un des principaux instruments de la réforme économique, pourra finalement entrer en vigueur après plusieurs mois d'atermoiements provoqués par une longue *« réflexion »* du premier ministre, Waldemar Pawlak. Ce dernier, sévèrement critiqué par l'opposition et les milieux d'affaires, qui ont vu dans ce blocage une volonté de centraliser à nouveau la gestion de l'économie, a en effet approuvé, jeudi 1er décembre, la composition des conseils de surveillance d'une quinzaine de Fonds d'investissements nationaux (FIN), chargés de la gestion d'un programme qui concerne 444 entreprises d'Etat.

Chacun de ces fonds deviendra l'investisseur stratégique pour quelque 30 à 37 entreprises privatisées. Tous les Polonais adultes (27,5 millions de personnes) auront droit d'acheter un *« bon de participation »* aux FIN, pour un prix équivalant à 10 % du salaire moyen, ce qui leur permettra ensuite d'acquérir des actions d'entreprises privatisées de leur choix.

Ce programme de privatisation générale, conçu en 1991 et lancé en 1993 par des gouvernements issus de Solidarité, doit compléter les autres formes de privatisations en cours, notamment celle par vente directe d'actions à de gros investisseurs polonais ou étrangers. Cette forme de privatisation de masse est toutefois bien en retard en Pologne, par rapport à la Hongrie, aux Républiques tchèque et slovaque et même à la Russie.

Le 19 octobre, M. Pawlak avait approuvé la troisième et dernière liste de 90 entreprises publiques concernées par ce programme. Une douzaine de sociétés ont été exclues par le premier ministre, en raison de leur importance stratégique pour des branches entières de l'industrie polonaise.

Les restitutions des biens nationalisés

Les critères de ces exclusions ont toutefois été contestés par l'opposition. L'ancien ministre des privatisations, le libéral Janusz Lewandowski, a notamment estimé que *« l'activité de M. Pawlak est la démonstration exemplaire de la façon dont il ne faut pas privatiser »*. Le premier ministre a rétorqué en déclarant que M. Lewandowski *« déplume systématiquement ce programme pour pouvoir ensuite affirmer : je vous ai bien dit que cet oiseau ne pouvait pas voler »*.

Le démarrage de cette vague de privatisations coïncide avec l'examen en première lecture par la Diète (chambre basse) d'une proposition de loi sur les restitutions, un autre dossier bloqué en Pologne depuis la chute du communisme. Ce texte prévoit de restituer en partie les biens nationalisés par les communistes, proposition qui n'est toutefois pas soutenue par la majorité de gauche au pouvoir.

MICHEL GARA

Le président Walesa ne se rendra pas au sommet européen d'Essen. – Le président Lech Walesa ne se rendra pas au sommet de l'Union européenne (UE), les 10 et 11 décembre à Essen, car il se trouvera alors en visite officielle en Corée du Sud. Il devrait être remplacé par le premier ministre, Waldemar Pawlak, qui a reçu, jeudi, une invitation des autorités allemandes. Une grande confusion a entouré la participation à ce sommet des six pays ayant conclu des accords d'association avec l'UE (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie). Ce sommet doit notamment aborder la question de l'élargissement vers l'Est de l'Union européenne. – *(AFP.)*

AFRIQUE

BURUNDI

L'élection d'un Hutu à la tête du Parlement ravive les tensions politiques et ethniques

Le Burundi, périodiquement en proie à des violences entre Hutus et Tutsis, est entré à nouveau, vendredi 2 décembre, dans une grave crise politique après l'élection – vivement contestée par l'opposition – de Jean Minani, un Hutu, à la présidence de l'Assemblée nationale. Ancien ministre de la santé, Jean Minani est accusé par les Tutsis, l'ethnie minoritaire, d'avoir tenu des propos discriminatoires et incité le reste de la population à la violence contre eux.

Il a été élu jeudi avec les seules voix des députés du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu, au pouvoir et majoritairement hutu). Les députés du parti de l'Unité pour le progrès national (UPRONA, opposition en majorité tutsie) ont quitté l'Assemblée, faisant valoir que l'élection n'était pas inscrite à l'ordre du jour. Vendredi, le président de l'UPRONA, Charles Mukasi, a annoncé, lors d'une conférence de presse, que son parti ne siégerait plus à l'Assemblée.

M. Mukasi a également précisé que le premier ministre, Anatole Kanyenkiko, membre de l'UPRONA, actuellement en tournée en Europe, a été appelé par son parti à regagner rapidement le Burundi pour présenter la démission de son gouvernement au président Sylvestre Ntibantunganya, membre du Frodebu. Il a cependant demandé aux responsables de l'administration territoriale de son parti de *« rester à* [leurs] *postes pour sauvegarder la sécurité dans le pays »*.

La majorité et l'opposition étaient parvenues en septembre à un accord de partage du pouvoir, qui a permis au Burundi d'éviter une tragédie comparable à celle qu'a connue le Rwanda voisin, après l'assassinat, le 6 avril à Kigali, des présidents rwandais Juvénal Habyarimana et burundais Cyprien Ntaryamira. L'Assemblée nationale burundaise – issue des élections législatives multipartites de juillet 1993 – comptait soixante-cinq députés du Frodebu et seize de l'UPRONA.

L'UPRONA accuse M. Minani d'avoir appelé à des actions violentes contre les Tutsis, après l'assassinat le 21 octobre 1993 de Melchior Ndadaye, premier Hutu à diriger le Burundi après avoir été élu président en juin 1993. Melchior Ndadaye, fondateur du Frodebu, avait été assassiné lors d'une tentative de coup d'Etat menée par des éléments de l'armée burundaise, dominée par les Tutsis. Le pays avait alors basculé dans des violences interethniques qui ont fait plusieurs dizaines de milliers de morts.

Incitation à la violence

M. Minani se trouvait alors à Kigali, où il avait annoncé la formation d'un gouvernement en exil. L'UPRONA accuse M. Minani d'avoir à cette époque *« soulevé les masses de destructeurs contre les Tutsis »* et estime qu'il est par conséquent *« inéligible »* à la tête de l'Assemblée nationale. Selon l'UPRONA, M. Minani serait intervenu pour *« inciter à la violence »*, sur Radio-Kigali, ainsi que sur Radio des Mille-Collines (RTLM), accusée d'avoir attisé les haines entre Hutus et Tutsis.

Jean Minani s'est défendu des accusations portées contre lui par l'UPRONA. *« Tout ce que j'ai dit, c'est que les Hutus sont unis aujourd'hui et qu'ils ne seront pas tués un à un comme ils l'ont été par les Tutsis en 1972 et en 1965 »*, a-t-il souligné. Ces années-là, des tentatives de rébellion hutue avaient été écrasées par la minorité tutsie, alors au pouvoir. Cent mille Hutus – les intellectuels étaient particulièrement visés – avaient été massacrés en 1972 par l'armée burundaise. – *(AFP, Reuter.)*

RWANDA

Le gouvernement demande à Paris d'« oublier le passé »

Le premier ministre rwandais, Faustin Twagiramungu, a appelé, vendredi 2 décembre, la France à *« oublier le passé »* et à repartir sur une *« nouvelle base »* en vue d'une reprise de la coopération entre les deux pays. *« Je demande à la France de poursuivre la coopération bilatérale qu'elle avait auparavant avec le Rwanda »*, a dit M. Twagiramungu dans une conférence de presse au siège des Nations unies à New-York.

« Pourquoi ne pourrions-nous pas oublier ce qui s'est passé et repartir sur une nouvelle base ? », a demandé le chef du nouveau gouvernement contrôlé par le Front patriotique rwandais (FPR, au pouvoir depuis juillet). Le FPR accusait jusqu'à présent la France d'avoir soutenu l'ancien régime de Kigali, responsable des massacres déclenchés après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana le 6 avril.

« Notre pays ne va pas lancer une sorte de guerre psychologique contre la France, nous ne sommes pas en position de le faire, a reconnu M. Twagiramungu, *nous comptons sur tous les pays, y compris la France, pour nous aider à favoriser la réconciliation nationale. »* Selon les responsables rwandais, *« la France serait en très bonne position pour aider le gouvernement* [en place à Kigali] *à favoriser une vraie réconciliation, un véritable processus de démocratisation et le succès de la transition »*.

Interrogé sur un éventuel blocage par Paris de l'aide internationale destinée à son pays, M. Twagiramungu a répondu : *« La France fait partie de l'Union européenne qui vient d'accorder une aide au Rwanda. »* La France *« est un pays respecté dans le monde entier, je ne pense pas qu'elle voudra être impliquée dans ces affaires consistant à aider les responsables du génocide »*, a ajouté M. Twagiramungu. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA

Nouvelle controverse sur les résultats du recensement de 1991

LAGOS

de notre correspondante

Combien y a-t-il d'habitants au Nigéria, le pays le plus peuplé du continent africain ? Trois ans après le dernier recensement organisé en novembre 1991, ses résultats sont si controversés qu'ils n'ont toujours pas été publiés – et ne le seront pas avant longtemps tant le sujet est sensible. La Conférence constitutionnelle, réunie depuis fin juin à Abuja, la capitale fédérale, et chargée de redéfinir le *modus vivendi* de la fédération nigériane, vient de rejeter, à une large majorité, les résultats du recensement alors que la question ne figurait même pas à son ordre du jour...

Réagissant avec flegme à ce désaveu, le président de la Commission nationale de la population, le colonel Chris Ugokwe, responsable de l'exercice de 1991, a rappelé que les résultats provisoires avaient été acceptés par le gouvernement du général Ibrahim Babangida et inscrits en 1992 à la *Gazette officielle*. Il est vrai qu'il avait, à l'époque, surpris et mécontenté beaucoup de monde : 88,6 millions d'habitants, c'était peu en regard des 110, voire 120, millions de Nigérians alors couramment admis. *« Les résultats des comptages précédents avaient été toujours gonflés pour des raisons économiques ou politico-ethniques »*, rétorquent les experts du Fonds des Nations unies pour la population (FUNP), qui a engagé au total quelque 6 millions de dollars dans le recensement de 1991.

Pour ne pas répéter les erreurs passées, on avait immobilisé le pays pendant trois jours avec interdiction absolue de circuler. Le questionnaire retenu évitait soigneusement toute allusion à l'appartenance ethnique ou confessionnelle afin de ne pas perturber le fragile équilibre du Nigéria, partagé entre plusieurs centaines d'ethnies et deux grandes communautés religieuses. Ces précautions n'ont pas empêché les « sudistes », en majorité chrétiens, de suspecter le pouvoir d'avoir manipulé les chiffres pour donner plus de poids aux vastes régions musulmanes du Nord.

Un nombre limité de plaintes

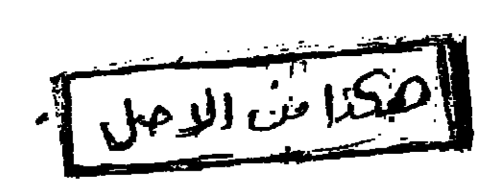
Beaucoup de commentateurs avaient aussi relevé une anomalie : la prévalence des hommes sur les femmes, ce qui ferait du Nigéria une exception à la règle mais pourrait s'expliquer partiellement par une forte mortalité maternelle sous-estimée.

Or la supériorité numérique du « sexe faible » sert souvent à justifier la polygamie. Au-delà des réactions passionnelles, les « tribunaux du recensement » mis en place en 1992 par le gouvernement auront enregistré un nombre limité de plaintes – 104, dont 17 ont été jugées recevables... A titre de comparaison, les résultats du dernier recensement aux Etats-Unis ont été contestés par plus de 5 000 municipalités.

Du côté du FUNP, on a le sentiment d'avoir fait *« le maximum »* et on espère que le gouvernement nigérian, malgré les pressions internes, ne suivra pas l'exemple du Gabon qui avait rejeté les résultats d'un recensement mené au début des années 80. Celui-ci avait mis en lumière l'infertilité de la population gabonaise.

Les experts admettent cependant que les chiffres de 1991 pourraient être corrigés à hauteur de 90 millions d'habitants, soit, pour une croissance moyenne de 2,7 %, une projection d'environ 97,3 millions de Nigérians en 1994. Dans son rapport annuel, la Banque mondiale avance le chiffre de 102 millions, ce qui abaisse le revenu annuel par habitant à 320 dollars et place le Nigéria dans la catégorie des pays pouvant bénéficier de concessions avantageuses pour la remise de sa dette.

MICHÈLE MARINGUES



REPÈRES

AFRIQUE DU SUD
Maintien du secret sur les ventes et fournitures d'armes

L'Armée sud-africaine a obtenu, vendredi 2 décembre, devant la justice, le maintien provisoire du secret sur les ventes et les livraisons d'armes, en dépit de la politique de « transparence » préconisée par le président Nelson Mandela. Une commission d'enquête judiciaire s'apprêtait à rendre public, lundi 5 décembre, des documents sur les ventes réalisées par l'ancien régime blanc, de même que sur les fournitures de certains pays étrangers, en dépit de l'embargo imposé par les Nations unies. La Cour suprême de Prétoria, accédant à une demande en référé de l'armée, a décidé que de telles informations devaient dans l'immédiat demeurer confidentielles. La question sera cependant revue par la cour lors d'une nouvelle réunion jeudi. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE
Des dirigeants du PDS font la grève de la faim

Plusieurs dirigeants du Parti du socialisme démocratique (ex-communiste), dont le président du parti, Lothar Bisky, et le chef du groupe parlementaire Gregor Gysi ont entamé, mercredi 30 novembre, une grève de la faim à Berlin. Il entendent ainsi protester contre une décision de l'administration fiscale, qui réclame à ce parti une somme de 67 millions de deutschemarks (environ 230 millions de francs) d'arriérés d'impôts. Le fisc a déjà procédé à la saisie de l'équivalent de 20 millions de francs qui devaient être versés au PDS au titre du remboursement par l'Etat des frais de campagne électorale. Le PDS, qui était l'héritier des biens du SED, le Parti communiste de la RDA, avait dû rendre à l'Etat une grande partie de ce patrimoine, comme le stipulait le traité d'unification allemande de 1990. Les sommes réclamées par le fisc correspondent aux impôts afférents à ce patrimoine avant que le PDS ne s'en soit effectivement séparé.

CONGO
Ralliement du principal parti d'opposition

Le principal parti d'opposition a décidé, vendredi 2 décembre, de rallier la majorité parlementaire, en vue de participer à un nouveau gouvernement d'union nationale. Les 75 députés du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI, opposition) de Bernard Kolelas, et de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) du président Pascal Lissouba, sont convenus de former une nouvelle majorité. En janvier, ils avaient formé un comité paritaire chargé de restaurer la paix sociale à la suite des massacres tribaux entre leurs partisans qui ont fait en 1993 quelque 200 000 morts et 50 000 sans-abri. La nouvelle donne politique implique une rupture de l'alliance entre le parti du président Pascal Lissouba et celui de son actuel premier ministre, le général Jacques Yhomby-Opango. Elle signifie aussi une rupture entre le MCDDI et le Parti congolais du travail (PCT) de l'ex-président Denis Sassou-Nguesso, qui formaient ensemble la coalition de l'opposition. – (Reuter.)

EX-YOUGOSLAVIE
Les autorités du Kosovo ont arrêté 156 ex-policiers albanais

Les autorités serbes ont annoncé, vendredi 2 décembre à Pristina, l'arrestation de 156 anciens policiers albanais du Kosovo soupçonnés d'activités sécessionnistes visant à rattacher cette province de Serbie à l'Albanie. Selon le procureur de la province, ces personnes sont soupçonnées d'avoir créé un *« ministère de l'intérieur »* de la *« République du Kosovo »*, proclamée dans la clandestiné en septembre 1992 par les Albanais. Selon l'opposition albanaise, ces policiers avaient été licenciés en 1990 par les autorités serbes. Par ailleurs, le président de cette « République » albanaise autoproclamée du Kosovo, Ibrahim Rugova, a rencontré vendredi à Washington de hauts responsables de l'administration Clinton. – *(AFP.)*

GEORGIE
Un dirigeant de l'opposition assassiné à Tbilissi

Gueorgui Tchantouria, président du parti national démocrate, un mouvement géorgien d'opposition, a été assassiné, samedi 3 décembre, à Tbilissi dans un attentat, a annoncé l'agence géorgienne Iprinda. M. Tchantouria circulait près de son domicile avec sa femme et deux autres personnes dans sa voiture, lorsque deux inconnus à bord d'une automobile sans plaques d'immatriculation ont ouvert le feu sur son véhicule. Le responsable de l'opposition a été grièvement touché et transporté à l'hôpital où il est décédé peu après des suites de ses blessures. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD
Les pourparlers entre Londres et le Sinn Fein retardés de deux jours

Les pourparlers préliminaires entre le gouvernement de Londres et le Sinn Fein, aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), seront retardés de deux jours, a annoncé, vendredi 2 décembre, le ministère britannique de l'Irlande du Nord. Ces entretiens sur l'avenir de l'Ulster s'ouvriront donc le vendredi 9 décembre. C'est Martin McGuinness, qui doit représenter le Sinn Fein lors de ces conversations, qui a demandé cette légère modification du calendrier. Le 2 décembre toujours, un porte-parole du Sinn Fein a affirmé que son parti était disposé à discuter avec le gouvernement britannique de la question des armes de l'IRA dans le cadre des pourparlers avec Londres. – *(AFP.)*

ITALIE
Le président de la République admoneste les juges

Le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, parlant jeudi 1er décembre devant le Conseil supérieur de la magistrature, a appelé les juges chargés des enquêtes anticorruption à plus de prudence. M. Scalfaro a ainsi dénoncé l'envoi d'informations judiciaires à des *« moments inopportuns »* de la vie politique nationale, dans une claire référence à l'enquête ouverte, il y a dix jours, par le parquet de Milan sur Silvio Berlusconi.

Le chef de l'État a étonné le monde politique, habitué à le voir prendre la défense des juges des enquêtes « Mains propres » lorsqu'ils sont attaqués par des membres de la majorité gouvernementale. M. Scalfaro a estimé qu'*« il y a des moments où il faut faire attention à ce que les actes judiciaires n'aient pas de répercussions intérieures et internationales non voulues »*. Le président de la République a aussi déploré *« le manque de respect du secret de l'instruction »* et souhaité une révision de la procédure de l'information judiciaire, qui n'est pas une inculpation et dont certains parquets, a-t-il dit, abusent. *« J'ai dû accepter,* a-t-il rappelé, *les démissions de sept ministres du gouvernement de Giuliano Amato* (1992-1993), *mais certains d'entre eux, au bout de quatre mois, n'avaient toujours pas été interrogés. »* – *(AFP.)*

LIBAN
Le premier ministre confirme son intention de démissionner

Vingt-quatre heures après avoir annoncé sa démission *(le Monde* du 3 décembre), le premier ministre libanais a affirmé qu'il ne reviendrait pas sur cette décision. *« Depuis deux ans, nos efforts ont buté plus d'une fois sur des obstacles destinés à les entraver, à susciter des doutes (...), comme si le Liban était condamné à pourrir politiquement et à rester sous-développé »*, a déclaré vendredi 2 décembre Rafic Hariri. Selon son entourage, il ne devrait toutefois remettre la lettre de démission officielle au chef de l'Etat qu'après une visite à Damas prévue dimanche 4 décembre. En attendant, pour empêcher une dépréciation de la livre libanaise qui aurait pu suivre l'annonce de la démission de M. Hariri, la banque centrale a dû, vendredi, vendre 100 millions de dollars prélevés sur ses 3 milliards de réserves, a-t-on appris de sources bancaires. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Israël doute sur le chemin de la paix

Suite de la première page

Deuxième interrogation : est-il souhaitable, est-il possible de respecter les accords, c'est-à-dire de sortir l'armée israélienne des villes palestiniennes de Cisjordanie, pour permettre l'élection du « conseil de l'autonomie », tout en



laissant en place la totalité des 121 colonies juives qui y sont disséminées ?

L'armée, à en croire les fuites publiées par les correspondants militaires, répondra non. Si les soldats, selon les accords, sont retirés des *« zones de peuplement »* palestinien, *« au plus tard à la veille de l'élection du Conseil »* de l'autonomie, l'encadrement militaire *« ne pourra pas,* a prévenu le chef d'état-major Ehoud Barak, *garantir la sécurité »* des 130 000 colons – Jérusalem-Est exclu – qui sillonnent quotidiennement les territoires palestiniens.

Selon une note militaire transmise la semaine dernière au premier ministre, les options sont claires : ou bien Israël met tout de suite un point final au processus avec les Palestiniens, boucle définitivement Gaza, reprend Jéricho – ce ne serait techniquement pas bien difficile – et renforce son contrôle militaire sur la Cisjordanie. Ou bien on « oublie » la phase intérimaire du processus pour passer immédiatement aux négociations sur le statut définitif de ces territoires.

« Oslo 1 est mort vive Oslo 2. »

Troisième hypothèse suggérée par l'armée : Israël fait une énorme concession et démantèle certaines colonies difficiles à protéger, ou bien c'est Yasser Arafat, dans certaines grandes villes palestiniennes comme Hébron ou Ramallah, qui accepte la présence des soldats pendant et après les élections prévues. Dans tous les cas, il faut renégocier Oslo et trouver de nouveaux compromis. A en croire certaines sources, c'est la voie qu'aurait déjà choisie Itzhak Rabin, la négociation étant discrètement entamée quelque part en Norvège avec les hommes de Yasser Arafat.

« Oslo 1 est mort, vive Oslo 2. » C'est le titre d'une analyse publiée vendredi 2 décembre dans le *Jerusalem Post* par le général de réserve Shlomo Gazit, directeur adjoint du centre d'études stratégiques Jaffee à Tel-Aviv. L'ancien gouverneur militaire des territoires occupés en 1967, qui fut aussi l'un des éclaireurs secrets de M. Rabin pour négocier Oslo 1, estime que *« seul un miracle peut sauver un processus* (Oslo 1) *en pleine décomposition. »* Et il précise : *« Nous savons maintenant qu'un accord intérimaire ne peut fonctionner que si l'objectif ultime est défini à l'avance. »*

En clair, *« puisque la majorité des Israéliens estiment que ce processus, s'il est mené à son terme, conduira à un Etat palestinien souverain, pourquoi ne pas le dire ouvertement ? »* Une minorité de « colombes » au gouvernement pensent et disent la même chose. Yaakov Tsur, ministre « faucon » de l'agriculture, est d'accord, mais à ses conditions : *« Pour la phase finale nous devons dire aux Palestiniens : vous aurez trois grandes enclaves autonomes en Cisjordanie, totalement débarrassées de colonies »*, c'est-à-dire *« 50 % du territoire. »*

Yossi Beilin, vice-ministre des affaires étrangères et « super-colombe », préconise d'oublier les deux années de phase transitoire et de *« dépenser nos énergies à bon escient, c'est-à-dire de négocier maintenant la phase finale »*. Critiquée en termes voilés par son mentor, Shimon Pérès, parce qu'elle mettrait *« tout de suite sur la table la question de Jérusalem »*, la suggestion a été rejetée avec mépris par Itzhak Rabin.

De fait, souligné avec insistance ces temps-ci par tous les éditorialistes, le problème qui ajoute à la confusion publique est qu'en Israël *« ce ne sont pas les ministres qui décident de la conduite du processus de paix mais Itzhak Rabin seul, avec ses généraux. »* « Le gouvernement, écrivait vendredi Yoël Marcus dans *Haaretz, n'est plus qu'une espèce de coquille vide (...) sans pouvoir de décision. »*

« Les pauvres ministres, ironisait *Maariv* le même jour, *passent leur temps à essayer de s'informer auprès des militaires. »* L'un d'eux a confié au journal une critique souvent entendue, notamment dans la bouche de diplomates israéliens et américains : *« Ce n'est plus un gouvernement, c'est une junte ! »* Et le problème avec les militaires, conclut *Maariv, « c'est qu'ils voient tout à travers le viseur de leur fusil ! »*

Les politiques, eux, gardent l'œil sur les sondages. Après les Palestiniens, il y a maintenant une forte majorité d'Israéliens pour douter de l'avenir du processus de paix. *« Désormais,* affirme Yossi Sarid, ministre « colombe » de l'environnement et conseiller de M. Rabin pour les relations avec l'OLP, *une majorité de nos compatriotes privilégient la sécurité sur la prise de risque. »*

La dernière enquête en date, publiée à la mi-novembre par *Yediot Aharonot*, chiffre à 46 % contre 49 % ceux qui soutiendraient un démantèlement partiel des colonies pour poursuivre le processus de paix. Et ils ne sont plus que 42 % à estimer qu'il faut poursuivre les négociations pour l'extension de l'autonomie. Un sondage réalisé début octobre par l'Université hébraïque auprès d'un vaste échantillon d'étudiants et de lycéens est encore plus préoccupant : 63 % des jeunes pensent qu'il faut garder en place toutes les colonies, 70 % jugent que les accords d'Oslo *« menacent la sécurité d'Israël »*, 63 % ont *« une attitude négative envers les Arabes »* et 56 % estiment que ces derniers *« haïssent les Juifs »*. A moyen terme, la « grande réconciliation », qui sera célébrée la semaine prochaine lors de la remise des prix Nobel, ne se présente pas sous les meilleurs auspices.

PATRICE CLAUDE

Washington adresse un satisfecit à l'OLP

Dans un rapport transmis, vendredi 2 décembre, au Congrès, le département d'Etat accorde un satisfecit à l'OLP, dans la mesure, dit-il, où les *« groupes terroristes »*, responsables d'attentats qui ont coûté la vie à trente-neuf Israéliens au cours des six derniers mois, *« n'appartiennent ni n'opèrent sous le contrôle de l'OLP et se sont publiquement opposés à M. Arafat en raison de l'engagement pris par celui-ci de parvenir à la paix avec Israël »*.

L'OLP *« négocie de bonne foi, à la fois en paroles et en actes, et reconnaît le droit d'Israël à l'existence »*, indique le département d'Etat, qui critique toutefois l'organisation palestinienne pour ne pas encore avoir amendé sa charte en expurgeant toute référence à la destruction d'Israël. La police palestinienne, par ailleurs, n'est pas jugée *« pas aussi efficace que souhaité dans la prévention des actes de violence. »* – (AFP.)

ASIE

Inde : les vies brisées de Bhopal

Il y a dix ans, le 3 décembre 1984, une fuite de gaz dans l'usine chimique Union Carbide faisait des milliers de victimes

BHOPAL

de notre envoyé spécial

« Il devait être deux heures et demie du matin. Quand mon mari m'a réveillée, les yeux me piquaient, j'avais du mal à respirer. Je me suis levée et j'ai vu mon dernier fils Mansour Ali s'évanouir en vomissant sur le pas de la porte. Dans la rue, une foule de gens s'enfuyait en criant. Alors nous avons pris les enfants et on a couru au hasard dans la campagne au milieu d'une brume étrange qui recouvrait tout ». C'était il y a juste dix ans, dans la nuit du 2 au 3 décembre 1984. Dix ans, et Hazrabi, comme un million de ses compatriotes de Bhopal, n'a rien oublié de cette nuit froide de l'hiver indien, quand une fuite dans le réservoir 601 de l'usine de pesticide Union Carbide provoqua le plus grand désastre industriel de l'histoire : 40 tonnes de méthyl isocyanate formèrent un nuage au dessus de Bhopal, capitale de l'État du Madhya Pradesh, au centre du pays. En retombant sur la ville, la *« brume étrange »* allait faire 2 000 à 3 000 morts en une journée, 4 000 en un mois, 6 495 à ce jour, selon les chiffres officiels, mais au moins une dizaine de milliers et peut-être 16 000 à en croire des associations de défense des victimes...

Dix ans plus tard, et Hazrabi, regard charbonneux, bouche ensanglantée par le bétel qu'elle ne cesse de mâcher, se souvient du moindre détail. Elle parle de son retour, le lendemain matin, dans ce quartier de Jaya Prakash Nagar *« où les rues étaient jonchées de cadavres »* et de cette *« couche noire comme de la suie sur les murs, sur les ustensiles de cuisine, partout »*. Hazrabi était aux premières loges : à quelques centaines de mètres de sa minuscule maison de ciment blanc, de l'autre côté de la route, se dresse encore l'architecture sinistre de l'usine, avec, au centre, la petite cheminée qui sema la mort dans Bhopal endormie.

« Ce sont les plus pauvres qui ont souffert le plus, car le nuage s'est répandu au nord de la ville, une zone surpeuplée. Les riches quartiers du sud ont été relativement épargnés », raconte Abdoul Jabbar, responsable d'une association qui se bat pour que justice soit rendue. Car dix ans plus tard, sur les 600 000 personnes qui ont perdu des parents ou continuent à subir dans leur chair les conséquences de la fuite de methyl, quelque 100 000 seulement ont reçu des compensations. Lenteurs administratives, corruption des juges ou des avocats, et indifférence des pouvoirs publics se conjuguent pour ralentir les procédures judiciaires.

Le gouvernement a baissé les bras

Le gouvernement indien avait pourtant montré sa détermination au lendemain de la catastrophe. Il avait d'abord poursuivi Union Carbide devant les tribunaux des Etats-Unis en réclamant 2,6 milliards de dollars, soit 39 milliards de roupies au taux de l'époque. Mais la cour américaine ayant estimé que ce cas ne relevait pas de sa juridiction, Delhi transferra l'affaire devant les tribunaux indiens. La cour de Bhopal enjoignit alors à Union Carbide de payer 3,5 milliards de roupies à titre de *« dommages et intérêts provisoires »*. La compagnie fit appel devant la haute cour du Madhya Pradesh qui réduisit cette *« compensation intérimaire »* à 2,5 milliards.

Mais c'était encore trop pour Union Carbide qui fit de nouveau appel, devant la cour suprême indienne cette fois. Et quand le premier ministre, Rajiv Gandhi, se rendit à Washington pour convaincre les Américains d'investir dans son pays, l'Inde baissa les bras : Delhi a abandonné toute poursuite et accepté, début 1989, 470 millions de dollars pour solde de tout compte – soit six fois moins que la somme demandée initialement ! *« Plus de la moitié de ceux qui ont perdu de la famille dans la catastrophe se sont vu refuser les dommages et intérêts. Dix ans après, tout se passe comme si le gouvernement défendait les intérêts d'Union Carbide en minimisant les conséquences du désastre*, accuse Satinath Saranji, responsable d'un groupe d'action et d'information sur Bhopal. *Il est vrai qu'il ne faut pas faire fuir les investisseurs étrangers »*, ajoute-t-il.

Rahissa, 32 ans, a perdu son mari, son père et deux fils dans les jours, les semaines, les mois d'après la catastrophe. Aujourd'hui, elle fait les comptes de la tragédie : *« J'ai déjà reçu 100 000 roupies* (20 000 F) *à titre de compensation pour la mort de mon père et de mon mari, mais rien pour celle de mes deux garçons. Normalement, je serais en droit de toucher encore 400 000 roupies »*. Depuis deux ans, Rahissa est allée vingt-cinq fois au tribunal. Un juge lui a un jour lancé : *« Mais que veux-tu encore ? Tu as déjà reçu de l'argent et tu en veux toujours plus. Tu veux dévaliser la banque ou quoi ? »*

Une corruption florissante

Pour les associations de défense des victimes, le scandale le plus criant est en effet que les personnes affectées doivent supplier, pour obtenir leurs droits, un gouvernement qui s'était lui-même porté partie civile contre Union Carbide et leur avait promis de les défendre. « C'est un peu comme si vous preniez un avocat, et qu'il semblait ne pas être convaincu de votre innocence au moment où il doit défendre vos intérêts devant les juges », résume le journaliste Bharat Desai.

« Dans le chaos qui a suivi le désastre, les certificats ont été perdus et dans un pays où les cartes de rationnement servent aux plus pauvres de prouver leur identité, il est difficile pour les victimes de prouver qu'elles résidaient bien à Bhopal le 3 décembre 1984, explique l'avocat Vibhudi Jha. *En fait, il semble que le gouvernement ne veuille pas payer et qu'il fasse tout pour justifier qu'il s'est couché devant Union Carbide en acceptant une somme aussi dérisoire. »*

« L'affaire des compensations est devenue un business *où tout le monde se sert au passage, juges, avocats et médecins »*, note de son côté l'activiste Abdoul Jabbar Khan. *Pour accélérer la procédure, certaines victimes sont en effet obligées d'acheter des certificats à des médecins corrompus et de promettre un pourcentage des indemnisations à venir à des avocats marrons. Même les juges s'y mettent : certains se seraient fait une fortune en forçant les plaignants à leur verser des dessous de table pour que leurs cas soient pris en considération.*

« J'ai entendu parler de cas de corruption. Mais il y a tant de gens, et nous n'étions pas préparés à une telle procédure », soupire le premier ministre du Madhya Pradesh, Digvijay Singh, dans le bureau de son bungalow qui domine le lac de Bhopal. Il se félicite de la façon dont il a mené sa barque depuis son arrivée au pouvoir, l'hiver dernier : *« Jusqu'à décembre 1993, seuls 7 000 cas avaient réglés. Mais en un an, plus de 120 000 personnes ont touché leurs indemnités et, d'ici deux ans, je pense que tout sera définitivement réglé».*

« Le pire, ajoute un militant d'une association, *c'est que tout ça n'a pas servi de leçon. Les Indiens viennent d'accepter l'implantation de 22 usines pétrochimiques où les règles de sécurité sont absentes ou inadéquates. Dans le Tiers-monde, il est vrai, la vie ne vaut pas cher et la main d'œuvre est bon marché. J'ai peur que l'avenir nous réserve d'autres Bhopal».*

BRUNO PHILIP

BANGLADESH

« On a gravement caricaturé la situation » du pays dans « l'affaire Nasreen »

nous déclare le professeur Minkowski

Comme il lui arrive deux ou trois fois l'an depuis qu'il a découvert ce pays, en 1982, à l'occasion d'un congrès de pharmacologie, Alexandre Minkowski – professeur émérite de l'université René-Descartes à Paris, spécialiste de médecine néo-natale, membre du comité d'honneur de l'UNICEF, conseiller régional d'Ile-de-France (écologiste) et auteur de plusieurs ouvrages à succès – revient d'une mission au Bangladesh, où son association Partage avec les enfants du tiers-monde s'occupe d'orphelins dans la ville de Chittagong. Il était donc là-bas lorsqu'a commencé, le 23 novembre, pour s'achever ce samedi 3 décembre, la visite en France de Taslima Nasreen. L'événement lui a inspiré une considérable amertume.

« Je préfère, *nous a déclaré Alexandre Minkowski*, ne rien dire de l'écrivain elle-même, de ses qualités personnelles ou artistiques. Mais j'observe que le traitement médiatique irresponsable qui a été fait, chez nous, de cette affaire, a fait le plus grand tort aux Bangladais – l'un des peuples les plus courageux, les plus tolérants, les plus inventifs du tiers-monde – et aussi à la haute image de la France, jusqu'à ce jour, dans le pays. On a gravement caricaturé la situation »

Une banque pour les femmes

» Je ne dis pas qu'il n'y a pas, au Bangladesh comme dans tous les pays d'islam aujourd'hui, de poussée intégriste : elle existe, au contraire. Mais ce peuple n'en demeure pas moins le plus libéral, en matière de mœurs ou d'attitude religieuse, de l'ensemble du monde musulman. En particulier la place de la femme dans la société y est sans égale. C'est aussi, sans doute, le seul pays au monde où, lorsque l'actuelle premier ministre Khaleda Zia quittera le pouvoir, après des élections libres, elle sera nécessairement remplacée par une autre femme, le chef de l'opposition Hasina Wajed. Quoi qu'il en soit, Mme Zia a fait son devoir de chef de l'exécutif pour assurer une protection sans faille à Mme Nasreen face aux fatwas des intégristes : trente soldats l'ont ainsi escortée dans l'avion qui l'emmenait de Dacca à Bangkok début août.

» Je ne compte pas pour rien, par ailleurs, l'existence, dans le pays, d'institutions démontrant une prise en compte de la situation particulière des femmes, telle la Grameen, cette banque, unique dans tout le tiers-monde, dont les prêts, sans intérêts, vont en priorité aux Bangladaises. Et nulle part ailleurs, peut-être, dans tout l'islam, trouve-t-on un égal pullulement d'associations féminines, voire féministes, d'inspiration très laïque, et luttant en toute liberté.

» Ce fait, je l'accorde, peut confirmer, *a contrario*, que la situation des femmes n'est pas enviable partout au Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres du monde ; au moins est-elle susceptible d'y être dénoncée, et changée, par l'action des intéressées elles-mêmes – avec l'appui, je le dis en passant, d'une intelligentsia nombreuse, d'écrivains, d'universitaires, de journalistes, d'artistes (dont certains sont, eux aussi, l'objet de menaces), et qui sont très présents sur le sujet.

» Qu'il y ait, certes, là-bas, une montée de l'intégrisme, j'en suis témoin : à Chittagong, l'université était en grève depuis six mois en protestation, précisément, contre la poussée des islamistes, et quatre étudiants ont été tués durant mon séjour. Mais un traitement médiatique sans nuance a fait que l'on prend désormais pour un pays islamiste un pays qui tend toute son énergie dans une lutte contre le danger islamiste.

» Il aurait été plus décent de rappeler, pendant la visite chez nous de Mme Nasreen, que, dans la conscience bangladaise, les intégristes du Jamaat – un parti qui a fait 3 % des voix aux élections de 1991 mais qui, selon les sondages, est en croissance très rapide depuis l'éclatement de « l'affaire » – sont tenus pour des « collabos », du fait qu'ils ont été les complices des Pakistanais pendant la guerre d'indépendance nationale de 1971. Mais il était sans doute plus rentable pour l'Audimat, et plus flatteur pour l'égo des quelques célébrités parisiennes qui vont se trémoussant devant les caméras, de se livrer à des amalgames et des simplifications ou d'éviter de redresser les erreurs commises », *conclut M. Minkowski.*

Propos recueillis par JEAN-PIERRE CLERC

▶ Lire également le compte rendu du voyage de Taslima Nasreen en France page 20.

AMÉRIQUES/LOIN DES CAPITALES

Nome, rendez-vous des Esquimaux

NOME (Alaska)

correspondance

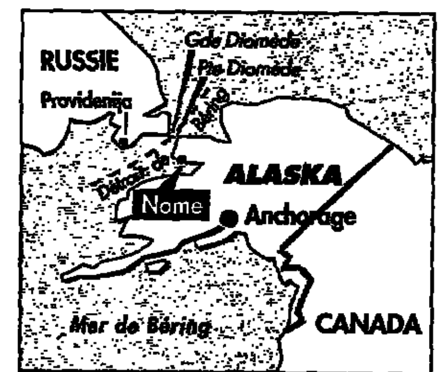
Aucune route ne mène au village de Nome. Seul l'avion – ou le traîneau – permet d'accéder à l'ancienne cité minière, plus proche de la Russie que d'Anchorage, la plus grande ville d'Alaska.

Les 4 500 habitants de Nome, des fonctionnaires, des chercheurs d'or, des trappeurs et des Esquimaux avaient cru rompre leur isolement lorsque, en 1988, la frontière avec leurs voisins s'entrouvrit après quarante ans de guerre froide. La Russie n'est qu'à une centaine de kilomètres, de l'autre côté du détroit de Béring. Elle n'est même distante que de 5 kilomètres si l'on considère l'espace qui sépare Diomède, îlot russe, de la Petite Diomède, îlot américain.

« Pendant trois ans, de 1988 à 1991, nous avons célébré la fin du « rideau de glace », se souvient Jim Stimpfle, *puis nous avons déchanté. »* Dans l'euphorie des premiers mois, les commerçants de Nome acceptaient les roubles au taux de change de 1 dollar contre 4 roubles avec l'espoir qu'ils pourraient, plus tard, réinvestir cet argent. La plupart des foyers de Nome accueillirent une famille russe. Dans un élan de générosité, les autorités de la ville ont offert aux Esquimaux des billets d'avion pour aller rendre visite aux parents qu'ils n'avaient pas vus depuis 1948. L'école primaire avait instauré un cours de russe. Pour célébrer l'amitié russo-américaine, les diplomates s'étaient même lancés dans une traversée du détroit en kayak.

Mais le plus important pour les entrepreneurs de Nome était l'établissement d'échanges commerciaux durables avec les villes de Provideniya et, plus loin, de Magadan ou de Petropavlovsk. *« Nous voulions devenir le carrefour commercial de la région »,* se remémore Jim Stimpfle. Six ans plus tard, les alentours de Nome, balayés par le blizzard, sont toujours aussi désertiques. Les seuls hangars visibles sont des vestiges rouillés de la seconde guerre mondiale, époque où les avions américains, livrés aux Soviétiques, transitaient par Nome.

Certes, deux compagnies aériennes locales, Baker et Bering Air, assurent la liaison avec la Russie. Mais les avions n'ont que huit places. Les invités russes ont été renvoyés chez eux. Les roubles n'inspirent plus que du dégoût. *« Des Russes ? Nous sommes infestés par les Russes »*, dit un résident de Nome. *« Certains voulaient rester illégalement, nous*



les avons encouragés fortement à partir », déclare le maire John Handeland, contrôleur à la mine d'or locale. Les derniers Russes se font aussi discrets que possible.

Contrebande russe

« Ce n'est plus comme avant », reconnaît, embarrassé, Tatiana, qui a épousé un instituteur. Victor, ancien pilote d'Aeroflot, vit dans le sous-sol d'un hôtel : *« J'attends toujours un emploi chez Bering Air »*, explique l'immigré russe, aujourd'hui chauffeur de taxi, dans les rues boueuses de Nome.

L'Alaska exporte des denrées et des machines vers la Russie. Mais les échanges, encore limités, passent par Anchorage, Seattle ou même San-Francisco. Quant aux Russes qui immigrent illégalement aux Etats-Unis, ils préfèrent atterrir à New-York, où la communauté les protège contre les agents des services d'immigration. Paradoxalement, les habitants de Nome demandent aujourd'hui que les contrôles à la frontière soient renforcés : *« Ils exportent leur vodka frelatée,* se plaint Nancy McGuire, propriétaire de la gazette locale, *et je ne sais quoi en contrebande. Tout passe. »* A Gambell, près de Nome, un seul agent des douanes américaines, employé à mi-temps, contrôle les cargaisons des avions qui arrivent de Russie.

Les seuls vrais bénéficiaires de la fin de la guerre froide sont les Esquimaux. Ce sont eux qui, avec quelques touristes, font les allers et retours. *« J'y vais pour danser et chanter,* dit Anderson, un Esquimau Yupik, qui a des cousins en Russie. *Nous parlons la même langue. » « C'est mieux qu'auparavant,* fait remarquer William Walluk, un autre Esquimau de Nome. *Nous communiquons, nous sommes un seul peuple. »*

Les Esquimaux disposent d'un passeport spécial qui leur permet de passer sans visa. En 1948, Edgar Hoover avait fermé la frontière entre les Etats-Unis et l'URSS dans la crainte que les Esquimaux ne forment une cinquième colonne. Quelques nouvelles arrivaient cependant à passer grâce aux pêcheurs qui, en hiver, se rencontraient sur la banquise.

Depuis six ans, les voisins tissent de nouveaux liens. En Sibérie, les Yupiks sibériens, longtemps coupés de leurs traditions, réapprennent à pêcher la baleine avec les Esquimaux américains. Pour sceller l'alliance, une conférence circumpolaire devrait bientôt réunir à Nome des représentants esquimaux de l'ensemble des pays arctiques.

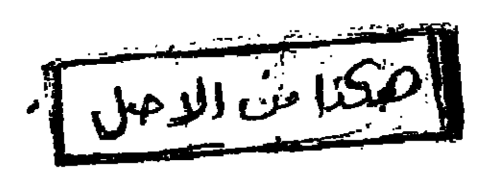
RÉGIS NAVARRE

EN BREF

ANGOLA : les trois étrangers enlevés à Cabinda sont des Polonais. – Les trois étrangers enlevés mardi 29 novembre par une des factions du Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) sont des Polonais et non des Italiens, a affirmé, vendredi, l'ambassade de Pologne à Luanda (*le Monde* du 3 décembre). Les trois hommes, enlevés par des soldats du « FLEC rénové » sur une route reliant la ville de Cabinda au nord de l'enclave, travaillent pour une entreprise italienne d'exploitation forestière. – *(AFP.)*

CUBA : prochain rétablissement des relations diplomatiques avec le Chili. – Le président cubain Fidel Castro et son homologue chilien Eduardo Frei, qui ont assisté aux cérémonies d'investiture du nouveau président mexicain Ernesto Zedillo, ont eu un entretien privé dans un hôtel de Mexico, au cours duquel a été conclu un accord de principe pour le rétablissement, *« dans les prochains mois »*, des relations entre les deux pays, rompues en 1973, après le coup d'Etat du général Pinochet. Des relations consulaires avaient cependant été rétablies en 1990. – *(AFP.)*

ZAÏRE : Kinshasa va fermer plus de la moitié de ses ambassades à l'étranger. – Faute de moyens, le gouvernement zaïrois a annoncé, vendredi 2 décembre la fermeture de plus de la moitié de ses représentations à l'étranger ainsi qu'une réduction drastique de son personnel. Le conseil des ministres a décidé que le nombre d'ambassades et consulats zaïrois passera de 63 à 25. Les missions maintenues auront un personnel limité à cinq personnes. – *(Reuter.)*



Alors que le président de la Commission européenne fait attendre sa décision

Les socialistes donnent des signes d'impatience vis-à-vis de M. Delors

Le conseil national du Parti socialiste s'est réuni, vendredi 2 décembre, pour entériner la composition des nouvelles instances dirigeantes du parti. Alors que, au sein de l'« axe majoritaire », les amis de Laurent Fabius sont en position de force, le choix d'une deloriste, Ségolène Royal, pour succéder à Claude Estier à la présidence du conseil national, confirme l'engagement du PS, avec une impatience de moins en moins dissimulée, derrière la candidature espérée de Jacques Delors.

Les têtes étaient, vendredi, au troisième sous-sol de l'Assemblée nationale, mais les esprits étaient ailleurs. Ce nouveau conseil national, sorti des transactions du congrès de Liévin, s'est réuni comme en apesanteur, suspendu toujours à la décision de Jacques Delors.

Par un nouveau hasard du calendrier, le président de la Commission de Bruxelles se trouvait, le même jour, en représentation européenne à Paris : visite mensuelle à Edouard Balladur, le matin à l'Hôtel Matignon, et entretien, l'après-midi, avec François Mitterrand, pour la préparation du sommet européen d'Essen, les 9 et 10 décembre. Deux occasions étaient ainsi données à M. Delors, cerné à sa sortie par les journalistes, de demander à ces derniers, une nouvelle fois, de patienter jusqu'à Noël. *« Mettez vos petits souliers dans la cheminée, ça vous rajeunira ! »*, a-t-il plaisanté. Plus sérieusement, il a tenu à calmer les ardeurs nées des sondages. *« A cinq mois des élections, cela ne veut rien dire*, a-t-il affirmé. *Il ne faut pas s'énerver là-dessus. Regardez ce qui s'est passé en 1980 et 1987, et vous serez édifiés ! »*

Les socialistes ne semblent déjà plus entendre ce discours de raison. Patience et longueur de temps commencent à les déranger. Laurent Fabius refuse de se placer dans l'hypothèse d'un refus de *« Jacques »*. Martine Aubry, elle-même, confie que les rumeurs sur une défection de son père n'ont *« aucun sens »*. Henri Emmanuelli, qui ne tarit plus de compliments sur ce présidentiable *« protecteur »* et *« rassurant »*, affirme que M. Delors *« est aujourd'hui l'homme que les Français souhaitent élire majoritairement »*. Pour tout de suite admettre que, si ce candidat-là refusait ce combat-là, il serait *« difficile de le remplacer »* et pour tout dire – mais le mot est bien faible – *« embêtant »*.

S'il était besoin de le confirmer encore au lendemain du congrès de Liévin, le PS donne l'image d'un triste équipage accroché à la bouée Delors. Le conseil national, qui n'a fait qu'entériner des choix arrêtés beaucoup plus haut entre capitaines, a fait dire à beaucoup que, décidément, leur parti vit la *« fin d'un cycle »* et qu'il y aura certainement, demain, beaucoup à rebâtir.

PERSONNELLEMENT JE LE SUIVRAI MÊME S'IL NE VA NULLE PART.

DELORS PRÉSIDENT

PESSIN

Pour ravaler provisoirement la façade, qui doit encore faire illusion pendant six mois, M. Emmanuelli a fait ce qu'il a pu avec les moyens du bord, surveillé qu'il est, à la jumelle, par les marins muets de la petite flotte fabiusienne, qui ne ratent aucune marée.

Domination fabiusienne

Le bureau national, qui reste composé de cinquante-cinq membres avec le premier secrétaire, en est une première illustration. En bonne logique, l'axe majoritaire y est dominant, mais si l'on tient compte des anciens courants, s'y trouvent douze fabiusiens pour neuf membres dotés de la nouvelle appellation d'« emmanuellistes ». Au sein du secrétariat national pléthorique, porté de dix-sept à trente-trois membres, on trouve également, à l'intérieur d'un axe majoritaire fort de vingt-cinq personnes, six fabiusiens pour six « emmanuellistes » véritables.

Au tout dernier moment, M. Emanuelli a dû concéder le poste de trésorier au fabiusien Alain Claeys, au détriment d'un de ses proches, Jean-Pierre Masseret, sénateur de Moselle, qui, pratiquement, avait déjà pris les cordons de la bourse depuis plusieurs jours. C'était la concession finale et obligatoire pour que le premier secrétaire puisse faire admettre la promotion de Ségolène Royal, deloriste reconnue, à la présidence du « parlement » du parti qu'est le conseil national. Ce poste, moins symbolique qu'il n'y paraît, était détenu depuis quatorze ans par Claude Estier, qui avait lui-même succédé à Louis Mermaz.

Que, pour la première fois, une femme accède à une telle responsabilité, voilà encore le signe qu'une page d'histoire est en train, inexorablement, de se tourner. L'arrivée au secrétariat de François Hollande, président en titre du club Témoin, laboratoire d'idées de M. Delors, est aussi la preuve que, à l'approche de la campagne présidentielle, les deloristes tiennent à avoir plus qu'un œil partout.

Calmer les fabiusiens, ne pas heurter les deloristes, ne pas humilier les amis de Pierre Mauroy, ne pas définitivement couper les ponts avec Lionel Jospin : comme ses prédecesseurs, M. Emmanuelli, qui se promettait de changer la vie dans ce parti, a dû composer, à son tour, et vérifier, à son détriment, des pesanteurs archaïques. Pour ne pas y paraître, ce puzzle d'équilibriste a été présenté plutôt sous les couleurs mêlées du rajeunissement et de la féminisation, couleurs bien accessoires en réalité. Des postes de secrétaires nationaux « sans portefeuille » ont même été ouverts, ce qui ne s'était jamais vu !

Compte tenu des circonstances, du calendrier et de ses obligations, M. Emmanuelli s'est retrouvé coincé. Il doit slalomer, replâtrer et, surtout, tenir jusqu'à l'été. En attendant, le PS continue à s'occuper davantage de ses hommes – et de leurs postes – que des Français et des grands sujets. Certains jeunes se sont plaints, au cours de la réunion du conseil national, d'un tel « nombrilisme », mais n'y aurait-il pas danger à faire autrement ? Si M. Delors se présente, il est déjà presque sûr que la campagne se passera ailleurs qu'au siège de la rue de Solférino.

Et puis, chacun sait bien, aussi, que, sur le fond, rien n'est réglé. Daniel Percheron a provoqué une interruption de séance en se scandalisant de voir encore, dans cette nouvelle direction, Pierre Moscovici, Manuel Valls, Benoît Hamon, ceux-là mêmes qui avaient osé pourfendre le passé de François Mitterrand, révélé par le livre de Pierre Péan, *Une jeunesse française*. A la reprise, on s'est empressé de passer à autre chose...

DANIEL CARTON

La nouvelle direction

Voici la liste des membres de la nouvelle direction du Parti socialiste, le nom des nouveaux titulaires figurant en italique.

● **Le secrétariat national :** Henri Emmanuelli (premier secrétaire) ; Michèle André (femmes, mixité) ; Claude Bartolone (élections, organisation) ; *Jean-Pierre Bel* (fédérations) ; *Pervenche Bérès* (coopération, développement) ; *Frédérique Bredin* (culture) ; Alain Claeys (trésorerie) ; Jean-Louis Cottigny (entreprises) ; Michel Debout (affaires sociales) ; *Julien Dray* (études, programme) ; Jean Glavany (communication, presse) ; *Sylvie Guillaume* (problèmes de société) ; *François Hollande* (affaires économiques) ; Claude Fleutiaux (environnement, cadre de vie) ; Gérard Fuchs (relations internationales) ; Marie-Noëlle Lienemann (insertion, politique de la ville) ; *Jean-Pierre Masseret* (relations extérieures) ; *Véronique Neiertz* (politique familiale) ; Daniel Percheron (développement du parti) ; *Bernard Roman* (réformes internes) ; *Ségolène Royal* (présidente du conseil national) ; Henri Weber (éducation, formation).

Secrétaires nationaux auprès du premier secrétaire : Daniel Vaillant ; Jean-Luc Mélenchon. Secrétaire national adjoint auprès du premier secrétaire : *Didier Guillaume*, chargé de la coordination. Secrétaires nationales issues du conseil national : *Yvette Davant* (monde coopératif) ; *George Pau-Langevin* (droits de l'homme) ; *Isabelle Thomas* (vie associative). Président du groupe des experts : Michel Delebarre. Délégués nationaux chargés des problèmes de la jeunesse : *Benoît Hamon ; Laurence Rossignol ; Renaud Lagrave ; Christophe Rouillon.*

● **Le bureau national :**

– **« Axe majoritaire » (Emmanuelli) :**

Emmanuellistes : Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Bel, Henri Emmanuelli, Georges Frêche, Gérard Fuchs, Jean Glavany, André Laignel, *Jean-Pierre Masseret*, Véronique Neiertz.

Fabiusiens : Claude Bartolone, Pervenche Béres, François Bernardini, Alain Claeys, Pascale Crozon, *Alain Le Vern*, Didier Mathus, Elisabeth Mitterrand, Daniel Percheron, *Jean-Claude Perez*, Paul Quilès, Henri Weber.

Poperénistes : Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen.

Gauche socialiste : Julien Dray, Marie-Noëlle Lienemann, Jean-Luc Mélenchon

Mermaziens : Claude Fleutiaux, Louis Mermaz, Louis Mexandeau.

Deloristes : *Frédérique Bredin, François Hollande, Ségolène Royal.*

Jospinistes : *Sylvie Guillaume*, Lionel Jospin, *René Mangin*, Daniel Vaillant.

– **« Pôle rénovateur » (Mauroy-Aubry) :** Jean-Christophe Cambadélis, Pierre Moscovici, *Henri Nallet, Michèle Sabban* (ex jospinistes) ; Geneviève Domenach-Chich, Pierre Mauroy, Bernard Roman (mauroyistes) ; Michèle André, Alain Bergounioux, Claude Evin, Jean-Pierre Sueur, Manuel Valls (rocardiens).

– **Motion 2 « Agir en socialiste » :** *Christophe Clergeau, Bernadette Merchez, Vincent Peillon, Christine Priotto.*

La lutte contre la corruption

M. Malvy (PS) accuse M. Balladur de « piétiner le Parlement »

La décision prise par Edouard Balladur de reporter du 2 au 5 décembre la réunion à Matignon sur la moralisation de la vie publique, à laquelle sont conviés les présidents des groupes parlementaires (*le Monde* du 3 décembre), a été sévèrement critiquée, vendredi 2 décembre, par Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. M. Malvy a accusé le premier ministre, *« tétanisé par les divisions de sa majorité »*, de *« piétiner le Parlement »*.

Plusieurs personnalités ont réagi à la publication du rapport Rozès sur les moyens de combattre plus efficacement la corruption. Dominique Voynet, présidente des Verts et candidate à la présidence de la République, a déclaré que *« ce rapport comprend quelques propositions intéressantes, mais, comparé aux mesures énergiques nécessitées par la succession d'affaires touchant ses propres ministres, il fait tout au plus figure de pétard mouillé »*. Mme Voynet regrette, notamment, que les députés *« viennent déjà de battre en retraite en retirant la limitation du cumul des mandats de l'ordre du jour »*. En revanche, Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, juge *« particulièrement intéressante »* la proposition de la commission Rozès visant à ce que le droit à être jugé *« dans un délai raisonnable »* soit inscrit dans la législation. M. Méhaignerie rappelle, cependant, qu'il lui paraît *« hors de portée de régler avant l'élection présidentielle »* le problème du secret de l'instruction.

Pour Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et candidat conditionnel à l'élection présidentielle, qui s'exprime dans un entretien publié par *Valeurs actuelles* (daté 3-9 décembre), les affaires et la corruption seront au cœur de la campagne, et *« l'une des grandes questions qui vont se poser aux candidats, c'est comment ils vont (...) réconcilier les Français avec la politique et leurs institutions »*.

Estimant qu'une loi d'amnistie, après l'élection présidentielle, *« serait une erreur grave »*, M. Millon ajoute : *« Si l'on veut réconcilier les Français avec leur classe politique, la justice doit, au contraire, passer librement. »* A propos du financement de la vie politique, le président du conseil régional Rhône-Alpes affirme : *« Il est temps de proclamer la séparation entre l'Etat et les entreprises. »*

La compétition présidentielle et les rivalités au sein du RPR

M. Barnier prend parti officiellement pour M. Balladur

Michel Barnier (RPR), ministre de l'environnement, exprime, dans un entretien publié par *le Parisien* samedi 3 décembre, le souhait qu'Edouard Balladur soit candidat à l'élection présidentielle, mais ajoute que *« rien n'autorise cependant à dire qu'il ait déjà pris sa décision »*. *« Pour gagner, il faudra que la majorité sache se rassembler, et cela le plus tôt possible »*, ajoute le président du conseil général de Savoie. Il estime qu'il ne sera *« sans doute pas facile »* d'appeler Jacques Chirac à retirer sa candidature, mais que *« les gaullistes peuvent se retrouver et se réunir, à condition que chacun d'entre* [eux] *fasse désormais attention à ce qu'il dit »*.

Pour sa part, l'un des secrétaires généraux adjoints du RPR, Jean-François Mancel, invoquant *« les engagements pris en 1993 »* entre M. Chirac et M. Balladur, a émis le vœu que ce dernier annonce rapidement qu'il n'est pas candidat à l'élection présidentielle.

A Marseille, sur 481 électeurs de la troisième circonscription de Marseille qui ont participé au vote test organisé par Jean Roatta (UDF-PR), député des Bouches-du-Rhône, 398 se sont prononcés en faveur de l'organisation de « primaires » pour désigner le candidat de la majorité à l'élection présidentielle. 75 électeurs ont voté « contre » lors de cette consultation, la première du genre. 8 bulletins nuls ont été dénombrés.

Dans un entretien publié par « le Point »

M. Chirac se dit « choqué » par les propos de M. Léotard en faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale

Dans un entretien publié par *le Point* du 3 décembre, Jacques Chirac, ancien président du RPR, se déclare *« profondément choqué »* par les propos de François Léotard (UDF-PR), proche d'Edouard Balladur, selon lequel un président de la République appartenant à la majorité sera amené à dissoudre l'Assemblée nationale après la présidentielle. *« Cette affirmation traduit soit une méconnaissance, soit un mépris de nos institutions »*, déclare l'ancien premier ministre. *« Au nom de quoi peut-on dire qu'un Parlement élu démocratiquement en 1993 devient subitement illégitime ? Mais où va la démocratie ? »*, s'interroge M. Chirac.

Alors que M. Léotard estime que le prochain président de la République aura besoin de cinq ans pour conduire à bien des réformes, M. Chirac assure que *« réformer, ce n'est pas un problème de durée, c'est un problème de volonté. Ce qu'on ne fait pas en trois ans, on ne le fait pas en cinq ans »*. A *« cinq mois de l'échéance, je crois que les Français ont le droit de savoir qui se présente à l'élection présidentielle et pour quoi faire »*, estime le maire de Paris, qui ajoute : *« Pour ma part, j'ai fait le choix de la clarté et de la sincérité. J'aimerais que d'autres fassent le même choix. La France y gagnerait. »*

Favorable à *« une lecture plus démocratique et plus républicaine de la Constitution »*, M. Chirac estime que *« la manière de gouverner est en cause »*. L'ancien président du RPR critique enfin la proposition de M. Balladur de permettre à l'opposition de soumettre à référendum une loi votée par le Parlement. *« Le référendum* a posteriori *dévaluerait le rôle du Parlement »*, assure-t-il.

Quittant ses fonctions à la tête du groupe

Le patron de La Redoute s'engage derrière le maire de Paris

LILLE

de notre correspondant

Jean-Claude Sarazin, président directeur-général du groupe La Redoute, a annoncé, jeudi 1er décembre, qu'il avait décidé de quitter ses fonctions au sein de ce groupe de vente par correspondance. A l'âge de cinquante-sept ans, ce polytechnicien quitte une entreprise où il a travaillé pendant trente et un ans, pour *« prendre du recul »* et pouvoir s'engager davantage dans la vie politique. Il l'a expliqué à ses collaborateurs, puis au cours d'une conférence de presse organisée au siège historique de l'entreprise à Roubaix.

Militant du RPR depuis de nombreuses années, M. Sarazin avait été élu conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais sur la liste RPR-UDF lors des élections de mars 1992. Président de la commission des finances de l'assemblée régionale, poste stratégique pour contrôler l'exécutif présidé par Marie-Christine Blandin (Verts), il avait été prié de choisir entre la politique et l'entreprise par François Pinault, qui venait de reprendre l'ensemble Printemps-Redoute. Il avait alors quitté, en septembre 1992, son mandat d'élu. *« J'ouvre une parenthèse dans ma vie politique »*, déclarait-il alors. Aujourd'hui, il choisit de fermer cette parenthèse.

Tout récemment, il avait décidé de s'engager auprès de Maurice Schumann, sénateur (RPR) du Nord, au sein du comité départemental de soutien à Jacques Chirac. M. Sarazin, membre de la commission exécutive départementale du RPR et président de l'association de financement de ce parti, pense également à d'autres échéances que l'élection présidentielle : les régionales de 1998 et, avant cela, les municipales.

Il ne quitte cependant pas complètement La Redoute : nommé président d'honneur, M. Sarazin demeure membre du directoire du groupe Pinault-Printemps-Redoute. Il sera remplacé à la tête de La Redoute par Pierre Blayau.

JEAN-RENÉ LORE

A l'Assemblée nationale

Une partie de l'UDF refuse d'entériner les nouvelles adhésions à l'Union européenne

L'Assemblée nationale a examiné, vendredi 2 décembre, le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne. La discussion a mis en évidence des divergences au sein du groupe UDF, une minorité, proche des thèses de Valéry Giscard d'Estaing, refusant que ces nouvelles adhésions interviennent avant la réforme des institutions de l'Union. Le vote sur ce texte est prévu mardi 6 décembre.

L'Autriche, la Suède et la Finlande n'attisent aucun obscur fantasme chez les députés français. L'imaginaire hexagonal n'a pas l'air d'en souffrir. Plus prosaïquement, leurs produits n'inquiètent pas. *« Nos intérêts sont sauvegardés dans les deux secteurs que sont la pêche et la filière bois-papier »*, a rassuré Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne) lors de l'examen par l'Assemblée nationale, vendredi, du traité d'adhésion à l'Union européenne de trois nouveaux Etats, l'Autriche, la Suède et la Finlande. Bien au contraire, leur richesse excite quelque convoitise. *« Leur niveau de vie étant supérieur à la moyenne communautaire, ces pays seront contributeurs nets au budget communautaire »*, s'est réjoui Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Bref, ils sont les bienvenus.

Une dizaine de députés présents

Une grosse majorité de la dizaine de députés présents dans l'hémicycle – Robert Pandraud (RPR), président de la délégation pour l'Union européenne, a déploré ces *« travées vides »* pour un événement qui aurait mérité *« plus de solennité »* – a donc salué ces nouveaux partenaires. Bien sûr, Nicole Catala (RPR, Paris) s'est inquiétée que *« le centre de gravité de l'Union se déplace vers le nord »* au détriment des pays méditerranéens. Selon elle, il en résulte deux risques pour la France : d'une part, *« les préoccupations écologistes se feront plus pressantes »*, et *« cela peut être une source de difficultés pour notre industrie nationale »* ; d'autre part, les trois pays *« n'ont pas renoncé à leur neutralité »* et peuvent donc hypothéquer la mise au point d'une politique de sécurité commune. Ces réserves n'ont toutefois pas suffi à motiver une attitude hostile de la part du groupe RPR.

Une fois n'est pas coutume dans un débat européen, c'est l'UDF qui a étalé ses divisions. Au nom du même idéal pro-européen, deux « sensibilités » se sont heurtées sur l'appréciation de l'opportunité de cet élargissement. D'un côté, Pierre Albertini (Seine-Maritime) et Georges Mesmin (Paris) ont certes admis qu'il eût été préférable de réformer préalablement les institutions, mais ils n'y ont pas vu une raison suffisante pour éconduire les nouveaux venus. *« Comment imaginer que la France, l'un des premiers défenseurs de l'idée européenne, rejette ces trois pays qui, par référendum, ont dit « oui » à l'adhésion ?*, s'est interrogé M. Mesmin. *Ce serait une grave erreur politique.* » Pour ces tenants du « oui », cet épisode doit toutefois être la dernière concession aux partisans d'une hospitalité à tout vent. *« Tout nouvel élargissement qui ne serait pas précédé d'un approfondissement ferait changer l'Europe de nature »*, a mis en garde M. Albertini.

Laurent Dominati (Paris) n'est pas de cet avis-là. Selon lui, il faut tout simplement dire « non » à l'Autriche, à la Suède et à la Finlande tant que les institutions n'ont pas été refondues. Se faisant l'écho des inquiétudes de Mme Catala sur la neutralité de ces nouveaux pays, M. Dominati a estimé que *« les progrès de l'union politique s'en trouveront ralentis »*. *« Il y a tout lieu de craindre,* a-t-il ajouté, *que la conception de départ, qui était celle d'une alliance permanente autour de la France et de l'Allemagne de l'Ouest, ne fasse place à un système de négociation fondé sur un jeu diplomatique classique entre des rivalités anciennes. »*

S'il estime que ces trois Etats *« ont vocation, comme d'autres, à rejoindre l'Union européenne »*, le député de Paris s'est dit partisan de *« leur dire, comme à des amis, que la maison n'est pas prête, que le couvert n'est pas mis et qu'il leur faut donc attendre quelque temps avant que nous soyons prêts à mieux les recevoir »*. Les thèses avancées par M. Dominati n'étaient pas très éloignées de celles de Valéry Giscard d'Estaing, qui s'était abstenu sur ce texte, le 29 novembre, lors de son examen par la commission des affaires étrangères (*le Monde* du 1er décembre). Selon le président de l'UDF, cet élargissement consacre *« l'abandon du projet d'intégration tel qu'il avait été conçu à l'origine »*.

« La fin d'une période »

Sur tous les bancs, le sentiment dominant était bel et bien qu'une période venait de s'achever. *« Nous avons épuisé les vertus de la Communauté à l'ancienne »*, a dit Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle). *« Les institutions arrivent au bout de leurs possibilités et, si les choses restaient en l'état, l'Union serait paralysée »*, a-t-il continué. Attitude nouvelle, ce constat conduit les « fédéralistes » à se manifester plus ouvertement et à refuser l'opprobre qui s'est attaché à ce mot depuis le débat sur le traité de Maastricht.

Reprenant la formule de Jacques Delors, M. Le Déaut s'est ainsi déclaré favorable à une *« fédération d'Etats nationaux »*. Quant à Georges Mesmin, ancien membre du CDS devenu simple adhérent direct de l'UDF, il regrette que *« l'on n'ose pas dire »* aujourd'hui que *« les pères fondateurs étaient fédéralistes, comme si le mot était devenu tabou »*. *« Je suis, pour ma part, fédéraliste ! »* a-t-il lancé. Tout le monde n'abjure pas ses convictions.

FRÉDÉRIC BOBIN

SÉNAT : adoption du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche. – Le Sénat a adopté, vendredi 2 décembre, les crédits pour 1995 du ministère de l'agriculture et de la pêche, présentés par Jean Puech. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté « pour », tandis que ceux de l'opposition ont voté « contre ». Le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé des « moyens supplémentaires » d'un montant de 95 millions de francs au profit du Fonds forestier national.

Favorable aux fonds de pension

M. Le Pen suggère de réserver les retraites de la Sécurité sociale aux plus modestes

A l'occasion d'un colloque intitulé « Comment sauver les retraites ? », vendredi 2 décembre, à Paris, Jean-Marie Le Pen a présenté les mesures du programme du Front national dans le domaine de la protection sociale. S'exprimant devant plusieurs centaines de personnes du Cercle national des préretraités et des retraités (organe qu'anime Jean-Pierre Reveau, membre du bureau politique du parti d'extrême droite) réunies au conseil régional d'Ile-de-France, M. Le Pen a préconisé, pour le court terme, *« la mise sous contrôle de la nation de la gestion des organismes sociaux »*, *« la séparation des caisses de retraite des Français et celles des étrangers »*, ainsi que *« la rupture avec le libre-échangisme »*.

M. Le Pen a notamment affirmé qu'il faut *« laisser les Français choisir librement l'âge de leur retraite »*, en développant *« le principe de la retraite à la carte »* et *« le régime de cessation progressive d'activité »*. Le président du Front national a suggéré de rendre *« seule obligatoire une cotisation minimale d'assurance-retraite et de fraternité française au profit des Français qui n'ont pu se constituer une retraitre décente par suite d'aléas économiques »* et il s'est prononcé en faveur des fonds de pension.

Favorable au *« salaire direct »*, qui correspondrait au *« salaire brut seulement défalqué de la cotisation d'assurance-retraite »*, M. Le Pen estime aussi que *« le système obligatoire de retraite de la Sécurité sociale doit être réservé aux cotisants modestes »*, alors que ceux qui bénéficient de revenus plus importants *« doivent pouvoir faire appel à des régimes libres, mutuels ou par capitalisation »*.

PRIX : le prix du livre de l'Assemblée nationale a été décerné à Dominique Schnapper. – Le prix du livre de l'Assemblée nationale a été décerné à Dominique Schnapper pour son livre *la Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation* (Gallimard) (*Le Monde* du 9 septembre). Doté d'une somme de 100 000 francs, ce prix a été décerné par un jury, présidé par le professeur Maurice Agulhon, et composé de personnalités non politiques et de parlementaires. La récompense a été remise à la lauréate, lundi 28 novembre, par le président de l'Assemblée Philippe Séguin, qui a salué *« l'irremplaçable valeur »* de ce travail qui montre *« la modernité vigoureuse de l'idée de nation »* en la définissant comme *« un projet politique »*. *« La nation,* a souligné Philippe Séguin, *demeure l'instance de solidarité et l'instrument privilégié de la participation des hommes à leur histoire. »*

Revenant sur le texte du Sénat

Les députés suppriment le cumul d'emplois publics et privés pour les fonctionnaires territoriaux

L'Assemblée nationale a adopté, dans la soirée du vendredi 2 décembre en première lecture, le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale, présenté par Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. L'UDF et le RPR ont voté « pour », le PS s'est abstenu, le PC a voté « contre ».

Au terme de la discussion, en première lecture, du projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale, le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, Daniel Hoeffel, était satisfait : les députés ont supprimé certaines dispositions, introduites par le Sénat, qu'il jugeait *« excessivement libérales »* (*le Monde* du 7 juillet) et qui portaient atteinte à l'équilibre entre le principe de libre administration des collectivités locales et le respect du statut des fonctionnaires. Le retour à cet équilibre doit beaucoup à l'intervention de Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne), rapporteur du texte au nom de la commission des lois, qui, fort de sa double expérience d'élu local et d'ancien fonctionnaire territorial, a fait modifier le texte dans un sens plus conforme aux vœux du gouvernement.

Suivant l'avis de la commission des lois, l'Assemblée nationale a supprimé une disposition autorisant le cumul d'emplois publics et d'emplois privés introduite au Sénat par le « lobby » rural et RPR que constitue l'Association des maires de France (AMF) : comme les maires ruraux ont du mal à trouver du personnel susceptible de n'effectuer que quelques heures de travail par semaine, ils souhaitent que les agents recrutés sur des postes à temps partiel puissent, au besoin, toucher des revenus complémentaires dans le secteur privé. M. Hyest a estimé qu'un tel cumul *« bouleversait l'esprit de la fonction publique »* et qu'il pouvait être anticonstitutionnel. Un fonctionnaire qui cumulerait emplois public et privé risquerait de sacrifier l'intérêt du service public à celui de sa profession privée, a-t-il expliqué.

Les députés sont, en outre, revenus sur la libéralisation des emplois à temps partiel. Actuellement, des décrets précisent les conditions dans lesquelles les collectivités locales peuvent créer ces emplois, qui représentent moins de trente-neuf heures hebdomadaires et ne donnent pas droit aux mêmes prestations sociales que les emplois à temps plein. A la demande de l'AMF, le gouvernement avait prévu d'assouplir ces textes réglementaires. Mais, sous la pression de certains élus ruraux, le Sénat a fait sauter tous les verrous et autorisé les collectivités à recruter dans n'importe quelles conditions. *« Le Sénat est allé trop loin, ce libéralisme est dangereux, il faut qu'un décret, tenant compte des réalités locales, encadre les créations d'emploi à temps non complet »*, a protesté M. Hyest.

Le PS, qui avait, curieusement, voté la déréglementation au Sénat, s'est, cette fois, rallié au principe de l'encadrement. Le PC a voté contre la proposition de M. Hyest, parce qu'il est hostile aux emplois à temps partiel, ces derniers favorisant *« la précarisation de la fonction publique territoriale »*, selon Patrick Braouezec et Louis Pierna (PC, Seine-Saint-Denis).

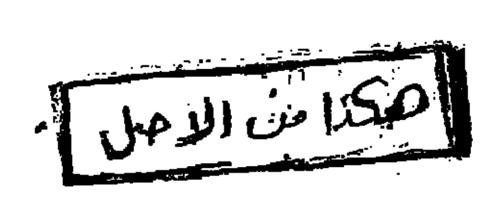
« Atteinte au droit d'expression des syndicats ? »

Sur les autres dispositions du texte, en revanche, les députés ont suivi les sénateurs. Ils ont maintenu la suppression du paritarisme entre élus et syndicats pour le vote du budget du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Cet organisme chargé de la formation des agents des collectivités locales gère plus de 1 milliard de francs. Grâce à l'appui des syndicats, il est en permanence présidé par un élu de gauche. Bernard Derosier (PS, Nord) a protesté en faisant valoir qu'il s'agissait d'une mesure *« inique »* constituant une *« atteinte au droit d'expression des syndicats »*. M. Hyest a annoncé la parution prochaine d'un rapport de la Cour des comptes sur la gestion de cet organisme. L'Assemblée nationale, toutefois, n'est pas allée plus loin que le Sénat dans la réduction du paritarisme. Elle a ainsi repoussé un amendement introduit par Georges Durand (UDF, Drôme) et proposant que le président du CNFPT soit désigné par le seul collège des élus.

L'Assemblée s'est conformée à l'avis du Sénat sur la question de l'affiliation aux centres de gestion, organismes intercommunaux qui gèrent les carrières des agents des petites communes : une commune est obligatoirement affiliée à un centre de gestion lorsqu'elle a moins de 250 agents. Le gouvernement proposait de relever ce chiffre à 500, pour offrir aux fonctionnaires de meilleures possibilités de promotion. Craignant d'être dépossédés de la gestion de leur personnel, les maires des villes moyennes ont fait valoir leur mécontentement auprès des sénateurs, et obtenu que le seuil ne s'élève qu'à 350 agents. L'Assemblée s'est ralliée à ce compromis, en dépit du désaccord de Pierre Gascher (RL, Sarthe), président du centre de gestion de son département.

Pour favoriser la lutte contre le chômage, les députés ont soutenu une disposition sénatoriale permettant de recruter sans concours, avec un statut de titulaires, les fonctionnaires du bas de l'échelle de la catégorie C. C'est sans succès que le PS et le PC, attachés au principe du concours, pierre angulaire de la fonction publique, se sont opposés à cette disposition introduite par le Sénat, dont ils estiment qu'elle ouvre la porte au *« clientélisme »*.

RAFAËLE RIVAIS



Expérimentant de nouvelles techniques de diffusion

Les radios d'autoroute se livrent une bataille technologique

Mille kilomètres aujourd'hui, 1500 de plus d'ici à la fin 1995 : quatre radios d'autoroute maillent désormais l'Hexagone, sur une fréquence unique (107,7) accordée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Ces FM « de service » sont les rampes de lancement de nouvelles technologies, tel le digital audio-broadcasting (DAB), comme l'a démontré le congrès mondial consacré à « La route intelligente », (« le Monde » du 1er décembre) qui a eu lieu au Palais des congrès, à Paris, du mercredi 30 novembre au samedi 3 décembre.

Elle parlait de *« bouchons en accordéon »* et recommandait la prudence, signalait des voitures en feu ou des *« poids-lourds au fossé »*. Il était au volant de sa voiture, quelque part entre Biarritz et le péage de Saint-Arnoult, englué dans un flot qui, de *« fluide »*, était devenu *« dense »*, puis *« bloqué »* : Jean-Pierre Joulin, directeur de l'information d'Europe 1, aime raconter comment il a rencontré la voix de Brigitte Béjean. La station généraliste a engagé immédiatement la journaliste d'Autoroute FM, pour sa nouvelle tranche « tout-info », baptisée « 5-7 heures » et lancée début 1993.

L'anecdote traduit la réalité : aujourd'hui, l'écoute de l'autoradio représente près d'un tiers du volume de l'écoute radiophonique. Avec près de 1 000 kilomètres d'ondes conquis sur l'Hexagone, les FM d'autoroute, s'adressent à la plus large des cibles de la radio : tous ceux qui, un jour ou l'autre, voyagent ou conduisent. La première radio, Autoroute FM est née en 1988, sur le réseau de la société Cofiroute. Dans l'esprit des sociétés d'autoroute, ce type de station est d'abord un *« service au client »*.

« On pourrait la ranger dans la catégorie particulière des radios météo, si elle existait », explique le fondateur de France-Info, Jérôme Bellay, qui a participé à la création d'Autoroute-Info, la radio de la Société d'autoroute Paris-Rhin-Rhône (SAPRR). Les grilles des quatre radios en service aujourd'hui, rythmées par les flashes d'information routière, ont adopté le format « music and news » : flux musical et information générale et routière entrecoupées de chroniques (« Autoroute mode d'emploi », tourisme local). Si des publicités pour une voiture ou un pot d'échappement viennent interrompre la grille, la rentabilité financière des stations n'est pas la priorité.

Ce sont les sociétés d'autoroute qui fournissent les informations routières. Dans les studios, une demi-douzaine de journalistes chevronnés et *« bouffeurs de micro »* officient vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les informations collectées aux péages, ou sur les boucles magnétiques de comptage, sont immédiatement livrées *via* un terminal informatique, un fax ou un coup de téléphone, par la société d'autoroute. Les radios en question doivent se plier à des cahiers des charges très précis publiés, lors de leur autorisation par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), au *Journal officiel*.

Pour éviter des mouvements de voitures incontrôlables, *« aucun message visant à dévier ou à interrompre un flux de circulation »* ne pourra ainsi être diffusé *sans l'accord de l'autorité publique compétente »*. En revanche, *« Il nous arrive de « piéger » des gens, à la demande du préfet : par exemple, quand la RN 84 se trouve enfouie sous 1 mètre de neige, nous fermons les sorties, pour garder les gens sur l'autoroute »*, explique Claude Dargent, directeur général adjoint de la SAPRR. Face aux accusations, toutes réfutent mentir par omission ou minimiser les bouchons afin de garder les automobilistes sur leur réseau payant.

Une route, une fréquence

Dans le cahier des charges, un glossaire canalise le vocabulaire des journalistes, pour éviter que les descriptions d'accidents ne se tranforment en *reality-shows* radiophoniques. Certaines sociétés, dont Cofiroute, s'interdisent de parler d'*« accidents mortels »*, afin de ne pas attiser le voyeurisme des automobilistes et provoquer des ralentissements. Tout doit glisser. Les radios d'autoroute sont bâties sur cette philosophie, poussée parfois jusqu'au paradoxe : à quoi cela sert-il de savoir qu'il y a un bouchon, lorsqu'on est immobilisé dedans ?

La programmation musicale est là pour combler les attentes d'une cible large, qu'il s'agit de ne pas énerver. La SAPRR et bientôt les Autoroutes du sud de la France (ASF) reprennent le programme urbain et « déstressant » de Fip, gracieusement fourni par Radio-France mais peut-être mal adapté à l'autoroute. D'autres composent leur propre grille de programmes. *« Nous travaillons tous sur une programmation de radio adulte, très française, ce que les Américains appellent* middle of the road *»*, explique Sezni Flandrin, directeur d'antenne d'Autoroute-Info.

Grâce à la vigilance de Roland Faure, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et président du club DAB (promoteur français de la radio-audionumérique), les radios d'autoroutes ont pu bénéficier d'une fréquence unique, 107.7, autrefois réservée à la navigation aérienne. Elles sont devenues le champ d'expérimentation de la « radio du futur ». La FM synchrone – ou FM isosynchrone, assez semblable – permet, grâce à des réémetteurs très rapprochés de diffuser le même programme, sans interférences et sans zones d'ombre, ce qui permet aux automobilistes d'effectuer leur voyage avec une réception parfaite, et sans changer de fréquence.

Certains studios sont aussi équipés d'un codeur « radio data system » (RDS). Sur les autoradios RDS – de moins en moins onéreux, moins de 1 000 francs pour certains –, les automobilistes en train d'écouter une cassette ou un disque sont avertis par un signal que leur radio va leur transmettre un message de sécurité prioritaire par un « basculement » automatique.

La radio autoroutière pourrait être aussi la rampe de lancement idéale pour le DAB, nouvelle technologie qui offrira une qualité de son égale à celle d'un disque compact, sans qu'il soit nécessaire de toucher à l'autoradio, et offrira de précieux services à l'automobiliste. Sur un écran, le DAB offre des données supplémentaires de tous genres : paroles de chanson, renseignements sur les invités d'une émission.... mais aussi des messages de radio-guidage (quelle destination emprunter pour aller le plus rapidement possible d'un point à un autre, par exemple). Un *nec plus ultra* technologique qui, paradoxalement, pourrait signer la mort... des actuelles radios d'autoroute .

ARIANE CHEMIN

CLÉS/ *Le réseau des radios d'autoroute*

■ **Autoroute-Info** : sur l'A6 (Macon-Lyon), l'A46 Nord (contournement Est de Lyon), A40 (Mâcon-Bellegarde), A42 Lyon-Pont-d'Ain, soit 250 kilomètres. 700 kilomètres en décembre 1995. Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR).

■ **Autoroute FM (Paris-Poitiers)** : Paris-Rennes (A11-A81), Paris-Poitiers (A10), soit environ 600 kilomètres. Société Cofiroute.

■ **107,7 FM** : entre Calais et Roissy, sur les autoroutes A26 et A1, et sur le service de navette d'Eurotunnel (en français et en anglais). Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (Sanef).

■ **Trafic FM** : 90 kilomètres entre Monaco et Fréjus, 200 kilomètres fin 1995 (Monaco-Aix-en-Provence). Société Escota.

■ **Radio-Trafic** : de Lyon à Orange (A7 et A46 Sud), dès l'été 1995 puis à Aix-en-Provence et Toulouse. Soit 750 kilomètres en décembre 1995. Autoroutes du Sud de la France (ASF).

REPÈRES

RÉSEAUX HERTZIENS
La location de fréquences par « l'agence du spectre » rapporterait 100 millions

La nouvelle redevance qui pourrait s'appliquer à tous les utilisateurs de fréquences hertziennes, et à laquelle sera chargée de réfléchir la nouvelle Agence nationale des fréquences radioélectriques (ANFR), pourrait rapporter 100 millions de francs par an, selon la direction Générale des postes et télécommunications (DGPT). La future « agence du spectre » est inscrite dans un projet de décret sur le point d'être transmis au Conseil d'État, avait annoncé, mercredi 30 novembre, Bruno Lasserre, patron de la DGPT, instance de régulation du ministère de l'industrie (*le Monde* du 1er décembre).

Trois cent cinquante millions de francs sont déjà recueillis par l'État auprès de certains utilisateurs de fréquences : les services de télécommunications, soumis à une autorisation du ministère (téléphone mobile, transmission de données, etc.) et les quelque 60 000 réseaux privés (ambulances, taxis, etc.) acquittent une taxe. Les autres diffuseurs – radios et chaînes de télévision, militaires –, paient la location de l'émetteur de signaux à Télédiffusion de France (TDF), mais ne louent pas la fréquence elle-même, comme c'est le cas en Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

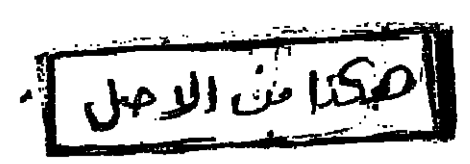
Le projet de création de l'ANFR a suscité la réaction hostiles des diffuseurs. *« Le paiement des fréquences remet en cause le principe de l'intangibilité du contrat passé avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui délivre des conventions d'autorisation »*, nous a ainsi expliqué Rémy Sautter, vice-président directeur général de RTL, *« Je m'étonne que le service public soit exempté de cette nouvelle taxe, alors que nous évoluons aujourd'hui dans une situation concurrentielle complète »*. Pour sa part, Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, s'inquiétait des *« délocalisations à l'étranger »* qu'une telle mesure pourrait entraîner.

TÉLÉVISION
Hongkong lance une chaîne privée vers la Chine

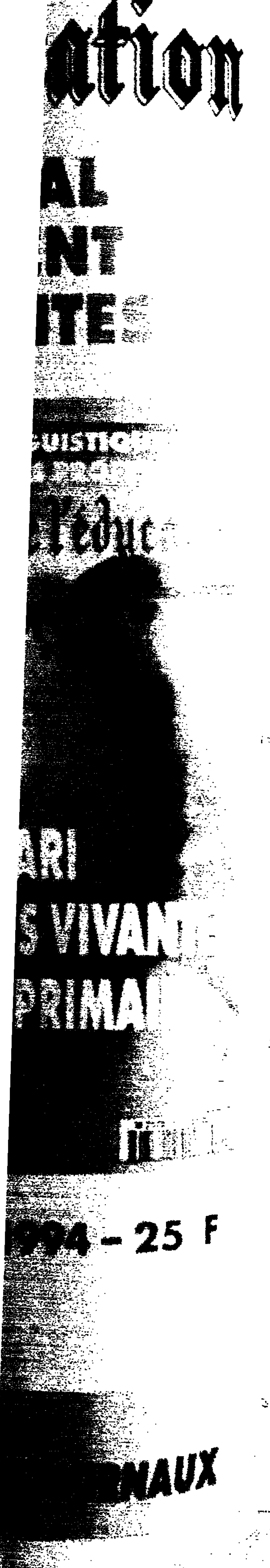
China Entertainment Television-Family Entertainment Channel (CETV), chaîne privée en mandarin, a été lancée par câble et satellite vers la Chine, jeudi 1er décembre, à l'initiative de Robert Chua, directeur général de l'une des principales sociétés de production de longs métrages et de téléfilms de Hongkong. Selon M. Chua, CETV, diffusée en accord avec le gouvernement chinois, ne programmera *« ni sexe, ni violence, ni infos »*, mais des talk-shows, des fictions, des documentaires et des émissions pour enfants.

Proposée, en clair, une heure par jour, la chaîne passera à six heures d'émissions quotidiennes multidiffusées dès le 11 mars 1995. Retransmise par le satellite Apstar-1, CETV est destinée aux foyers déjà équipés de kits de réception directe et aux huit millions d'abonnés au câble. Après l'interdiction de la commercialisation des paraboles, décidée en octobre 1993, Robert Chua vise principalement le marché du câble en Chine, *« appelé à croître très rapidement pour compter trente millions de foyers câblés à la fin de 1995 »*. Avec 50 millions de dollars (environ 270 millions de francs) d'investissements, fournis en partie par *« des partenaires asiatiques »*, M. Chua compte rentabiliser CETV grâce à la publicité.

PRESSE : Françoise Giroud assigne le « Journal du dimanche » devant les tribunaux. – Françoise Giroud a annoncé vendredi 2 décembre qu'elle avait assigné le groupe Filipacchi et *le Journal du dimanche* (*JDD*) devant le tribunal de grande instance de Paris. La journaliste précise qu'elle demande *« le règlement des indemnités qu'elle juge lui être dues, et un franc de dommages et intérêts pour préjudice moral »*. L'affaire devrait être examinée le 25 janvier. *Le JDD* a mis fin à la collaboration de Françoise Giroud, après que celle-ci eut qualifié de *« mœurs de goujats »* la publication dans *Paris-Match* (autre titre du groupe Filipacchi) de photos du président de la République et de sa fille naturelle (*le Monde* du 20 et 22 novembre).



هكذا من الاصل



JUSTICE

Désaccord entre Matignon et la chancellerie sur le cas Tapie

Alors que le parquet de Paris a fait appel du jugement du tribunal de commerce, l'entourage du garde des sceaux soupçonne celui du premier ministre de vouloir protéger le député-homme d'affaires

Après avoir longtemps bénéficié des faveurs, officielles et officieuses, du président de la République, Bernard Tapie jouirait-il à présent des protections du premier ministre ? Au lendemain de la décision du tribunal de commerce de Paris, ordonnant l'ouverture de procédures collectives à l'encontre des sociétés du député-homme d'affaires (*le Monde* des 1er et 2 décembre), le soupçon n'a été formulé à voix haute que par le député (UDF) François d'Aubert – *« j'espère que ce jugement, bienveillant pour Bernard Tapie, ne cache pas un calcul politique »*. Il alimente pourtant bel et bien un affrontement discret entre l'hôtel Matignon et la chancellerie.

Vendredi matin 2 décembre, à l'issue de la remise par la commission Rozès du rapport sur la lutte contre la corruption, Edouard Balladur et Pierre Méhaignerie auraient eu un échange aussi bref que tendu sur le dossier Tapie, rapportent ainsi leurs entourages respectifs. L'intention du parquet de Paris, annoncée dans l'après-midi du même jour, de faire appel du jugement du tribunal de commerce avait bien reçu l'aval du cabinet du garde des sceaux, mais pas celui des conseillers du premier ministre. Il n'en faut pas davantage, place Vendôme, pour penser que la clémence des juges consulaires, et tout spécialement celle de leur président, Michel Rouger, qui a multiplié en quarante-huit heures les interventions publiques pour justifier sa décision, a pu trouver son origine dans des considérations d'ordre politique. Et notamment, pour parler clair, dans le souci de permettre à M. Tapie de perturber à sa guise le jeu présidentiel, par une candidature qu'il exclut chaque jour un peu moins.

Saisi, après tant d'autres, par l'« effet Tapie », qui seul peut changer, en deux jours, un président du tribunal de commerce rugueux et peu connu en une vedette médiatique, M. Rouger a eu beau déclarer qu'il se *« fout des histoires électorales »*, sa décision n'est pas sans conséquences politiques. Placé en liquidation judiciaire, M. Tapie aurait été dans l'incapacité de se présenter à la moindre élection ; le redressement judiciaire ordonné lui offrait un sursis au moins momentané.

Au ministère de la justice, c'est peu dire que l'on n'a guère apprécié la mansuétude de la juridiction commerciale à l'égard du député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône, et moins encore l'omniprésence médiatique de son président. On insiste d'ailleurs volontiers sur le fait que la représentante du parquet devant le tribunal de commerce, le substitut Sylvie d'Arvisenet, avait requis, outre le redressement judiciaire de Bernard Tapie Finances, qui chapeaute la branche industrielle du groupe (Testut, Terraillon, la Vie claire, Scaime), la liquidation immédiate des sociétés Alain Colas Tahiti (ACT), Financière Immobilière Bernard Tapie (FIBT), et Groupe Bernard Tapie (GBT), qui contrôlent les derniers actifs – immobiliers et financiers – du parlementaire. Ces réquisitions, précise-t-on, ont été prises *« en plein accord avec la chancellerie »*. L'appel du parquet concernant ces trois dernières sociétés, promptement rendu public vendredi, s'incrit donc dans la même logique.

Des contacts avec l'entourage de M. Balladur

Prononçant un discours au Salon de l'avocat, vendredi matin à Paris, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a expliqué qu'*« une entreprise qui n'a plus d'activité, plus de salariés, plus de possibilité d'obtenir du crédit, et que ses créanciers poursuivent, doit être rapidement liquidée... »* Le ministre ayant été invité à cette manifestation avant l'été, et son discours sur la loi de 1985, réformant les procédures collectives, ayant été rédigé il y a dix jours, ses conseillers assurent que tout rapprochement entre ces propos et le jugement récent du tribunal de commerce ne serait, selon la formule consacrée, *« que pure coïncidence »*. A moins que le garde des Sceaux n'ait justement profité de cette tribune pour dévoiler une acrimonie dont il n'est certes pas coutumier.

La chancellerie n'ignore pas, en effet, que des *« contacts »* ont été établis, ces dernières semaines, entre l'entourage du premier ministre et le président du tribunal de commerce. Place Vendôme, certains soupçonnent que le contenu de ces entretiens ait pu avoir un effet direct sur l'attitude du président Rouger.

L'hebdomadaire *Le Point* indique, dans son édition du 3 décembre, qu'au cours d'une *« conversation »* datant d'il y a plusieurs mois, Nicolas Sarkozy *« aurait fait comprendre à demi-mot »* au président du tribunal de commerce que le dossier Tapie était particulièrement surveillé, en raison de ses implications politiques.

« J'ai tout le gouvernement derrière moi»

L'hebdomadaire ajoute que, plus tard, *« lors d'une rencontre préparatoire avec le président Rouger »*, Bernard Tapie aurait lancé : *« J'ai tout le gouvernement derrière moi ! Si vous ne me croyez pas, vous n'avez qu'à appeler Sarkozy ! » « Intrigué, Michel Rouger joint l'un des proches de Nicolas Sarkozy, au ministère du budget,* poursuit *le Point, mais celui-ci reste évasif. »*

C'est un fait : le cabinet du ministre du budget a su dès le mois de septembre que M. Tapie se prévalait avec insistance, et devant le plus grand nombre possible d'interlocuteurs, de *« promesses »* que lui aurait faites Nicolas Sarkozy. Le fisc n'avait-il pas autorisé l'OM, en 1993, à étaler le remboursement de son astronomique dette fiscale – plus de 80 millions de francs – sur plusieurs années ? Autre fait : même si l'on assure, à Matignon, que la seule ligne suivie fut de *« considérer M. Tapie comme un citoyen ordinaire »*, Michel Rouger fut bien reçu en tête-à-tête par le directeur de cabinet de M. Balladur, Nicolas Bazire, à l'hôtel Matignon, le lundi 7 novembre en fin d'après-midi. Ces conversations, discrètes mais répétées – *le Nouvel économiste* en évoque au moins une autre – ont relancé le soupçon.

Les deux plus proches lieutenants du premier ministre auraient-ils décidé d'assurer la survie momentanée du député européen ? Ainsi pourrait s'expliquer la plus que discrète *« ordonnance de conciliation »* rendue par le président Rouger au bénéfice de l'ex-président de l'OM et de son épouse, à la veille des audiences du tribunal de commerce sur le dossier Tapie (*le Monde* du 25 novembre). Dans la soirée du mercredi 23 novembre, cette décision avait plongé le parquet de Paris et le cabinet du garde des sceaux dans l'expectative, pour ne pas dire davantage. Elle donnait en effet acte au député-homme d'affaires de ce qu'une chance demeurait de le réconcilier avec ses créanciers, en dépit des multiples procédures de recouvrement déjà engagées. Une semaine plus tard, le tribunal de commerce suivait le même raisonnement, faisant mine de croire, dans son jugement, qu'ACT ou FIBT, les sociétés « patrimoniales » de M. Tapie, pouvaient encore se renflouer alors que leur dette se chiffre en centaines de millions de francs et que tous leurs actifs sont saisis...

Les deux principaux créanciers de M. Tapie – le Crédit lyonnais et le Trésor – relevant de l'Etat, la tentation était alors grande de se demander si le tribunal de commerce n'avait pas reçu de messages en ce sens avant de prendre sa décision. En retardant l'échéance d'une liquidation personnelle qui entraînerait une *« incapacité d'exercer une fonction publique élective pour une durée de cinq ans »*, M. Rouger et ses collègues ont, de fait, permis aux ambitions politiques de M. Tapie de prospérer. La procédure de redressement judiciaire avait en outre pour conséquence d'interrompre les procédures de recouvrement engagées par le fisc le 13 septembre sur les dernières possessions de FIBT : un terrain à Maison-Alfort (Val-de-Marne), sur lequel est situé le siège de la Vie claire, un appartement de 130 m² rue Bonaparte, dans le sixième arrondissement de Paris, qu'occupait l'une des filles de M. Tapie, et deux appartements à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Mais l'appel interjeté vendredi par le parquet ayant un effet suspensif, le processus se trouve à nouveau enclenché. Le Crédit lyonnais pourra lui aussi prendre patience, en mettant en vente, comme il l'avait projeté, l'hôtel particulier du député-homme d'affaires, en attendant mieux.

HERVÉ GATTEGNO

A la cour d'assises de Paris

La réclusion criminelle à perpétuité est requise contre le principal accusé du procès Bakhtiar

L'avocat général, Jacques Mouton, a requis, vendredi 2 décembre, la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans contre Ali Vakili Rad, trente-cinq ans, accusé d'avoir directement participé, le 6 août 1991, à Suresnes, à l'assassinat de Chapour Bakhtiar et de son secrétaire, Sorouch Katibeth. Contre Massoud Hendi, quarante-sept ans, et Zeynalabedine Sarhadi, trente-quatre ans, tous deux accusés de complicité d'assassinat, le magistrat a demandé une peine de treize à quinze ans de réclusion criminelle, comprenant une période de sûreté des deux tiers.

Face au terrorisme, face au totalitarisme, le procès de l'assassinat de Chapour Bakhtiar se devait d'être un modèle de *perfection démocratique.* Me Paul Lombard, conseil de l'épouse de l'ancien premier ministre iranien, l'avait bien compris. Aussi, tout en fustigeant le rôle tenu par les accusés, l'avocat n'a pas caché que certains aspects du dossier pouvaient *« prêter à discussion »*. Mais sa principale réserve concerne la juridiction. *« Cette leçon de démocratie,* disait Me Lombard, *j'aurais préféré la recevoir de la cour d'assises de droit commun car je suis choqué que, dans les affaires sensibles et dangereuses, le législateur ait démobilisé les citoyens pour les remplacer par des professionnels. »*

Les faiblesses de l'accusation

Il fallait sans doute que cela soit dit et il fallait aussi que l'avocat général Mouton réplique, dans la première phase de son réquisitoire, pour lever les doutes émis ici ou là. *« La cour d'assises, spécialement composée de magistrats, n'est pas une juridiction politique (...) et les accusés ne sont pas des prisonniers politiques (...). La cour d'assises ne peut dire que le droit, et aux questions posées, elle ne répond d'ailleurs que par oui ou par non »*, précise le magistrat, avant d'ajouter : *« Elle n'est pas non plus le tribunal de l'histoire. »*

Cela étant posé, M. Mouton entre dans le dossier en notant, à propos de la grâce accordée en 1990 à Anis Naccache, auteur de la première tentative d'assassinat contre Chapour Bakhtiar : *« Je ne fais pas d'analyse politique, mais c'est un fait qu'une fois cette libération obtenue, tout était possible. »* Il évoque donc l'assassinat du leader de l'opposition iranienne en désignant clairement les commanditaires : *« C'est une formidable entreprise, un projet dont la décision vient du cœur de la République islamique. »*

Et il se penche sur l'enquête dans une analyse chronologique détaillée. Pendant plus de deux heures, l'avocat général énumère des dates, des heures, des faits, parvenant, sans pratiquement rien oublier, à rassembler les moindres éléments révélés par cinq semaines d'audience. Un travail considérable, mais si riche, si dense, que la mémoire s'y noie, submergée par un flot de précisions. Puis le magistrat en tire des conclusions sur le plan analytique : *« Vakili Rad, c'est le commando. Celui qui participe à cette immonde boucherie »*, constate M. Mouton, sans prolonger l'examen du cas d'un accusé déjà pratiquement verrouillé par le dossier. Il sera plus long sur les deux autres, car c'est là que se situent les faiblesses de l'accusation.

Sarhadi affirme avoir été à Téhéran au moment où un Iranien possédant son passeport avec une autre photo était en Suisse pour aider les assassins à s'enfuir. Faute de preuve, l'avocat général reproche principalement à Sarhadi de ne pas avoir fourni les éléments pouvant démontrer son innocence. Mais inversement, il balaie d'un geste les documents fournis par les autorités iraniennes car *« ils ne bénéficient d'aucune garantie d'authenticité »*. Plus tard, l'avocat général devait lancer : *« Un passager aurait pris l'avion avec son passeport ? Etant donné que cet assassinat est l'œuvre des services iraniens, comment aurait-on commis la maladresse de compromettre quelqu'un qui est fonctionnaire de l'Etat iranien ? »* Il s'agit là d'un nouveau paradoxe, car cet étonnement pourrait être aussi partagé par la défense de Sarhadi, petit fonctionnaire au ministère iranien des affaires étrangères. En outre, M. Mouton considère comme un élément à charge le fait que Sarhadi soit le seul accusé à avoir bénéficié de la sollicitude des autorités iraniennes après son arrestation.

Le troisième accusé, Massoud Hendi, admet qu'il a facilité l'obtention de visas pour la France à deux hommes qu'il ne connaissait pas, et ces visas n'ont d'ailleurs jamais servi. Mais M. Mouton refuse de croire à son innocence, et la principale charge semble être constituée par sa personnalité. Incontestablement arrogant, Hendi n'a jamais caché son attachement au régime iranien et il a, en son temps, clamé son opposition à Chapour Bakhtiar lors du procès Anis Naccache. *« C'est un doctrinaire, un macho méprisant, un personnage qui ne m'apparaît pas des plus sympathiques »*, souligne M. Mouton. Plus solidement, mais sans apporter d'élément concret, l'avocat général lui reproche d'avoir fait partie de la télévision iranienne, l'IRIB, considérée à l'époque comme une officine des services de renseignement iraniens. *« Il touche au cœur de l'Etat par ses relations (...). Il est l'une des cordes dont les commanditaires avaient besoin »* insiste le magistrat, avant de demander *« des sanctions sévères, exemptes de toute compromission, pour ce crime intolérable, inadmissible, perpétré sur le sol français au mépris de l'asile offert à Chapour Bakhtiar. »*

MAURICE PEYROT

L'affaire des cliniques aux assises des Bouches-du-Rhône

Le double jeu de Marc Galeazzi

Le fil fragile qui vaut à Jean Chouraqui, directeur de clinique, d'être accusé de complicité d'assassinat dans le meurtre, le 18 mai 1988, de Léonce Mout, directeur de la Polyclinique de Marseille-Nord, s'est encore distendu, vendredi 2 décembre, au détriment de Marc Galeazzi, numéro deux de la Polyclinique au moment des faits.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Marc Galeazzi craque. Il s'emporte, pleure nerveusement et s'en prend à son avocat, Me Gilbert Collard, qui désespère de voir son client s'enferrer inutilement. A plusieurs reprises, Galeazzi est confondu par l'avocat général, François Badie. Depuis le début du procès, l'ancien numéro deux de la Polyclinique de Marseille-Nord, a le visage tendu. Ce Corse quinquagénaire au front dégarni ne sait plus prendre le temps de respirer pour parler. Toute spontanéité, chez lui, est brimée par ses incessantes références aux procès-verbaux de la procédure.

Que la police ne se soit pas intéressée, dès 1988, à ce cadre haut placé, en froid avec la victime (son patron direct), demeure un mystère. Il disparaît en Corse dans les jours qui suivent l'assassinat. Il se montre pressé de prendre la gérance de l'un des établissements récupérés par les héritières et, faute de réussir, déserte Marseille pour la région parisienne dès le début juillet.

Marc Galeazzi arrive dans le dossier Mout en janvier 1990 à la suite d'un autre meurtre, celui du docteur Peschard, conseiller municipal de Marseille. Roger Memoli, qui avoue les deux assassinats (1), « balance » alors Marc Galeazzi comme étant le commanditaire. Interpellé, celui-ci raconte aux policiers qu'il a en fait agi pour le compte de Jean Chouraqui, directeur de clinique, candidat au rachat de la polyclinique de Léonce Mout, qui refusait de la lui vendre. Après sept versions des faits différentes – qu'il continue de modifier à l'audience –, Galeazzi soutient finalement que Jean Chouraqui lui aurait en fait seulement demander *« d'intimider Mout »*. Il n'est pas sûr que Memoli ait *« fait le coup »*. Mais, sous la pression, il a cédé au chantage et payé.

L'image de Marc Galeazzi, que les experts psychiatres et psychologues avaient conforté dans son rôle d'intermédiaire et de faible, *« incapable de prendre froidement une décision importante »*, se déforme à mesure qu'avancent les débats. Quel est donc cet homme, vraisemblablement terrorisé par la pression de Memoli, mais dont le froid double jeu apparaît ainsi à l'audience ? Sans travail, harcelé dans la région parisienne par les tueurs qui lui soutirent plus de 100 000 francs, on le voit, interdit bancaire, dépenser 40 à 60 000 francs par mois en espèces et partir à la chasse en Sologne, tandis que sa compagne, Patricia Lauri, plonge dans l'endettement et que sa sœur et son beau-frère, apitoyés par sa situation de chômeur, disent à la barre avoir payé son chauffage, sa nourriture et l'ordinaire.

« Bon à rien »

En outre, il dit avoir agi pour le compte de Chouraqui et Gallo, mais aucun mouvement de compte, aucun contact téléphonique n'ont été retrouvés entre eux après le meurtre de Léonce Mout. Or comment expliquer qu'un intermédiaire se disant sans le sou, pourchassé par des tueurs, ne renvoit pas ces derniers vers les commanditaires ou, au moins, ne se retourne vers eux ?

Relatant les confidences de son ex-concubine, Patricia Lauri, qui les avait tenus au courant des projets criminels de son compagnon, les époux Lafarge et Cérisola sont venus dire en revanche quelle était la haine de l'ancien directeur administratif envers son patron, qui – on l'a su par ailleurs – le traitait volontiers de *« bon à rien »*. Selon ces confidences, Galeazzi comptait bien prendre la place de Léonce Mout, voire racheter lui-même la clinique. Et il n'avait jamais été question de Chouraqui et de Gallo lors de ces conversations qui apparaissent précises et relativement détaillées.

Profitant des derniers instants d'audience, Me Hini, défenseur de Roger Memoli pose alors une ultime question. *« Etes-vous sûr que Roger Memoli est le tueur de Mout ? » « Je pense qu'il ne peut pas être l'assassin »*, répond Marc Galeazzi. *« Alors, vous donniez de l'argent à quelqu'un dont vous n'étiez pas sûr qu'il était le tueur ? »*, interroge le président. Et l'accusé de trébucher sur ce mot de la fin : *« Oui, j'ai tué... j'ai payé quelqu'un qui me harcelait pour cela. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Memoli, qu'aucun témoin n'a reconnu formellement dans l'assassinat de Léonce Mout, nie aujourd'hui toute participation dans les deux meurtres.

AFFAIRE VASARELY : Me Vergès est contraint d'abandonner la défense du doyen Charles Debbasch. – Me Jacques Vergès a décidé, vendredi 2 décembre, d'abandonner la défense de l'ancien doyen Charles Debbasch, mis en examen et écroué pour *« abus de confiance »* dans l'affaire de la fondation Vasarely (*le Monde du* 3 décembre). La belle fille de Victor Vasarely reprochait à Jacques Vergès d'avoir accepté de devenir le conseil de Charles Debbasch alors qu'elle avait envisagé de le prendre comme avocat et qu'elle lui avait confié, fin 1992, le dossier de l'affaire. Me Vergès admet avoir reçu Mme Michèle Vasarely à la fin de l'année 1992. Mais il affirme qu'il n'avait pas formellement accepté le dossier. Pour la commission de déontologie de l'ordre des avocats de Paris, *« que Mme Michèle Vasarely ne se soit pas heurtée à un refus formel de la part de M. Vergès de prendre en charge la défense de ses intérêts laisse planer une équivoque qui conduit à émettre l'avis que Me Vergès ne saurait demeurer le défenseur de M. Charles Debbasch »*.

INTERPELLATION : le directeur des hôpitaux de Strasbourg placé en garde à vue. – Claude-Guy Charlotte, directeur général des hôpitaux universitaires de Strasbourg, a été interpellé, vendredi 2 décembre, et placé en garde à vue, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet et portant sur la gestion financière de l'établissement. Les bureaux du centre hospitalier universitaire situé dans le centre-ville ont été perquisitionnés. M. Charlotte a été entendu vendredi après-midi par Alain Jomier, procureur adjoint de la République chargé de la délinquance financière. Catherine Trautmann, maire de Strasbourg et présidente du conseil d'administration des hôpitaux de la ville, a annoncé qu'elle allait saisir le ministère de la santé.

JUSTICE

D'abord envisagé pour le mois de février

Le procès Botton-Noir pourrait être retardé

Après le rejet de l'ultime recours des avocats de Michel Noir par le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation intervenu le 17 novembre, la programmation du procès des douze protagonistes de l'affaire Botton-Noir – parmi lesquels le maire (UDF) de Cannes, Michel Mouillot et le présentateur de TF 1, Patrick Poivre d'Arvor – dans le courant de février paraissait un fait acquis. Pourtant, un flottement est perceptible, alors que juridiquement et techniquement rien ne s'oppose à cet audiencement.

Aucun dossier n'a en effet été inscrit au rôle de la chambre financière du tribunal ; de plus, un président et un représentant du parquet ont été désignés et ont commencé à plancher sur les 218 pages de l'ordonnance de renvoi du juge Philippe Courroye. Or, à deux mois de l'échéance projetée, la date de l'ouverture des débats n'a pas été annoncée, aucune citation à comparaître n'a été envoyée aux parties et d'autres signes laissent planer de sérieux doutes, de la présidence du tribunal de grande instance à la chancellerie, en passant par le parquet général de Lyon.

Opportunité électorale

Dès lors, nombre de magistrats en arrivent à instruire un procès... d'intention. Ils se demandent si le procès ne risque pas d'être retardé, puis vidé de sa matière pour des motifs d'ordre électoral. Ils pensent que la partie sans doute déterminante pour le devenir d'autres « affaires sensibles » et la crédibilité de l'institution judiciaire face à la corruption se joue au plus haut niveau : entre l'Elysée et Matignon. Les mêmes vont jusqu'à envisager que la programmation également en suspens du procès Urba à Saint-Brieuc pourrait constituer une sorte de « monnaie d'échange ».

L'ambassade effectuée, jeudi 24 novembre, par deux avocats du maire de Lyon auprès du procureur de la République n'a fait que relancer ces spéculations. L'un des trois défenseurs de Michel Noir, Mᵉ François Saint-Pierre, ne cache d'ailleurs pas sa volonté de faire reporter un procès qui, en période électorale, jetterait, selon lui, *« le discrédit sur l'ensemble des hommes politiques et, à travers eux, sur le sytème démocratique »*. Même si, de son côté, son client se déclare pressé de s'expliquer publiquement sur des faits qu'il a toujours contestés.

Dans le même élan, l'avocat met en cause d'autres élus lyonnais nommément désignés, mais rejette formellement l'éventualité d'une demande de dépaysement du procès vers un autre tribunal : *« Du côté de la Cour de cassation et du parquet général, on nous suggère de demander la délocalisation, mais nous ne le ferons pas ! Au parquet général de prendre ses responsabilités ! »* Pour l'heure, chacun prend son temps, ce qui pourrait bien être une façon, non ostentatoire mais efficace, de « jouer la montre ».

ROBERT BELLERET

Une décision de la Cour de cassation

L'instruction sur le meurtre d'un jeune Maghrébin est renvoyée d'Amiens à Laon

La chambre criminelle de la Cour de cassation a dessaisi, mercredi 30 novembre, Xavier Straseele, juge d'instruction à Amiens, chargé du dossier du meurtre d'Abderramane Rabah, précipité d'une falaise à Ault (Somme) le 6 août après avoir été frappé et injurié de façon raciste par un groupe de jeunes. L'arrêt, rendu sur réquisition du procureur général de la cour d'appel d'Amiens, confie cette affaire à un juge d'instruction de Laon (Aisne), qui doit être désigné par le président du tribunal de grande instance de cette ville.

Dans un communiqué publié jeudi 1er décembre, le procureur d'Amiens estime que *« cette mesure, souhaitable en raison de l'émotion légitime que cette affaire a suscitée à Amiens, doit permettre la poursuite de l'instruction dans des conditions de sérénité indispensables à la garantie des droits des parties »*. La décision de renvoi a été prise en application de la disposition du code de procédure pénale qui le permet *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*.

Le père de la victime, un ancien engagé dans l'armée française en Algérie, et sa famille, épaulés par un comité de soutien, avaient vivement critiqué le traitement du dossier par le juge d'instruction d'Amiens. En août, ils avaient campé devant le palais de justice pour protester contre la qualification de *« violences en réunion ayant entraîné la mort sans intention de la donner »* et obtenu la requalification en *« homicide volontaire »*. La famille d'Abderramane Rabah s'est ensuite indignée de la remise en liberté de quatre des sept jeunes gens mis en cause. Mais elle avait rejeté avec véhémence le lien, fait par le préfet de la Somme, entre le drame et les affrontements qui avaient opposé policiers et enfants de harkis les 13 et 14 novembre dans un quartier nord d'Amiens, suite à l'intervention de CRS dans une fête de jeunes (le Monde des 17 novembre et 2 décembre). Le 15 novembre, le préfet avait critiqué publiquement l'instruction en cours.

Ph. Be.

AMIENS : Les incidents entre CRS et jeunes étaient des « dysfonctionnements », estime le directeur de la police. – Il y a eu *« erreurs et dysfonctionnements, mais en aucun cas bavure »*, a déclaré le directeur général de la police nationale, Claude Guéant, après la publication du rapport de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) sur les incidents du 12 novembre à Amiens entre des CRS et des jeunes gens (*le Monde* du 3 décembre). Voulant relativiser cette affaire, le préfet Guéant a noté en particulier qu'il n'y a eu *« aucune violence, aucun blessé et que les CRS n'ont pas pénétré dans le local où se déroulait la soirée. »*

POLICE

Une réunion des ministres de l'intérieur des Douze

La mise en place de l'office de police Europol est freinée par la France

En dépit d'un intense travail préparatoire (près de trente réunions du groupe d'experts depuis le début de la présidence allemande en juillet), les ministres de l'intérieur des Douze, ou leurs représentants, qui étaient réunis mercredi 30 novembre à Bruxelles, ne sont pas parvenus à trouver un compromis sur la manière d'organiser et de faire fonctionner Europol. Cet embryon de police européenne, tant souhaitée par le chancelier Helmuth Kohl, est regardée avec suspicion par la France et, singulièrement, par Charles Pasqua. Le ministre français n'avait pas cru utile de faire le déplacement bruxellois, et cette absence était considérée comme tout à fait symbolique par les autres participants.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La Convention créant Europol ne pourra pas être conclue avant la fin de l'année en dépit de la demande pressante faite par les conseils européens (les chefs d'Etat et de gouvernement) de Bruxelles, en décembre 1993 et de Corfou, en juin 1994. Le dossier pourrait être évoqué le 9 décembre, lors du conseil européen d'Essen, dans la mesure où il constitue un élément supplémentaire et non négligeable du malaise qui se développe entre Paris et Bonn.

Les Allemands ne sont pas les seuls à considérer que, par dogmatisme, la France bloque la mise en œuvre des dispositions du traité de Maastricht concernant la coopération en matière de police et de justice (ce qu'on appelle le *« troisième pilier »* du traité). Les Néerlandais, qui abriteront à La Haye le siège d'Europol, se montrent sévères à l'égard des positions minimalistes des Français.

La coopération dans ces domaines qui se trouvent au cœur de la souveraineté et où les autorités nationales se montrent prudentes, voire méfiantes, se développait depuis longtemps, mais de manière dispersée. Ce sont les Allemands, exposés aux flux des réfugiés de l'Est ou aux débordements des « maffias » russes, conscients aussi qu'il s'agissait là d'un domaine suffisamment sensible pour intéresser les citoyens à une action commune, qui ont, les premiers, souligné la nécessité de mieux coordonner à douze (demain à quinze) les efforts pour contrôler l'immigration, lutter contre la délinquance et le trafic de stupéfiants.

Le traité de Maastricht propose une méthode qui va au-delà de la simple coopération intergouvernementale, avec une structure institutionnelle permanente (réunions de conseil des ministres à Bruxelles, secrétariat unique), un rôle, limité mais réel, d'initiative et d'influence pour la Commission et le Parlement européen. Toutes choses qui, apparemment ne plaisent guère Place Beauvau.

Les Allemands, appuyés par une majorité d'Etats membres, considéreraient volontiers le secrétariat général d'Europol comme l'amorce d'une police fédérale, s'appuyant certes très largement sur les polices nationales, mais disposant, pour les dossiers qu'il traite, d'une réelle autonomie. Les Français, à qui une telle forme de « communautarisation » semble donner des boutons, ne veulent voir dans Europol qu'un organe technique, une bourse d'échanges d'informations au service des polices nationales, mais sans aucune activité d'investigation propre.

Cette divergence de fond se manifeste à propos de l'accès à l'information collectée par Europol. Les Français souhaitaient que les officiers de liaison détachés à La Haye par les polices nationales puissent puiser sans limitations, au gré de leurs besoins et de ceux de leur administration, dans les banques de données et les analyses d'Europol. La préférence des Allemands, comme de la majorité des Etats membres, va à un système beaucoup plus confidentiel, où les informations sensibles et les analyses qui y sont liées seraient filtrées par le secrétariat général d'Europol et réservées en priorité à ses membres pour des enquêtes ou opérations menées sous son autorité. Apparemment les Français ont admis mercredi qu'une certaine *« clé de confidentialité »* devait être appliquée pour optimiser l'efficacité de cet instrument collectif que sera Europol.

Les thèses françaises trouvent un certain écho auprès des Britanniques et des Grecs. D'autres difficultés que celles de nature politico-institutionnelles soulevées par Paris retardent également un accord. Les Espagnols demandent ainsi que la lutte contre le terrorisme soit incluse parmi les missions d'Europol. Les Anglais et les Français y sont opposés.

PHILIPPE LEMAITRE

MÉDECINE

Pour des raisons « éthiques et morales »

Bill Clinton s'oppose au financement public de la création d'embryons humains à des fins expérimentales

Bill Clinton a mis son veto, vendredi 2 décembre, aux recommandations d'une commission consultative des instituts nationaux de la santé (NIH) qui préconisait un financement public des recherches sur l'embryon humain et la création d'embryons spécifiquement conçus à des fins expérimentales. *« Je ne pense pas que des fonds fédéraux doivent être utilisés pour favoriser la création d'embryons humains à des fins expérimentales »*, a indiqué le président des Etats-Unis, invoquant des *« questions éthiques et morales profondes »*.

Sous la direction de Steven Muller, président honoraire de l'université Johns-Hopkins (Baltimore), la commission avait estimé à l'unanimité que ce type de travaux pouvait être pris en charge par des fonds fédéraux dans le cadre de la lutte contre la stérilité et de la recherche sur les maladies génétiques et certains cancers. Estimant que les embryons *« n'ont pas le même statut moral que les nouveau-nés et les enfants »*, et qu'ils méritent *« un respect significatif en tant que forme de vie humaine en développement »*, la commission recommandait la création d'« embryons de recherche ».

Le président Clinton a expressément refusé tout financement fédéral de telles expériences, précisant qu'il avait *« donné ordre aux instituts nationaux de santé de n'allouer aucuns fonds à de telles recherches »*. Il n'a cependant pas explicitement refusé le financement d'expériences réalisées à partir d'embryons humains surnuméraires obtenus *in vitro* pour l'aide à la procréation des couples stériles. – *(AFP, Reuter.)*

CATASTROPHES

Ravagé par un incendie

Le paquebot italien « Achille-Lauro » a coulé dans l'océan Indien

L'*Achille-Lauro*, orgueil de la marine de croisière italienne, a coulé vendredi après-midi 2 décembre dans l'océan Indien, alors qu'un remorqueur tirait son épave ravagée par un incendie, qui a duré près de trois jours et qui s'était déclaré dans la salle des machines. Le navire a mis dix minutes avant de disparaître dans les flots, à un endroit, au large des côtes somaliennes, où les fonds atteignent 5 000 mètres.

La coque du « grand navire bleu », comme l'appelaient les Italiens, a été déséquilibrée par les tonnes d'eau utilisées pour tenter d'éteindre l'incendie qui n'avait pu être circonscrit. La fin de l'*Achille-Lauro* est survenue alors que les 579 passagers et les 402 membres d'équipage, répartis sur différents navires qui s'étaient portés à son secours, faisaient route vers Djibouti et Mombasa, au Kenya, où ils devaient débarquer samedi 3 et dimanche 4 décembre pour regagner aussitôt l'Italie. Ils avaient quitté Gênes, le 19 novembre, pour une croisière qui devait les conduire en Afrique du Sud pour Noël.

Deux passagers sont morts au cours du sinistre, et huit touristes ont été légèrement blessés. L'arrivée rapide d'un pétrolier panaméen sur les lieux avait permis d'éviter le drame, car le large pont découvert du tanker avait pu accueillir, en quelques heures et dans un premier temps, la quasi-totalité des rescapés.

Construit en 1947, le bateau de 196 mètres de long a d'abord navigué sous pavillon néerlandais jusqu'en 1966. Devenu italien et rebaptisé *Achille-Lauro*, il a sillonné presque toutes les mers du monde, poursuivi par une série de mésaventures qui lui ont parfois valu le surnom de « bateau maudit ». Il avait en effet été partiellement détruit par un incendie, aux Canaries, en décembre 1981. Mais l'épisode le plus dramatique fut son détournement, en Méditerranée orientale, le 7 octobre 1985 par un commando du Front de libération de la Palestine. Un passager juif américain handicapé, Leon Klinghoffer, avait été tué de sang-froid et jeté par-dessus bord par le commando, qui s'était rendu au bout de trois jours.

SPORTS

VOILE : après avoir démâté dans la deuxième étape du BOC Challenge

Isabelle Autissier fait route vers les îles Kerguelen

Le voilier de la navigatrice Isabelle Autissier, *Ecureuil-Poitou-Charentes*, a démâté, vendredi 2 décembre, moins d'une semaine après le départ de la 2ᵉ étape du BOC Challenge, course autour du monde en solitaire avec escales, entre Le Cap (Afrique du Sud) et Sydney (Australie).

Le démâtage s'est produit alors qu'Isabelle Autissier, victorieuse de la première étape avec six jours d'avance (*le Monde* du 25 octobre), naviguait en 4ᵉ position, à quelque 33 milles du leader, le Français Christophe Auguin *(SCETA Calberson)*. La Rochelaise, qui ne peut plus communiquer que par télex, est indemne, mais les dégâts matériels semblent sérieux pour le bateau, dont le mât est perdu et le pont endommagé.

Isabelle Autissier va tenter de rejoindre, sous gréement de fortune, l'archipel des îles Kerguelen pour y faire à la fois un solide bilan et une éventuelle réparation. Selon les premières estimations, il lui faudra une dizaine de jours pour couvrir les 1 200 milles qui la séparent des îles Kerguelen, car les courants et les vents de cette partie de l'hémisphère Sud, presque toujours orientés d'ouest en est, ne lui sont pas favorables.

Une fois dans cet archipel français, les hypothèses – essentiellement liées à la fiabilité d'*Ecureuil-Poitou-Charentes* et à la sécurité d'Isabelle Autissier –, seront de trois sortes : abandonner purement et simplement ; continuer avec cet accastillage jusqu'à Sydney (soit plus de 3 300 milles) et profiter des cinq semaines d'escale pour réparer ; ou bien replacer un mât et reprendre la course. Dans ce dernier cas, il faudrait avoir un mât disponible et l'acheminer par avion vers l'île de la Réunion, puis par le bateau qui fait la navette avec les îles Kerguelen, soit une traversée de dix jours.

Lorsque pareille mésaventure lui était arrivée, en 1990, dans la précédente édition du BOC Challenge, Isabelle Autissier se trouvait plus près de Sydney. Elle avait rallié l'arrivée avec son gréement de fortune. – *(AFP.)*

Après la 20ᵉ journée du championnat de France de football

Paris SG revient sur Nantes

Grâce à sa victoire à Lens (2-1), Paris SG revient sur Nantes au classement à l'issue de la 20ᵉ journée du championnat de France de première division, disputée vendredi 2 décembre. Les Nantais, qui ont concédé un nul à domicile face à Auxerre (0-0), n'ont plus que quatre points d'avance sur les Parisiens. Le coup d'envoi du match Cannes-Caen a dû être retardé de vingt minutes à cause d'une fausse alerte à la bombe, émanant d'un correspondant anonyme qui se réclamait d'un groupe corse inconnu, « L'action corse ».

De nombreuses menaces sont aussi parvenues au siège de l'AS Monaco après la décision de la Ligue de faire rejouer sur terrain neutre le match Bastia-Monaco du 26 novembre, qui avait été émaillé d'incidents. Après l'annonce des sanctions contre le club corse (suspension pour deux matches, dont un avec sursis, du terrain de Furiani), le SC Bastia a décidé de faire appel et ses dirigeants, à l'exception du président Nicolaï, ont démissionné.

Les résultats :
*Bordeaux b. Montpellier 2-0
*Le Havre b. Rennes 4-0
Nice b. *Sochaux 1-0
Paris SG b. *Lens 2-1
*Strasbourg et Lille 1-1
*Cannes b. Caen 1-0
*Nantes et Auxerre 0-0
*Monaco et Lyon 1-1
*Bastia-Metz reporté
*Saint-Etienne b. Martigues 3-0

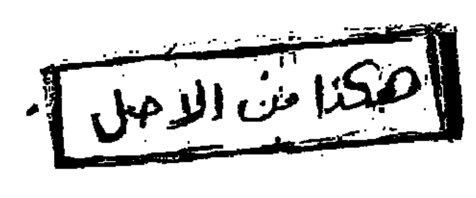
Classement : 1. Nantes, 42 pts ; 2. Paris SG, 38 ; 3. Cannes, Lyon, 34 ; 5. Bordeaux, 33 ; 6. Auxerre, 31 ; 7. Strasbourg, 31 ; 8. Lens, 29 ; 9. Martigues, 27 ; 10. Saint-Etienne, 26 ; 11. Rennes, 24 ; 12. Monaco, Le Havre, Metz, 23 ; 15. Nice, Lille, 21 ; 17. Bastia, 20 ; 18. Caen, Sochaux, 18 ; 20. Montpellier, 15.

TENNIS : Finale de la Coupe Davis. – A l'issue des deux simples de la première journée de la finale de la Coupe Davis, vendredi 2 décembre à Moscou, la Russie était menée 2-0 par la Suède. Stefan Edberg avait battu Alexandre Volkov (6-4, 6-2, 6-7, 0-6, 8-6), et Magnus Larsson a dominé le jeune prodige russe Evgueni Kafelnikov (6-0, 6-2, 3-6, 2-6, 6-3).

EN BREF

ESPACE : L'échec d'Ariane serait dû à une défaillance d'un générateur de gaz. – Le septième échec de la fusée européenne Ariane, qui s'est abîmée en mer, jeudi 1er décembre, serait dû à un dysfonctionnement du générateur de gaz qui fait tourner les turbopompes alimentant en hydrogène et oxygène liquides le moteur du troisième étage. Ce dernier n'aurait alors fonctionné qu'à 70 % de sa puissance, empêchant la mise sur orbite du satellite américain PanAmSat-3, a indiqué Charles Bigot, PDG d'Arianespace. C'est la première fois en quatorze ans et en soixante-dix lancements que ce générateur connaît une telle défaillance. Une enquête est en cours dont les premières conclusions devraient être connues à la mi-décembre.

NUCLEAIRE : Incident de contamination à la centrale de Brennilis. – Un « incident de contamination » au tritium concernant plusieurs agents aurait eu lieu à la centrale nucléaire de Brennilis (Finistère), en cours de démantèlement, durant la préparation du transport d'un chargement de 10 tonnes d'eau lourde à destination de La Hague, a indiqué, vendredi 2 décembre, l'union locale CFDT de Morlaix. La direction de la centrale a reconnu que deux agents avaient reçu *« une dose de 1,3 et 2 millirems »* mais a rappelé que *« les doses à ne pas dépasser sont de 500 millirems par an pour la population civile et de 5 000 millirems pour les travailleurs professionnellement exposés et suivis médicalement »*.



VENTES

Un tableau de de La Tour vendu 10 millions de francs à Monaco et préempté par les musées de France

La traversée du désert de « Saint Jean-Baptiste »

Quatre enchérisseurs, dont trois au téléphone et un marchand, installé au fond de la salle, se sont disputés, vendredi 2 décembre à Monaco, le désormais célèbre *Saint Jean-Baptiste dans le désert* attribué à Georges de La Tour. Vendu par Sotheby's, en dépit de son interdiction de sortie du territoire, le tableau a été adjugé 10 millions de francs (11,1 millions de francs avec les frais) à un acheteur anonyme. Mais c'est un cinquième qui l'a obtenu : le représentant des Musées de France qui a fait valoir son droit de préemption. C'est la conclusion d'une histoire rocambolesque, comme on n'en trouve plus guère qu'en salle de ventes.

Saint Jean-Baptiste dans le désert revient de loin. Il a même, dit-on, échappé de peu à l'enfer du nord, de Drouot-Nord s'entend, où il se serait vendu entre une Mobylette et deux réfrigérateurs. Mes Rabourdin et Choppin de Janvry, les commissaires priseurs chargés de régler (et d'estimer) la succession où figurait ce tableau alors anonyme, le jugèrent *in extremis* digne de passer dans une salle moins modeste. Mais pas au point de lui faire les honneurs d'un catalogue. En novembre 1993, la salle 3 de Drouot, fut donc le théâtre d'une agitation peu commune. Certains curieux s'étonnaient de voir Pierre Rosenberg, à l'époque conservateur en chef du département des peintures au Louvre, écharpe rouge en bataille, en arrêt devant une croûte ancienne, modestement estimée de 8 000 à 15 000 francs. Les marchands suivaient de près, en ordre de bataille, certains venus d'outre-Atlantique, d'autres faisant tinter tous les téléphones de leurs correspondants parisiens. On murmure alors qu'il s'agit d'un La Tour. Le tableau est sale, la peinture s'est écaillée par endroits, laissant apparente la toile à la hauteur du cou et de l'avant-bras du saint.

Consulté, l'expert Eric Turquin, hésite à se prononcer sur une attribution, mais persuade le commissaire-priseur de retirer le tableau de la vente pour au moins pouvoir l'examiner. C'est une double erreur : la communauté internationale des grands marchands et des grands conservateurs, dans l'excitation de la découverte, pouvait se livrer à une surenchère homérique. Et Drouot, dont les experts venaient de se rendre ridicules, ce qui n'est pas grave, allait de surcroît perdre une vente de prestige, ce qui l'est beaucoup plus. Car dans les ventes publiques françaises, on n'attribue pas une œuvre à la légère. C'est une garantie pour l'acquéreur, certes, mais le système manque parfois de souplesse.

L'utilisation de la lettre de M. Toubon

Les Britanniques n'ont pas ces états d'âme : si cela ressemble à un La Tour, cela doit en être un. L'ancien conservateur de la National Gallery d'Edimbourg, Hugh Brigstocke, devenu expert pour Sotheby's n'hésite pas un instant : le tableau est bien de Georges de La Tour, et sa manière caravagesque oblige à repenser tout ce que l'on croyait savoir à son sujet. Une œuvre charnière donc, même s'il est difficile de la placer en début, ou en fin de la carrière du peintre.

Les grandes manœuvres commencent, et le Louvre fait l'impossible pour récupérer le chef-d'œuvre, allant jusqu'à proposer à la famille (l'œuvre fait partie d'une succession en indivison) une procédure de dation. Las, il semble que les héritiers avaient déjà réglé en espèces sonnantes leurs droits de succession. L'affaire ne se fait donc point, et puisque Sotheby's croit à l'authenticité du tableau, elle emporte le morceau. Il ne reste plus beaucoup d'arguments à Pierre Rosenberg, à part l'interdiction de sortie du territoire, qu'il préfère généralement brandir dans ses négociations plutôt qu'asséner réellement. Rien de tel en effet pour ternir la réputation d'un pays sur le marché international.

Aux deux tiers de sa valeur

Il s'y décide pourtant, par le biais de son ministre de tutelle qui écrit aux propriétaires du La Tour : « *Ce tableau est une œuvre extrêmement rare et très originale d'un de nos grands peintres français du XVIIe siècle. Les œuvres certaines de Georges de La Tour sont peu nombreuses et la moitié d'entre elles ont été acquises par des musées étrangers. Or dans l'œuvre déjà rare de l'artiste, cette toile est unique par sa grande originalité qui la situe entre les œuvres dites « diurnes » et les œuvres dites « nocturnes » ; son « caravagisme » conforte la thèse selon laquelle Georges de La Tour a fait le voyage de Rome. Elle est, par ailleurs, d'une grande beauté plastique ; c'est une image forte et émouvante, inondée par une lumière qui irradie de saint Jean et donne à l'ensemble une grande puissance d'évocation. La beauté et la rareté de cette œuvre la place au rang des trésors nationaux ; son maintien sur le territoire français s'impose donc...* »

En publiant, contre toute convenance, cette lettre de Jacques Toubon dans le catalogue de sa vente, Sotheby's s'est offert l'expert le plus chic qui soit. Même si le ministre de la culture et de la francophonie, furieux qu'on s'appuie sur sa missive pour mettre en vedette le tableau, ne décolère plus depuis. Et même si une interdiction de sortie de territoire n'a pas valeur d'authentification. C'est cependant de bonne guerre, puisque d'une estimation de 25 à 30 millions de francs sur le marché international, le tableau a perdu les deux tiers de sa valeur.

Dès lors, quels pouvaient être les acheteurs potentiels ? Une entreprise, décidée à s'offrir une belle publicité, à peu de frais ? Le prix n'est rien dans un budget de communication, et les déductions fiscales, en cas de donation, sont attrayantes. Ou un particulier nanti, désireux de doter ses héritiers de la possibilité de négocier une dation ultérieure ? Quel qu'il eût été, un acquéreur pouvait toujours déposer une nouvelle demande d'autorisation de sortie, dans trois ans. C'est le délai dont dispose l'Etat pour acheter le tableau, ou encore le classer. Dans ce cas, une indemnisation est due au propriétaire (*le Monde* du 1er mars). En classant le *Jardin à Auvers*, de Van Gogh, ce qui faisait subir un préjudice à son vendeur, Jacques Walter, l'Etat avait été condamné à lui payer 422 millions de francs, somme ramenée à 145 millions de francs en appel.

La préemption est donc la manière qu'ont choisie les Musées de France pour s'approprier le tableau, que l'interdiction de sortie avait dévalué. Ce n'est pas la plus élégante, vis-à-vis des vendeurs. C'est la plus raisonnable : l'Etat dispose en effet de quinze jours pour confirmer sa décision. Le délai va être mis à profit, et la toile examinée sous toutes ses coutures par le laboratoire de recherche des Musées de France. Mais l'attribution ne fait désormais guère de doute : on voit mal comment les experts pourraient contredire l'enthousiasme, rendu public par la perfide Albion, du ministre de la culture.

HARRY BELLET

MUSIQUES

LES TRANSMUSICALES de Rennes

Un marathon des avant-gardes du rock

RENNES

de notre envoyé spécial

Même réduites à trois journées de concerts, les Transmusicales de Rennes demandent une résistance de marathonien. Du 1er au 3 décembre, le festivalier suit un parcours type : mise en jambe en fin d'après-midi dans un des trente-quatre bars accueillant des groupes français ou balade apéritive dans un des quartiers de la périphérie rennaise pour écouter des rappeurs « tchatcher » au pied des cités. Puis assister à une première vague de concerts-vedettes d'obédience rock, avant de terminer la nuit sur des rythmes plus noirs et danser jusqu'au petit matin.

Depuis quinze ans, les programmateurs, Hervé Bordier et Jean-Louis Brossard, pistent les avant-gardes du rock et font des « Trans » la plus belle vitrine en France des musiques de demain. Tout en constatant que les sons d'aujourd'hui recyclent ceux d'hier, le rock semble évoluer en boucle, sans que cela affecte pour autant ses vertus défoulantes et sa puissance de rassemblement.

La plupart des cinq mille spectateurs qui remplissaient la salle omnisports, vendredi 2 décembre, n'ont connu ni les débuts du heavy metal ni les premiers flamboiements du mouvement punk. Peu importe que L 7 ou Offspring n'inventent rien, puisque la bruyante conviction de ses groupes offre de bonnes doses d'adrénaline. Ces concerts attendus furent pourtant avares de sensations fortes : son épais, épaules et tempos carrés, les quatre Californiennes de L 7 n'ont convaincu que ceux qui ignoraient encore qu'une femme puisse conduire un bulldozer.

Engagé il y a quatre mois par le Festival, Offspring a gagné entre temps ses galons de phénomène commercial de l'année sur le front alternatif américain. Très influencé par les groupes punks de la fin des années 70, il porte avec Greenday les espoirs de la vague post-grunge. Le deuxième album, *Smash*, réunit une poignée de chansons agréablement brutales. On espérait donc prendre une gifle, on ne fit qu'essuyer les jeux d'un quatuor handicapé par des problèmes de sonorisation et la voix inexistante de son chanteur. Outsiders de la soirée, les Rennais *noisy* de Sloy firent bonne figure, tout comme les Américains de Girls Against Boys, auteurs d'un set joliment abrasif. On devrait vite reparler du groupe de Washington, amateur de mélodies destructurées et de pulsions organiques.

Le rap hors de ses clichés

Le nouvelles tendancesAux « groupes-commando », on préfère parfois le rock transcendé par l'écriture de personnalités. Deux Américains s'imposèrent ainsi, salle de la Cité, le 1er décembre. A dix-huit ans, Vic Chesnut fut victime d'un accident de la route qui le laissa paralysé. Depuis il compose des chansons folk d'un pessimisme grinçant. C'est à Athens (Georgie), qu'il fut découvert par Michael Stipe, chanteur de R. E. M. , star toujours soucieuse de s'investir dans la promotion du rock underground américain. Sans doute celui-ci aura-t-il été séduit comme le public rennais par l'amertume et la nudité émouvante des chansons de Chesnut.

Bizarrement, c'est un titre célébrant les perdants éternels – *Loser* – qui est à l'origine de la célébrité de Beck. Contrairement à Vic Chesnut, ce garnement à tête d'angelot n'a pas à blâmer la fatalité. S'il se donne une mine de raté, c'est pour mieux n'en faire qu'à sa tête. Signé par une multinationale, il a par exemple réussi à imposer une clause l'autorisant à publier d'autres disques sur un label indépendant. Boulimique de musiques, il a rapiécé un joyeux patchwork de punk, folk, rap et blues, lui permettant avec la même énergie excentrique de jouer les vagabonds solitaires, seul avec son harmonica, ou, accompagné d'un groupe radical, de foncer tête baissée au volant du rock le plus hardcore. Un talent insolent compense les aléas de cette dispersion.

Passé les douze coups de minuit, on file dans des lieux de danse. Le succès de ces nuits consacrées au musiques noires modernes rend problématique le confort du public dans ces nightclubs. Jeudi, au Satori, on a écouté ce que le rap avait à gagner en refusant la violence et le sexisme. Chacun dans leur style, les Sandals – Anglais croisant hip hop, acid jazz et musiques industrielles –, The Roots – groupe de Philadelphie redonnant toute leur importance aux instruments –, Pearhead et sa soul aussi moelleuse qu'engagée ont persuadé que le genre pouvait sortir de l'ornière des clichés.

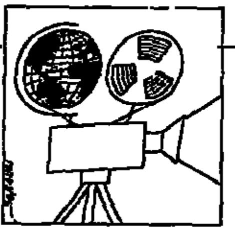
Seule Shã-Key se révéla pourtant époustouflante. Avec un applomb et une autorité étonnants pour ses vingt-trois ans, cette New-Yorkaise parée d'une instrumentation minimale fit entendre l'éclat de textes qui illustrent cette nouvelle tendance du rap qu'est la « New Black Poetry » quand le langage de la rue rejoint la littérature. Héritière du rap primitif des Last Poets et des écrits de Langston Hughes ou Amaya Angelou, elle décrit plus qu'elle n'apostrophe et conte des histoires pleines d'images saisissantes. La langue, bien sûr, peut être un frein pour les non-anglophones. mais peu, ce soir-là, sont restés insensibles à son charisme.

C'est bien dans les musiques de danse qu'on a constaté récemment les plus grandes évolutions techniques et formelles. Certains se servent de ce vocabulaire pour composer des chansons qui allient d'autres émotions aux sensations procurées par les rythmes. En invitant Massive attack et Portis Head, les Transmusicales recevaient le *nec plus ultra* de ces nouvelles tendances. Les disc-jockey sont les principaux acteurs de ces changements.

A l'Espace, boîte de nuit transformée en sauna pour l'occasion, le collectif britannique anima la soirée à l'aide d'un *sound system* (sorte de discothèque ambulante) distillant reggae et dub house, avant d'inviter au micro quelques-uns des chanteurs de leurs deux albums. Froidement accompagnées de bandes pré-enregistrées, cachées derrière des installations qui n'avaient rien d'une vraie scène, leurs performances ont déçu. Bricolées sur ordinateur par Jeoff Barrow, fan de bandes originales de films, les chansons de Portis Head ne semblaient pas non plus aisément transposables en concert. Auteur d'un des plus brillants disques de l'année (*Dummy*), Portis Head s'est risqué, en exclusivité pour les Transmusicales, à l'interpréter en public pour la première fois le 30 novembre, en guise d'introduction du Festival. Ces Anglais ont offert un spectacle court (35 minutes) mais plein de promesses. Un guitariste, un bassiste, un batteur et un clavier ont su reconstituer les atmosphères moites de leur album. En permettant à la voix fragile de Beth Gibbons de se poser, sensuelle et frémissante. Derrière ses platines, le DJ répandait des *scratch* qui glissaient le long des morceaux comme des gouttes de sueur froide.

STÉPHANE DAVET

Mort de Connie Kay, batteur du Modern Jazz Quartet. – Le batteur américain de jazz Connie Kay est mort, mercredi 30 novembre, à New-York. Il était âgé de soixante-sept ans. Connie Kay avait remplacé Kenny Clarke au sein du Modern Jazz Quartet (MJQ) en 1955. Il avait aussi accompagné la plupart des grands solistes. Connie Kay se caractérisait par un jeu d'une grande clarté, un phrasé fluide et précis. Avec le MJQ (qu'il ne quittera qu'en 1993 pour raisons de santé), il était passé maître dans la mise en relief du vibraphone, du piano et de la contrebasse. Il avait par ailleurs recours à une variété d'instruments de percussions.



LA BOBINE DU SIÈCLE

Une trace qui court le monde

par Nagisa Oshima

Le cinéma a été inventé comme un appareil qui, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, permettait d'enregistrer des images animées et de les voir à nouveau. Mais il est fréquent que les inventions soient utilisées dans un autre but que celui pour lequel elles ont été conçues. Dès qu'on découvrit la fascination du public pour l'image animée, des marchands avisés comprirent les profits qu'on pouvait tirer de ce nouveau type de spectacle.

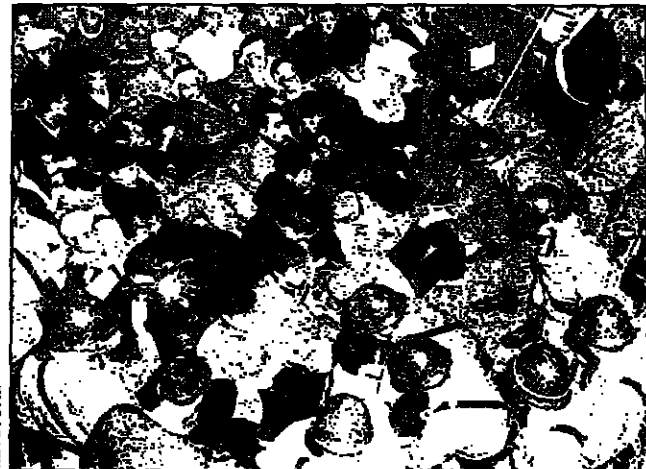
Un an après son invention, le cinéma arriva au Japon, alors avide de singer la civilisation européenne. Malgré quelques tentatives en Europe (en France surtout) d'utiliser l'écran à un autre usage que commercial, la tendance dominante dans le monde entier consista à chercher le moyen de rassembler les plus larges audiences afin d'amasser d'énormes bénéfices.

démocrate était assassiné à coups de couteau.

Auparavant, le cinéma japonais avait toujours existé sous l'égide d'un double conformisme, économique et esthétique. Les grands studios régnaient sur l'industrie, les scénarios, dans leur grande majorité, brodaient sur le thème de la victime. L'identification massive avec cet état avait rempli les salles. Mais avec les années 60 apparut une génération, la mienne, dont la formation intellectuelle s'était faite après la défaite. Elle rejettait aussi bien la vision du monde liée à cette thématique que le régime des studios.

Des réalisateurs absorbés par eux-mêmes

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, on peut suivre une trace qui court le monde, celle des foyers les plus dynamiques du cinéma. Elle part de l'Italie avec le néoréalisme, vers la Pologne, puis la nouvelle vague française, ensuite le jeune cinéma brésilien suivi de son homologue allemand. Aujourd'hui, la Chine, Taïwan et la Corée paraissent les pays en pointe. Chaque fois qu'un pays enregistre de profondes contradictions sociales, surtout lorsqu'elles sont directement éprouvées par les adolescents, des cinéastes apparaissent pour exprimer leur situation. Il s'agit d'une expression collective, qui constitue parfois le sujet de leurs films, mais dont l'existence même représente la principale manifestation de cet état de fait.


KEYSTONE

Manifestation étudiante à Tokyo en mai 1960.

Pourquoi le cinéma passionna-t-il à ce point les masses ? Entre autres parce qu'il représentait les espoirs nés du développement industriel comme moyen d'un progrès ininterrompu vers le bonheur. Auschwitz et Hiroshima ont mis un terme à cette illusion.

L'étiquette détestée de « nouvelle vague »

L'enthousiasme des populations pour le cinéma n'a duré qu'un peu plus d'une décennie après la fin de la guerre. Au Japon, l'une des causes de cet engouement du public tenait au fait que le film apportait un réconfort pour l'esprit de populations meurtries par la défaite, harassées par la misère. Les films, surtout américains, fournissaient la croyance qu'au bout de l'énorme effort collectif de la reconstruction se trouvait un monde meilleur. Mais une partie des films nationaux participaient à cet élan, tandis qu'une autre aidait à mieux comprendre la défaite, à mieux prendre conscience de nos défauts et de nos erreurs. A aucun autre moment le contenu des films ne fut à ce point en accord avec ce que les gens voulaient voir.

Mais à partir de 1959, quand le Japon eut retrouvé au moins une partie de sa prospérité, le cinéma parut moins nécessaire, et la fréquentation commença à décliner irrémédiablement. C'est aussi cette année-là que j'ai débuté comme réalisateur. Bientôt, au moment même où le pays connaissait d'immenses manifestations étudiantes contre le renouvellement du traité de sécurité américano-japonais, la presse commença à parler de moi comme du représentant d'une « nouvelle vague japonaise » – étiquette que j'ai toujours détestée, – à cause de mes films *Conte cruel de la jeunesse* et *l'Enterrement du soleil*. Après que le studio qui m'employait, Shochiku, eut refusé mon film *Nuit et brouillard du Japon*, je démissionnais pour devenir réalisateur indépendant, le même jour de 1961 où le président du parti social-

Le Japon a-t-il connu une telle époque ? La réponse est de toute évidence oui. Alors que 1968 passe pour la date du grand mouvement de la jeunesse qui affecta le monde entier, les étudiants japonais, eux, s'étaient soulevés dès le début de la décennie. C'est ce qui m'a valu d'être chaleureusement accueilli par les étudiants de Moscou, Varsovie, Prague puis d'Europe de l'Ouest, sur le chemin de Cannes où j'allais présenter *la Pendaison* en 1969, malgré l'hostilité des contestataires envers les festivals.

Tous les cinéastes qui ont débuté depuis 1980 n'ont aucune connaissance du système des studios, beaucoup ne sont réalisateurs qu'à temps partiel. Ils me semblent, pour la plupart, absorbés seulement par eux-mêmes, ce qui s'explique en partie par la manière dont la société japonaise s'est polarisée sur le développement économique. Il appartient probablement aux immigrés résidant au Japon (venus pour la plupart d'autres pays d'Asie) de nous sortir de cet envahissant narcissisme.

▶ Nagisa Oshima est notamment le réalisateur de *l'Empire des sens*. Cet article est une version abrégée d'un texte publié par le quotidien *Hokkaido Shimbun*, dont la revue cinématographique *Positif* doit donner prochainement une traduction intégrale.

CARNET

Naissances

M. et Mme Laurent PARLIER
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leurs petits-enfants,

Samuel,

le 16 septembre 1994, chez
Stéphane, Caroline et Coline CUAU.

15 *bis*, rue Moncey,
75009 Paris.

Simon,

le 8 octobre 1994, chez
Hervé, Delphine et
Marie CASTRES SAINT-MARTIN.

19, rue du Général-de-Castelnau,
67000 Strasbourg.

Guillaume,

le 27 novembre 1994, chez
Vincent et Elisabeth PARLIER.

44-46, rue du Point-du-Jour,
92100 Boulogne-Billancourt.

Anniversaires de naissance

– Le 30 novembre 1994, à 18 h 50,

le Titou à sa maman

a eu vingt-six ans.

Décès

– Carola Kandel,
Corinne, Francis et Oleka Kandel,
Liliane Kandel,
son épouse, ses enfants, sa sœur,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Lucien KANDEL,

survenu le 29 novembre 1994, à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques auront lieu lundi 5 décembre, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse.

– Mme Jacques Paré,
Denis et Marie-Noëlle Paré
et leurs enfants,
Ségolène et Yvan Benoit
et leurs enfants,
Etienne et Véronique Paré
et leurs enfants,
Jérôme et Chantal Paré
et leurs enfants,
font part du rappel à Dieu de

M. Jacques PARÉ,
ingénieur en chef du génie rural
des eaux et des forêts,

le 1er décembre 1994.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Notre-Dame d'Auteuil, le lundi 5 décembre, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à La Haye (Eure-et-Loir).

36, rue Chardon-Lagache,
75016 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Christian SALLANTIN,

survenu le 30 novembre 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 5 décembre, à 10 h 30, en l'église de Chaingy (Loiret), suivie de l'inhumation, à 15 h 30, au cimetière de Bièvres.

De la part de
Mme Christian Sallantin,
Ses enfants et beaux-enfants,
Et des familles Sallantin, Alardet, de La Rochebrochard, Tézenas du Montcel.

– Nous avons la douleur d'annoncer la mort, le 26 novembre 1994, à son domicile, de notre père, grand-père et beau-père,

Luigi FRATELLINI,

dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 29 novembre.

Familles Fratellini, Rétat, Sohg et Lowit.

60, boulevard Saint-Marcel,
75005 Paris.

Mme Robert JABLON,
née Elizabeth Altschulova,

est décédée le 27 novembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale, à Jambville (Yvelines), le 2 décembre.

De la part de
Robert Jablon,
Katherine Egan,
Veronica et Bryan Pegnall
et leurs enfants,
Pierre Jablon
et ses enfants.

78, rue La Fontaine,
75016 Paris.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

M. Chaïm MESINGIER,
ancien déporté,
président de la société Kock Zelechow,

survenu le 1er décembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le lundi 5 décembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 10 h 45.

Un autocar sera à la disposition des personnes désirant assister à la cérémonie. Départ à 9 h 30, devant l'hôtel Holiday Inn, place de la République (retour assuré).

De la part de
Nicole et Philippe Ryfman,
ses enfants,
Joanna et David,
ses petits-enfants,
M. et Mme Chaïm Messinger et leurs enfants,
ses frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Mme Suzanne Ryfman,
son alliée,
Toute la famille,
Ses nombreux amis,
Et de la société Kock Zelechow.

Ni fleurs ni couronnes.

10, rue Danton,
75006 Paris.

Remerciements

– Evelyne Laigneau,
son épouse,
Philippe et Dominique Laigneau,
ses fils,
Muguette Laigneau,
sa sœur,
remercient bien sincèrement les personnes qui, à l'occasion du décès de

M. Guy LAIGNEAU,

leur ont témoignés des marques de sympathie par des envois de fleurs et autres souvenirs.

Messes anniversaires

– M. Eugène Aidara,
ambassadeur de la République de Côte-d'Ivoire en France,
a l'honneur de porter à la connaissance des amis de la Côte-d'Ivoire et du défunt que, à l'occasion du premier anniversaire de la disparition de Son Excellence

M. le président
***Félix* HOUPHOUËT-BOIGNY,**

une messe sera célébrée le mercredi 7 décembre 1994, à 17 h 30, en l'église Saint-François-Xavier des missions étrangères, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

Anniversaires

A Jacques GAME

dont l'amour et la joie de vivre illuminaient notre vie.

Il est présent dans nos cœurs.

5 décembre 1994.

– Il y a dix-huit ans,

Barbara (Brafi) GIMET HONIGOVA,
médecin,

choisissait de s'en aller.

Une tendre pensée pour elle.

– Le 30 novembre 1944, le

Père François MARTY,
prêtre de Prado, à Lyon,
chevalier de la Légion d'honneur
et médaillé de la Résistance
à titre posthume,

déporté par les Allemands pour son action résistante (réseau « Alliance »), est fusillé à Pforzheim, en Allemagne. Il avait été l'aumônier des prisons à Lyon.

Ceux qu'il a aidés, et qui ne l'oublieront jamais.

– Il y a deux ans, dans la nuit du 4 au 5 décembre 1992, disparaissait

Aline MICHEL,
née Le Borgne.

Son corps ne fut pas retrouvé.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

Soutenances de thèses

– Luce Briche soutiendra sa thèse de doctorat en lettres modernes : « Blaise Cendrars et le livre », préparée sous la direction de M. le professeur Claude Leroy, à l'université Paris-X-Nanterre, en salle C 26, jeudi 8 décembre 1994, à 14 heures.

– Danièle Disiviscour soutiendra sa thèse de doctorat de l'université Paris-IV-Sorbonne : « Le monde des affaires dans l'œuvre de Maupassant », au Centre Malesherbes, le 7 décembre 1994, à 14 h 30.

– Dominique Reynié soutiendra sa thèse de science politique : « L'ordre démocratique. Les fondements pratiques d'une politique de masse de type démocratique », sous la direction de Jean Leca, samedi 10 décembre 1994, à 9 h 30, à l'IEP, 30, rue Saint-Guillaume, salle André-Siegfried, 6e étage, Paris-7e.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans
à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 — PP. Paris DTN

Durée choisie :

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______________ Prénom : ______________

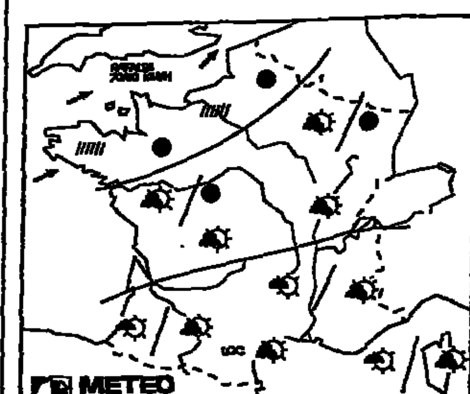
Adresse : ______________

______________ Code postal : ______________

Localité : ______________ Pays : ______________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE



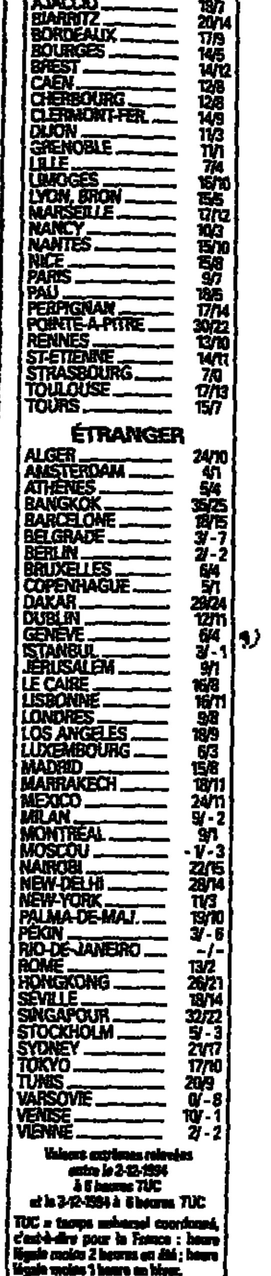
TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 04 DÉCEMBRE VERS MIDI

LÉGENDE

Dimanche : beaucoup de nuages. – Une perturbation aborde l'ouest du pays, de la Bretagne aux Flandres en matinée, gagnant les Pays de Loire à l'Ile-de-France et aux Ardennes l'après-midi. Elle sera accompagnée d'un ciel couvert, de pluies modérées et d'un vent d'ouest soutenu, de l'ordre de 80 km/h près des côtes. A l'arrière de cette bande nuageuse, c'est-à-dire sur les côtes de la Manche, l'après-midi, le ciel sera variable. Sur les Cévennes, l'autan occasionnera des entrées maritimes, synonymes de bancs de nuages. Les Alpes et la Côte d'Azur seront favorisées, avec une alternance de nuages de belles éclaircies. Sur le reste du pays, c'est-à-dire de l'Alsace-Lorraine à la Franche-Comté, au Poitou et à Midi-Pyrénées, les nuages l'emporteront largement, ménageant cependant quelques belles éclaircies sur le Massif-Central et le Sud-Ouest.

La douceur est encore présente en ce début de décembre, avec des températures minimales comprises entre 8 et 12 degrés au nord de la Loire, entre 4 et 12 degrés au Sud. L'après-midi, le mercure se situera entre 11 et 15 degrés au Nord, atteindra les 18 degrés sur le Sud-Est, jusqu'à 20 degrés sur Midi-Pyrénées.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France)



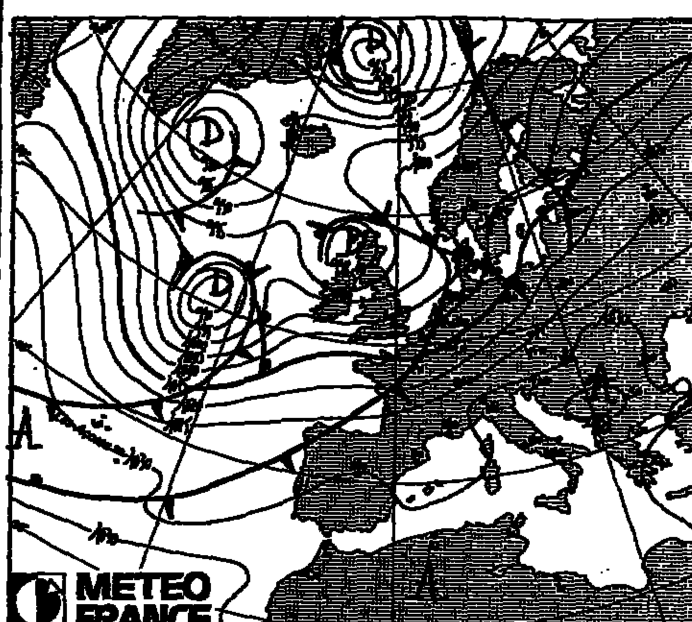
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	19/7
BIARRITZ	20/14
BORDEAUX	17/9
BOURGES	14/5
BREST	14/12
CAEN	12/8
CHERBOURG	12/8
CLERMONT-FER.	14/9
DIJON	11/3
GRENOBLE	11/1
LILLE	7/4
LIMOGES	16/10
LYON, BRON	15/5
MARSEILLE	17/12
NANCY	10/3
NANTES	15/10
NICE	15/8
PARIS	9/7
PAU	18/5
PERPIGNAN	17/14
POINTE-A-PITRE	30/22
RENNES	13/10
ST-ETIENNE	14/11
STRASBOURG	7/0
TOULOUSE	17/13
TOURS	15/7
ÉTRANGER	
ALGER	24/10
AMSTERDAM	4/1
ATHÈNES	5/4
BANGKOK	35/25
BARCELONE	18/15
BELGRADE	3/-7
BERLIN	2/-2
BRUXELLES	6/4
COPENHAGUE	5/1
DAKAR	29/24
DUBLIN	12/11
GENÈVE	6/4
ISTANBUL	3/-1
JÉRUSALEM	9/1
LE CAIRE	16/8
LISBONNE	16/11
LONDRES	9/8
LOS ANGELES	18/9
LUXEMBOURG	6/3
MADRID	15/8
MARRAKECH	18/11
MEXICO	24/11
MILAN	5/-2
MONTRÉAL	9/1
MOSCOU	-1/-3
NAIROBI	22/15
NEW-DELHI	28/14
NEW-YORK	11/3
PALMA-DE-MAJ.	19/10
PÉKIN	3/-6
RIO-DE-JANEIRO	-/-
ROME	13/2
HONGKONG	26/21
SÉVILLE	19/14
SINGAPOUR	32/22
STOCKHOLM	5/-3
SYDNEY	21/17
TOKYO	17/10
TUNIS	20/9
VARSOVIE	0/-8
VENISE	10/-1
VIENNE	2/-2

Valeurs extrêmes relevées entre le 2-12-1994 à 6 heures TUC et le 3-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 5 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6445

HORIZONTALEMENT

I. Des filles qui, dans leur paradis, n'ont jamais pu croquer la pomme. Mot d'enfant. – II. Traduit dans tous les pays. Portait une belle écharpe. III. Sans cœur. Franchise de port. – IV. Outil. Poste de guetteurs. Finalement ruiné. Précise une possession. – V. Groupe une certaine essence. Source de vérité. – VI. Morceau de fromage. Ain, Douze ou Cèze. Traduit la fin d'une oppression. – VII. Article. Ne se contenta pas de siroter. Légumes. – VIII. Sicilien coléreux. On n'y met pas les pieds sans se mouiller. Frappe d'abord, écoute parfois. – IX. Courtois. Est très personnel. Ouvre et ferme le ban. D'un auxiliaire. – X. Des gifles essuyées par des gens qui auraient préféré une claque. Il y a des étoiles dans ses hautes sphères. Terme musical. – XI. Abréviation. En rogne. Offrir des repas gratuits. – XII. Indiquât les coordonnées. Titre ancien. Conjonction. – XIII. Diminutif d'un prénom. Don de l'oiseau à la terre. Adverbe. – XIV. Holding. N'a plus de valeur qu'au pluriel. – XV. Imbuvable quand il est sec. Il pourrait, pour un chauve, constituer le moindre mal. Moyens de locomotion par voie d'eau.

VERTICALEMENT

1. Caractères assez secrets. Note. – 2. Qui a quitté la terre ferme. Dame ou valet. – 3. Tronc. La valse des étiquettes. – 4. Affaire intime se traitant d'homme à homme. A l'étranger. – 5. Durée. Propose un but. Prison de femme. – 6. Abréviation d'un titre accordé à Lacordaire. Propre à salir. Quotient inversé. – 7. Morceau choisi de Voltaire. Mot familier au psychologue. Sa pluie est enrichissante. Le plus sympa des parasites. – 8. C'est généralement une chose fortement enracinée. Le mot de la fin. – 9. Lettre. Le printemps y favorise l'éclosion des boutons. Prénom. – 10. Terme de jeu. La fin pour chacun. Groupe d'as. – 11. Un pied ou un pouce. Station suisse. – 12. Marque un changement de locuteur. Sigle. Négation. On en a plein la tête. – 13. Modeste place au soleil. Un parfait imitateur. Très attachés ou insensibles. – 14. Interrompt une partie de billes. Ses limiers font la chasse aux faisans. – 15. Point d'importance. Prendre l'air du patelin. Le mets des gourmets.

Solution du problème n° 6444

Horizontalement

I. Cirrhoses. – II. Odieuse. – III. Lésineuse. – IV. La. Nielle. – V. Elu. Esse. – VI. River. Et. – VII. Esau. Aspe. – VIII. Teuton. In. – IX. Ter. Nu. – X. Essanvage. – XI. Isaac.

Verticalement

1. Collerettes. – 2. Idéalisées. – 3. Ris. Uva-ursi. – 4. Rein. Eut. As. – 5. Hunier. Orna. – 6. Osées. An. Va. – 7. Seuls. Ac. – 8. Sleeping. – 9. Suée. Ténues.

GUY BROUTY



Confirmation de la reprise mondiale

Le chômage continue de baisser aux Etats-Unis

Le taux de chômage aux Etats-Unis est tombé en novembre à 5,6 % de la population active contre 5,8 % en octobre, a annoncé, vendredi 2 décembre, le département du travail. Dans le même temps, l'économie américaine a créé, le mois dernier, 350 000 nouveaux emplois.

La publication de ce chiffre a été accueillie favorablement aussi bien par les marchés financiers *(voir les pages 16 et 17)* que par les responsables politiques. Pour Washington, il s'agit d'une *« nouvelle formidable »*. *« La stratégie du président* [Clinton] *pour créer des emplois marche »*, a déclaré Dee Dee Myers, porte-parole de la Maison Blanche, avant d'ajouter que les Etats-Unis connaissaient *« une forte croissance économique, des déficits en baisse, une inflation faible et plus de cinq millions d'emplois nouveaux »*. De son côté, le secrétaire américain au travail, Robert Reich, s'est félicité de ce marché du travail *« plein d'entrain »*. *« C'est une reprise en or* [...] *forte et régulière »*, a-t-il indiqué.

La reprise de l'économie américaine reste toujours aussi vigoureuse. Le produit intérieur brut (PIB) au troisième trimestre a été révisé, il y a quelques jours, à la hausse : + 3,9 % en rythme annuel contre + 3,4 % comme annoncé précédemment. La bonne performance de l'économie américaine fait craindre, bien évidemment, une hausse de l'inflation. Mais, selon Laura Tyson, le principal conseiller économique de la Maison Blanche, qui commentait les chiffres du chômage, la hausse des prix aux Etats-Unis *« continue d'être modérée et présente peu de signes d'accélération »*. *« L'économie continue d'être très forte et la croissance, tirée par l'investissement, crée plus d'emplois et davantage de revenus pour les travailleurs américains »*, a-t-elle poursuivi.

Pour Delos Smith, économiste du Conference Board, organisme privé proche du patronat, la baisse de la durée hebdomadaire moyenne du travail (– 18 minutes en novembre par rapport à octobre) et celle du salaire horaire des employés (– 2 cents) *« suggèrent que l'économie ralentit »*.

Il n'empêche. La Réserve fédérale américaine (Fed) sera probablement contrainte *« de relever les taux très fortement pour décourager l'élan des consommateurs »* américains, estime, de son côté, Gail Forster, autre économiste du Conference Board. La Fed a déjà relevé, le 15 novembre, le taux interbancaire de trois quarts de point à 5,5 % contre 4,75 % précédemment. Mais Lawrence Lindsey, un des gouverneurs de la Réserve fédérale se refusait, à chaud, d'indiquer si de nouvelles hausses des taux directeurs étaient nécessaires pour ralentir la croissance, tout en déclarant que la hausse du PIB nominal était actuellement *« un peu élevée »*.

Une étude, réalisée pour le compte des services de recherche du Congrès américain revèle, par ailleurs, que l'ALENA – le traité nord-américain de libre-échange conclu entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique –, a entraîné depuis le 1er janvier 1994, date de son entrée en vigueur, la perte nette de 10 000 emplois. Si cet accord a permis de créer 127 000 emplois, l'augmentation des importations en provenance du Mexique en ont fait perdre 137 000, selon le document.

Le Japon renoue avec la croissance

La reprise se confirme au Japon. Le produit intérieur brut (PIB) nippon a augmenté de 0,9 % *au troisième trimestre par rapport* au trimestre précédent, soit une hausse de 3,7 % en rythme annuel, a annoncé, vendredi 2 *décembre*, l'Agence de planification économique. Qui plus est, le chiffre du second trimestre a été révisé à la hausse : + 0,2 % de progression du PIB par rapport au premier trimestre contre – 0,4 % annoncé précédemment.

Cette bonne performance entre juillet et septembre *s'explique*, heureuse nouvelle pour le gouvernement de Tokyo, par un regain de la consommation privée. Celle-ci a augmenté de 1 % au troisième trimestre par rapport aux trois mois précédents. La consommation des ménages a contribué à hauteur de 0,7 point à la croissance du troisième trimestre. L'allégement, depuis juin, de 20 % de l'impôt sur les revenus commence donc à porter ses fruits avec, *semble-t-il*, plus d'efficacité, en termes de croissance, que l'augmentation des dépenses et des investissements publics décidée jusque-là par les autorités de l'archipel.

Contrairement à ce qu'avaient craint les experts, et malgré la détérioration du marché de *l'emploi, les Japonais n'ont pas* profité de la hausse de leur pouvoir d'achat – conséquence des *réductions d'impôts – pour remplir leur bas de laine*. La forte chaleur qu'a connue cet été *l'empire du Soleil-Levant* les a même incités, semble-t-il, à consommer davantage. Les investissements industriels ont progressé, de leur côté, de 0,5 % au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent. C'est la première fois qu'ils augmentent depuis trois ans. Mais il convient de rester prudent. Avec l'appréciation du yen, beaucoup d'entreprises nippones préfèrent délocaliser leur production plutôt que d'investir.

Le Japon devrait être capable *« de réaliser son objectif d'une sortie totale de la crise »*, a déclaré le vice-direcreur général de l'agence de planification économique, Tsutomu Tanaka qui s'est refusée toutefois à indiquer si l'objectif gouvernemental d'une croissance de 2,4 % au cours de l'année budgétaire se terminant en mars 1995 sera atteint.

Le ministère des finances a annoncé, par ailleurs, vendredi 2 décembre, que la balance japo*naise des transactions courantes a* été excédentaire, en octobre, de 8,9 milliards de dollars (48 mil*liards de francs), soit une baisse de* 19,3 % par rapport au surplus dégagé en octobre 1993. Il s'agit de la plus forte contraction de l'excédent courant depuis mars 1991 et du troisième recul mensuel consécutif.

Cette chute sensible s'explique par la diminution du surplus commercial. Selon les normes du Fonds monétaire international, la balance commerciale nippone a été excédentaire de 11,1 milliards de dollars en octobre, soit un repli de 10,4 % comparé au même mois de l'année dernière. Si l'on prend en revanche les statistiques douanières, l'excédent commercial ne s'élève plus qu'à 9,3 milliards de dollars, en baisse de 15,2 % par rapport à octobre 1993.

Quels que soient les chiffres *retenus*, *la tendance reste la* même : la contraction du surplus commercial se poursuit. Un mou*vement qui ne peut que satisfaire* les partenaires du Japon.

A. Pu.

La nomination de Pedro Malan, ancien président de la Banque centrale

Le futur ministre brésilien des finances s'efforcera de défendre le réal

Considéré comme un technicien qui a les faveurs des institutions financières internationales, Pedro Malan, qui quitte la Banque centrale pour prendre le portefeuille de ministre des finances du Brésil, aura pour principale mission de préserver la valeur de la monnaie locale, le réal. Il devra aussi remettre en ordre le système fiscal.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Fernando Henrique Cardoso a constitué l'équipe économique avec laquelle il entend conduire le Brésil à partir de sa prise de fonctions, le 1er janvier 1995. Le président élu le 3 octobre dernier a eu apparemment un peu de mal à convaincre Pedro Malan, le président de la Banque centrale, de devenir son ministre des finances. C'est au cours d'un déjeuner à Brasilia, mercredi 30 novembre, que M. Cardoso a vaincu les dernières réticences de M. Malan. Ce dernier, un technocrate de quarante-neuf ans, qui se dit intimidé par la politique, avait en outre quelques raisons personnelles d'hésiter. Le salaire des ministres brésiliens, l'équivalent de 19 000 francs par mois, n'est pas particulièrement attrayant, et son épouse préférait vivre aux Etats-Unis, où elle a dirigé une école lorsque son mari travaillait à la Banque mondiale...

M. Malan était cependant, depuis longtemps, le choix de M. Cardoso. Ce dernier l'avait nommé président de la Banque centrale en 1993, lorsqu'il était lui-même ministre des finances, et avait suggéré son nom pour le remplacer, au mois de mars, lorsqu'il avait quitté ce poste pour se lancer à la conquête de la présidence. Il avait à nouveau, sans succès, proposé au président sortant Itamar Franco de désigner M. Malan aux finances lorsque le *titulaire de ce ministère avait été* emporté, au cours de la campagne électorale, dans un scandale *médiatique provoqué par des propos* intempestifs tenus à l'antenne sur la manipulation des chiffres *officiels de l'inflation*.

Cette préférence marquée s'explique aisément. M. Malan a fait partie, aux côtés de M. Cardoso, lorsque celui-ci était ministre des finances, du petit clan qui a mis au point le plan de stabilisation de l'économie qui a abouti, le 1er juillet dernier, à la création d'une nouvelle monnaie, le réal, et à une chute spectaculaire de l'inflation. M. Cardoso, sociologue de formation, avait besoin de ce technicien de l'économie, qui a joué un rôle crucial dans la renégociation de la dette extérieure brésilienne. Le nouveau président estime visiblement que les talents de M. Malan, spécialiste des changes et bon connaisseur des marchés financiers, seront utiles dans les mois qui viennent pour « tenir » le réal.

En choisissant M. Malan, le président brésilien adresse à la communauté financière internationale un message sans ambiguïté. Le nouveau ministre des finances est un partisan de l'ouverture de *l'économie brésilienne* sur le reste du monde, et un défenseur farouche de la libre convertibilité entre le réal et le dollar. La valeur de la nouvelle monnaie avait d'ailleurs été choisie, comme en Argentine, pour être équivalente à celle de la devise américaine, mais le real n'a cessé de maintenir une surcote de l'ordre de 15 à 20 % par rapport à cette dernière, en raison essentiellement de l'afflux de capitaux étrangers attirés par les très hauts taux d'intérêt pratiqués au Brésil.

Un « technicien » reconnu

La défense du réal sera la tâche principale de M. Malan, mais il aura également la mission difficile de mettre un peu d'ordre dans le système fiscal brésilien, et en particulier de redonner au pouvoir central l'autorité perdue ces dernières années dans ce domaine au profit des Etats, ce qui aboutit à de nombreuses aberrations. Le futur ministre des finances devra en outre, dès sa prise de fonctions, décider du sort de certaines banques publiques d'Etat qui connaissent d'énormes difficultés.

M. Malan est et se dit avant tout un « technicien ». Il a impressionné ses interlocuteurs de la Banque mondiale en 1993, lors de la renégociation de la dette extérieure brésilienne, en faisant acheter secrètement 2 milliards de dollars de bons du Trésor américain pour démontrer, au moment opportun, la solvabilité de son pays. Mais il a eu aussi l'occasion de prendre quelques distances avec cette image un peu caricaturale de « bon élève » des institutions internationales. Ses concitoyens se souviennent du jour où il *a déclaré publiquement que la* politique suivie par le FMI était incompatible avec la réalité brési*lienne*.

En acceptant de devenir ministre des finances, M. Malan a *débloqué les nominations* aux autres postes-clés de l'économie. Persio Arida, président de la *Banque nationale de développement* économique et social, devrait être ainsi le prochain président de la Banque centrale. Il devrait lui-même être remplacé par Edmar Bacha, un haut fonctionnaire du ministère des finances, qui appartenait également au petit clan formé par M. Cardoso pour le lancement du « plan réal ». Les membres de ce groupe devraient être ainsi aux commandes de l'économie brésilienne à partir du 1er janvier.

DOMINIQUE DHOMBRES

COMMERCE INTERNATIONAL : *M. Clinton soutient M. Salinas* pour la direction de l'OMC. – Bill Clinton a annoncé, vendredi 2 décembre, que les *Etats-Unis* appuieraient la candidature du chef de l'Etat mexicain sortant, Carlos Salinas de Gortari, au poste de directeur général de la future Organisation mondiale du commerce (OMC). Les deux autres candidats pour diriger l'OMC sont l'Italien Renato Ruggiero et le ministre sud-coréen du commerce, Kim Chul-Su. L'annonce du soutien américain à M. *Salinas a été* effectuée au lendemain de la ratification, par le Congrès américain, du cycle de l'Uruguay. Le directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, destiné à être remplacé par l'OMC) s'est felicité, vendredi 2 décembre, de cette ratification, estimant que *« ce vote était la clé pour l'établissement de l'OMC le 1er janvier 1995 »*.

ENTREPRISES

Afin de permettre l'arrivée d'un repreneur

La Banque commerciale privée devrait déposer son bilan lundi 5 décembre

La semaine qui s'annonce *devrait être décisive pour l'avenir* de la Banque commerciale privée (BCP). Lundi 5 décembre, cela fera deux semaines exactement que l'administrateur provisoire, Jean Varda, a été nommé et qu'il a gelé toutes les opérations et les comptes de la banque. Il devrait *déposer ce jour-là le bilan de la* BCP, pour se conformer à la loi. Le dépôt de bilan devrait ouvrir la voie à l'intervention d'un repreneur qui pourrait être l'UIC, filiale du GAN. Une solution qui est vivement souhaitée par le tribunal de commerce et la communauté bancaire et qui permettrait aux déposants de récupérer l'intégralité de leurs avoirs.

L'administrateur provisoire de la *Banque commerciale privée* (BCP), Jean Varda, aurait annoncé jeudi 1er décembre devant les actionnaires et le conseil de surveillance de la banque qu'il allait déposer, sans doute lundi 5 décembre, le bilan de la banque. Il s'agit d'une échéance inéluctable à partir du moment ou la BCP qui ne dispose que d'un seul guichet, à Paris, est en cessation de paiement depuis le 21 novembre et qu'aucune solution concernant sa survie n'a été trouvée depuis *(le Monde* du 1er décembre). Comme l'explique un des grands banquiers de la place : *« A partir du moment où il n'y a pas de risque pour la sécurité de la place bancaire, compte tenu de la petite taille de la BCP et de l'absence d'enjeu politique, les différents protagonistes se hâtent lentement, à commencer par la Commission bancaire. »*

Mais si l'autorité de contrôle bancaire ne semble pas s'émouvoir outre mesure du fait que de nombreuses entreprises, clientes de la banque, se sont retrouvées dans l'incapacité de régler les salaires de leurs employés à la fin du mois de novembre, et que les 1 700 clients particuliers de la BCP sont tout simplement privés de moyens de paiement, les pressions se font de plus en plus fortes pour déboucher sur une issue qui ne soit pas fatale à la BCP.

La recherche d'un actionnaire de référence

Un certain nombre de chefs d'entreprises qui n'ont pu honorer leurs échéances à la fin du mois de novembre ont été reçus à la mairie de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), vendredi 2 décembre, par Nicolas Sarkozy, ministre du budget et maire de cette municipalité. De son côté, la communauté bancaire, qui n'a pas à intervenir officiellement tant qu'elle n'a pas été sollicitée par la Commission bancaire, n'a pas cessé de prôner le sauvetage de la BCP, ne serait-ce que pour préserver l'image des banques françaises. Un certain nombre de banquiers auraient même fait pression sur le GAN pour que sa filiale l'UIC accepte de devenir l'actionnaire de référence et le repreneur de la BCP.

Le tribunal de commerce et en tête son président Michel Rouger sont bien décidés à trouver une solution avant le 8 décembre, date à laquelle le conciliateur, nommé le 10 novembre, remettra ses conclusions : redressement judiciaire ou liquidation. Après plusieurs réunions sans succès où l'UIC et la Commission bancaire ont refusé de s'engager sur le sauvetage de la BCP et sur une évaluation des besoins de trésorerie de la banque, le tribunal compte bien débloquer la situation mardi *6 décembre, au lendemain* d'un éventuel dépôt de bilan. Il a d'ores et déjà convoqué toutes les parties pour la tentative de la dernière chance.

L'hypothèse aujourd'hui la plus vraisemblable serait celle d'un sauvetage de la BCP selon les mêmes modalités que le renflouement de la banque Majorel de Rodez en 1992. Un actionnaire de référence, en l'occurrence, cette fois l'UIC, reprendrait à sa charge la banque avec le soutien de la communauté bancaire qui tirerait un trait sur les 300 millions de financement interbancaire. L'UIC aurait alors pour mission de rembourser intégralement un peu plus de 500 millions de francs de dépôts (sans faire jouer la garantie limitée à un maximum de 400 000 francs par compte) en mettant en face les quelques 500 millions d'actifs environ dont dispose la BCP.

Déjà plusieurs mois de collaboration

Même si l'UIC n'est pas actionnaire directement de la BCP, la filiale du GAN s'est engagée depuis de longs mois aux côtés de la petite banque. Selon Jacques Vuillième, président du directoire de la BCP, l'UIC est virtuellement propriétaire de 48 % du holding Union normande investissement (UNI), actionnaire principal (83 %) de la BCP aux côtés de la Macif (17 %). L'UIC possède directement 14 % des actions UNI et des garanties portant sur 34 % supplémentaires du capital de UNI. L'un des deux directeurs généraux de l'UIC, Alain Lefèvre, était président du conseil de surveillance de la BCP jusqu'au 10 novembre.

Selon les anciens dirigeants de la BCP, les concours directs et indirects de l'UIC à la banque au cours des deux dernières années auraient été supérieurs à 500 millions de francs. Il s'agirait à la fois de reprise d'encours de crédit pour un total de 320 millions de francs, de crédit directs de 130 millions, et de prêts *via* UNI pour 80 millions. Enfin, l'UIC est à l'origine de la défaillance de la BCP. Le 15 novembre, pressé par la Commission bancaire, l'UIC accorde un concours de trésorerie *de 46 millions de francs*. Mais le lendemain, la filiale du GAN reprend d'une main ce qu'elle a donné de l'autre en annulant une ligne de 20 millions de francs que la BCP se trouve dans l'incapacité de rembourser.

Un crédit d'un montant faible eu égard aux sommes en jeu et qui sous la pression de la Commission bancaire aurait pu être reconduit, le temps de trouver une solution aux difficultés de la BCP sans mettre ses clients dans une situation impossible.

ÉRIC LESER

SOCIAL

Après plusieurs mois de conflit

Les dockers de Marseille-Fos signent un compromis avec leurs employeurs

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Après un conflit de plusieurs mois, qui avait culminé en août et septembre et entraîné de graves perturbations dans le trafic, les dockers et les entrepreneurs de manutention du port de Marseille-Fos ont signé, vendredi 2 décembre, à Marseille, un avenant réactualisant l'accord du 8 mars 1993 sur la réforme de l'organisation portuaire. Présenté, de part et d'autre, comme un *« compromis »* inspiré par le *« bon sens »*, ce nouvel accord, conclu, sous la houlette de Pierre Aïm, *président du groupe de* transports Saga, pour trois ans, porte essentiellement sur la mensualisation des deux cent cinquante derniers dockers intermittents (c'est-à-dire bénéficiant du régime ancien, antérieur à la réforme de la loi de juin 1992) restant sur le port. Il entérine la position défendue par la CGT, qui s'opposait à une mensualisation *totale* et *rapide exigée* par le patronat local.

Le texte prévoit, en effet, une *« mensualisation progressive »*, fondée sur le volontariat, *« en fonction de la stabilité de l'emploi des ouvriers dockers, de l'évolution des trafics et des besoins exprimés par chacune des entreprises »*. Les dockers ont également obtenu un certain nombre d'améliorations salariales (majoration locale de 0,25 % par rapport aux réajustements de salaires décidés sur le plan national, gratification de fin d'année, indemnité de fin de carrière, prime de départ en congés, majoration de l'intéressement). Selon Jean-Pierre Jarre, président du syndicat des employeurs de manutention de Marseille-Fos (SEMFOS), l'accord repose sur une amélioration de la productivité et le développement des trafics, et se traduira par une augmentation globale de 3 % de la masse salariale. *« Il aura une répercussion sur les coûts de la manutention*, a-t-il précisé, *mais peut-être pas sur les tarifs, qui sont pratiquement stables depuis 1991. »*

En contrepartie, les dockers ont accepté le principe du « prêt de *main d'œuvre »* et de la sous-traitance, sous certaines conditions, ainsi qu'un aménagement du temps de travail permettant de faire face aux *« variations ponctuelles et imprévisibles du volume de l'activité »*. Parallèlement, les deux parties ont signé un *« engagement de fiabilité »* qui leur fait obligation de *« tout mettre en œuvre pour privilégier la concertation »*, la grève n'étant qu'un *« ultime recours »* avec un *« délai de prévenance »* de quarante-huit heures. *Dans un communiqué*, diffusé jeudi 1er décembre, les chargeurs maritimes regroupés au sein de l'Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF) avaient vivement critiqué *« la mise en place d'accords salariaux extraordinaires liés à un accord de fiabilité qui n'impire aucune confiance »* et présentant, selon eux, *« des risques de contamination aux autres ports »*.

GUY PORTE

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 1994

PARIS

Prise de confiance

INDICE CAC 40

+ 1,89 %

Christian Desbois, de la société Fimagest, relevait en début de semaine que les différents mouvements observés au cours de la semaine dernière, que ce soit la baisse prononcée de Wall Street, la forte hausse des marchés obligataires mondiaux ou la bonne résistance des marchés d'actions européens, contrastaient suffisamment avec les tendances précédentes pour qu'il soit légitime de se demander s'ils n'annonçaient pas un changement d'état d'esprit majeur chez les investisseurs. Les cinq séances qui viennent de s'écouler lui donneraient plutôt raison. On est désormais convaincu que la nette remontée des taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) a déjà eu un certain effet sur les marchés et on est désormais également assuré qu'elle n'hésitera pas à intervenir de nouveau, d'aucuns n'hésitant pas à avancer, déjà, la date du 20 décembre.

Ce qui s'est passé lors de cette fin de semaine, semble leur donner en partie raison. On aurait pu imaginer que la réaction des marchés soit franchement négative après la publication, vendredi en début d'après-midi, des chiffres du chômage aux Etats-Unis pour le mois de novembre. Le nombre des chômeurs a en effet baissé. le taux de demandeurs d'emploi, rapporté à la population active, est passé de 5,8 % en octobre à 5,6 % au mois de novembre, l'économie américaine créant sur la même période 350 000 emplois. Les analystes de Wall Street tablaient sur un taux inchangé à 5,8 % et sur 225 000 créations nettes d'emplois. Contre toute attente, les marchés ont accueilli cette nouvelle preuve de la vigueur de l'économie américaine avec sérénité, conscients qu'à moyen terme, la croissance américaine devrait s'assagir.

Dans l'attente de la publication de cette statistique importante, l'alternance a prévalu cette semaine à la Bourse de Paris où les hausses et les baisses se sont enchaînées avec une parfaite régularité. Lundi, les valeurs françaises gagnaient 0,33 %, rechutaient le lendemain (– 0,64 %) se reprenaient vivement mercredi, jour de l'échéance des contrats sur indices. Jeudi, une nouvelle baisse (– 0,61 %) est intervenue avant que le marché se reprenne, au cours de la dernière séance, dans le sillage du MATIF (+ 0,96 %). Avec cette dernière avance, les valeurs françaises terminent la semaine sur un gain hebdomadaire de 1,89 %. Cette nouvelle progression ramène les pertes de l'indice CAC 40 à 12,5 % depuis le début de l'année. Il y a un an, à la même époque, les valeurs françaises gagnaient 17,8 %...

La nécessité des fonds de pension

Du côté des valeurs, cette semaine, de nouvelles introductions ont été annoncées tant sur le marché à règlement mensuel (RM) que sur le second marché. Sur le RM, l'action Coflexip sera cotée pour la première fois à la Bourse de Paris le 8 décembre à 15 h 30, à l'issue du placement garanti de quelque 3,4 millions d'actions. Cette heure exceptionnelle s'explique par la cotation simultanée de Coflexip sur le Nasdaq, le marché hors-cote de New-York. De son coté, Penauille Poly Services, groupe français spécialisé notamment dans le nettoyage industriel (75 % du chiffre d'affaires) et la sécurité (10 % de l'activité) sera introduit sur le second marché de la Bourse de Paris à la même date. Cette introduction se fera selon la procédure de mise en vente, le prix d'offre minimum étant de 315 francs par action. La société mettra 19,03 % de son capital à la disposition du marché.

De son côté, la société BIC a déposé un projet d'offre publique d'achat simplifié (OPA) visant les actions de la société Conté (crayons). BIC propose d'acquérir la totalité des actions non détenues par elle dans le capital de la société Conté au prix unitaire de 120 francs. Enfin, Eternit Group a reçu l'approbation du Conseil des Bourses de valeurs (CBV) de son projet d'offre publique de retrait (OPR) suivie d'un retrait obligatoire, visant les actions de la société Etex. Ce projet est présenté par Morgan Stanley, agissant pour le compte de la société Eternit, société de droit belge. Au terme de ce projet, Eternit s'est engagé auprès de la SBF à se porter acquéreur sur le marché au prix de 3 450 francs par titre (du 5 au 16 décembre 1994 inclus) de toutes les actions présentées à la vente.

D'une façon plus générale mais indispensable à la vie du marché parisien, Paris Europlace, association qui depuis sa création assure à la fois la promotion de la place financière de Paris et mène parallèlement une réflexion pour renforcer son ouverture internationale, a présenté mardi 29 novembre son « *plan de campagne* » pour 1995. L'association a relevé que l'institution de fonds de pension et l'élargissement du programme de privatisations étaient indispensables pour le développement du marché d'actions.

En effet, en dépit d'une progression de 10 points en quatre ans, la capitalisation actions, exprimée en pourcentage du PIB s'établissait fin 1993 à 37,9 %, niveau qualifié de « *très moyen* » par Jean-François Théodore, président de la Société des Bourses françaises. L'objectif de Paris Europlace est de doubler ce ratio d'ici l'an 2000, ce qui le porterait au niveau atteint aujourd'hui par le Japon et les Etats-Unis. Mais cela suppose une meilleure orientation de l'épargne vers le marché d'actions, la place de Paris souffrant, toujours selon M. Théodore, d'une faiblesse majeure du côté de l'actionnariat institutionnel. La création de fonds de pension, entraînerait, selon Paris Europlace, « *une très forte augmentation des capitaux investis à long terme en actions* ».

En ce qui concerne l'offre de titres, l'association rappelle que les privatisations ont joué depuis 1986 un rôle majeur dans la croissance de la capitalisation boursière, qui ne représentait que 19 % du PIB en 1985. Paris Europlace juge nécessaire « *la poursuite et même l'élargissement de ce programme de privatisations* ».

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	2-12-94	Diff.
Bongrain	2 878	+ 7,74
Danone (ex-BSN)	784	+ 1,29
Eridania Béghin	749	+ 4,90
Fromageries Bel	4 899	– 2,02
LVMH	871	+ 1,99
Pernod-Ricard	320,90	+ 1,29
Remy-Cointreau	200	– 5,21
Saint-Louis	1 470	+ 2,65

Assurances

	2-12-94	Diff.
AGF	241	+ 5,28
AXA	268,90	+ 1,21
GAN	309	+ 3,27
SCOR SA	121	+ 5,30
UAP	152	+ 1,33

Bâtiment et matériaux

	2-12-94	Diff.
Bouygues	573	+ 4,94
Ciments français	247	+ 2,81
Colas	877	– 7,78
Eiffage	851	+ 5,06
Eurotunnel	20,95	– 4,55
GTM Entrepose	391	+ 2,22
Imétal	542	+ 2,26
Immob. Phénix	52,50	– 8,85
Jean Lefebvre	358,10	– 2,43
Lafarge-Coppée	394	+ 1,82
Polier	400	– 2,20
Saint-Gobain	637	– 0,62
SGE	207,20	+ 1,36
Spie-Batignolles	289	+ 2,28

Chimie

	2-12-94	Diff.
Air liquide (L')	732	+ 2,66
Gascogne	500	+ 3,09
Michelin	204,80	+ 0,88
Plastic Omnium	620	– 3,16
Rhône-Poulenc A	132	– 2,79
Roussel-Uclaf	638	+ 3,06
Sanofi	263,90	+ 3,73
Synthélabo	215	+ 1,89

Consommation non alimentaire

	2-12-94	Diff.
BIC	657	+ 1,07
Chargeurs	1 255	+ 0,72
Christian Dior	429,10	+ 1,44
Clarins	496	+ 5,31
DMC	307,80	– 3,23
EBF	855	– 3,71
Essilor Int	754	– 0,65
Gr. André	560	– 2,60
Moulinex	106	– 3,63
L'Oréal	1 152	– 0,08
Salomon	2 234	– 2,86
SEB	524	– 0,19
Skis Rossignol	2 050	– 3,20
Sommer-Allibert	1 840	+ 2,22
Zodiac	2 500	+ 1,62

Crédit et banques

	2-12-94	Diff.
Comp. bancaire	564	+ 1,43
BNP	272	+ 4,09
CCF	234	– 0,59
Cetelem	1 011	– 0,88
Comptoir Entrep.	–	–
CPR	380	+ 0,89
CFF	818	+ 2,12
CLF	412,10	+ 2,81
Créd. lyon.	478	+ 0,80
Crédit national	413	– 0,60
Société générale	617	+ 1,98
SOVAC	427	– 2,95
UFB Locabail	419	– 2,10
UIC	306	– 0,64
Via Banque	385	+ 6,94

Distribution

	2-12-94	Diff.
Bon Marché	900	+ 1,80
Carrefour	2 286	+ 8,34
Casino	157,50	+ 2,00
Castorama Dubois	686	– 1,29
Compt. modernes	1 288	+ 1,57
Damart	5 590	+ 3,61
Docks de France	691	+ 3,28
Gal. Lafayette	2 350	+ 2,17
Guilbert SA	438	+ 10,32
Guyenne Gasc.	1 400	+ 5,26
Pinault Pr.	952	– 2,85
Primagaz	910	+ 6,43
Promodès	1 039	+ 2,56
Rexel	729	+ 2,38

Electricité et électronique

	2-12-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	459	+ 4,27
Alcatel-Câble	464,20	– 6,41
CSEE	480,50	+ 2,89
Intertechnique	503	+ 4,79
Labinal	719	+ 0,55
Legrand	6 670	– 1,76
Matra-Hachette	119	+ 2,14
Radiotechnique	505	– 0,78
Sagem	2 669	+ 1,98
Schneider	390	+ 0,51
Thomson-CSF	168,90	+ 5,69

Immobilier et foncier

	2-12-94	Diff.
GFC	401	– 2,19
Olipar	11	– 4,34
Rue Impériale	3 670	– 1,07
Sefimeg	397	+ 0,55
Simco	470	+ 2,84
UIF	442	+ 7,28
Lucia	89	– 5,31
Silic	715	+ 6,08
Sogeparc	708	+ 5,82

Investissement et portefeuille

	2-12-94	Diff.
Bolloré	470	+ 1,07
Cerus	98,80	– 6,66
CGIP	1 276	+ 3,40
Eurafrance	1 735	+ 1,40
Gaz et Eaux	1 870	+ 2,74
Lagardère MMB	130	+ 2,60
Marine-Wendel	366,50	– 5,78
Navigation mixte	994	+ 3,11
Nord-Est	137	+ 6,20
Paribas	391,40	+ 6,04
Suez	270,40	+ 3,32
Worms	257	+ 6,63
Origny-Desvroise	–	–
Parfinance	198	+ 13,79
Arnault Associés	420	–

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel Alsthom	2 789 487	1 254 494
Elf Aquitaine	2 980 496	1 092 501
LVMH Moet Vuitton	1 051 020	898 106
Carrefour	360 775	795 078
Total	2 063 373	698 909
Paribas	1 813 765	682 983
Lafarge Coppee	1 500 530	599 854
Eaux (Gle des)	1 175 352	595 587
Oreal	493 150	567 874
UAP	3 653 050	551 730
Danone	699 350	541 489
Société Gle	852 470	521 989
Saint-Gobain	787 900	507 409
Renault	2 721 186	491 562

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Saupiquet (Ns) 1	+ 11,13	Immob. Phenix 1	– 8,85
Guilbert 1	+ 10,32	Colas 1	– 7,78
Dassault-Aviation 1	+ 8,36	Geophysique 1	– 7,55
Carrefour 1	+ 8,34	Cap Gemini Sogeti	– 7,04
Bongrain 1	+ 7,74	Vallourec 1	– 6,66
UIF 1	+ 7,28	Cerus Europ. Reun 1	– 6,66
Eaux (Gle des) 1	+ 7,24	Alcatel Cable 1	– 6,41
Fives-Lille 1	+ 7,23	Marine Wendel 1	– 5,78
Via Banque 1	+ 6,94	Metrologie Inter. 1	– 5,68
Klepierre 1	+ 6,71	Remy Cointreau 1	– 5,21
Worms & Cie 1	+ 6,63	Eurotunnel 1	– 4,55
Lapeyre C1	+ 6,61	Z Gz. Zannier Ry 1	– 4,34
Primagaz 1	+ 6,43	Olipar 1	– 4,34
Lyonnaise Eaux 1	+ 6,42	Nordon (Ny) 2	– 4,28

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	25-11-94	28-11-94	29-11-94	30-11-94	01-12-94
RM	2 696 579	2 766 434	3 023 306	6 210 114	4 598 482
Comptant					
R. et obl.	36 099 489	35 554 800	18 057 759	19 265 698	28 757 259
Actions	143 397	911 684	307 776	227 378	279 180
Total	38 939 466	39 232 918	21 388 841	25 703 190	33 634 921

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	28-11-94	29-11-94	30-11-94	01-12-94	02-12-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 335,87	1 330,20	1 348,00	1 343,50	1 351,44
Ind. SBF 250	1 292,91	1 286,84	1 303,53	1 299,84	1 305,90
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 952,38	1 943,63	1 975,94	1 963,95	1 982,71

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 02 décembre 1994

Nombre de contrats : environ 159 443

COURS	ÉCHÉANCES DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995	SEPT. 1995
Premier	112,84	112	111,10	110,36
+ Haut	113,50	112,66	111,50	110,50
+ Bas	112,78	112	111,10	110,36
Dernier	113,38	112,56	111,50	110,50
Compensation	113,36	112,54	111,64	110,90

Métallurgie, mécanique

	2-12-94	Diff.
CarnaudMetalbox	189,90	+ 0,95
Dassault Aviation	435,10	+ 8,36
De Dietrich	2 934	+ 1,45
Fives-Lille	504	+ 7,23
Legris Industrie	341	– 1,72
Metaleurop	80	+ 1,26
Pechiney CIP	384,90	+ 1,02
Pechiney Int.	163,70	– 0,18
Peugeot SA	792	+ 1,40
Strafor Facom	640	+ 1,58
Valeo	274	+ 1,86
Vallourec	286	– 6,66

Mines d'or, diamant

	2-12-94	Diff.
Anglo-American	297,10	– 0,96
Buffelsfontein	46,50	– 5,10
De Beers	115	– 4,95
Driefontein	75,80	– 6,47
Gencor Limited	17,80	– 7,29
Harmony Gold	39,80	– 14,77
Randfontein	49	– 7,19
Saint-Helena	44,50	– 8,06
Western Deep	209,70	– 9,96

Pétrole

	2-12-94	Diff.
Elf-Aquitaine	381,40	+ 3,10
Esso	730	+ 2,52
Géophysique	325,40	– 7,55
Total	331,70	– 0,18
BP France	127	– 4,51
Erap-Elf	330	+ 8,55

Sicomi ou ex-Sicomi

	2-12-94	Diff.
Bail Investiss.	911	+ 3,52
Interbail	374	+ 1,08
Klepierre	572	+ 6,71
Locindus	889	+ 1,02
Selectibanque	163	+ 2,51
Unibail	455	– 2,25
Genefim	192,10	+ 1,10
Immobail	325	+ 1,24

Transports, loisirs, services

	2-12-94	Diff.
Accor	576	– 3,03
BIS	305	– 2,55
Canal Plus	897	+ 1,93
Cap Gemini Sogeti	182,20	– 7,04
CEP Comm.	482	– 3,60
Club Méditerranée	446,70	+ 0,13
Eaux (Gle des)	521	– 7,24
Ecco	675	– 0,88
Euro Disney	8,90	+ 1,13
Filipacchi Médias	1 035	+ 1,37
Havas	443,90	+ 2,75
Lyonnaise des eaux	448,00	+ 6,42
Publicis	448	+ 5,66
SITA	698	+ 4,49
Sligos	380	– 0,23
Sodexho	880	+ 1,26
SCAC Delmas	580	– 2,02
Dauphin OTA	300	+ 7,14
OGF Omn Gest.	690	+ 3,75
TF1	524	– 0,94

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	2-12-94	Diff.
6 % 93-97	97,76	0,04
EDF-GDF 3 %	6 350	130
CNB 5 000 F	101,50	inchangé
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	102,20	–
CNI 5 000 F	101,50	Inchangé

NEW-YORK

Reprise

INDICE DOW JONES

+ 1,01 %

La nette baisse des taux d'intérêt à long terme au cours de la dernière séance, provoquée par le recul de la durée hebdomadaire de travail et du salaire horaire au mois de novembre, ainsi que la fermeté du dollar ont permis à Wall Street de terminer la période sur un score honorable. En cinq séances, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 37,45 points à 3 745,62 points, soit une progression de 1,01 %. La dernière période s'était soldée par un bilan négatif de 2,89 %.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a reculé à 7,91 % contre 8,01 % jeudi soir. Il avait grimpé jusqu'à 8,06 % au début de la dernière séance, après l'annonce que le taux de chômage avait reculé à 5,6 % en novembre et que l'économie américaine avait créé 350 000 emplois. Les experts s'attendaient à un taux de chômage inchangé à 5,8 % et 225 000 créations d'emplois. Une semaine auparavant, le taux des bons du Trésor à 30 ans s'était établi à 7,93 %.

Dans l'ensemble, les statistiques publiées cette semaine continuent à conforter l'image d'une économie solide, et les investisseurs restent vigilants face aux craintes de resserrement des rênes du crédit, peut-être dès le mois de décembre, selon les experts. C'est en tout cas l'avis de Gail Fosler, principale économiste du Conference Board – organisme privé, proche du patronat américain –, qui estime que la Réserve fédérale (Fed) devra « *probablement relever les taux très fortement pour décourager l'élan des consommateurs américains* ». Les marchés suivent avec intérêt les prévisions de Mme Fosler. Celle-ci avait en effet prévu cet été avec justesse l'évolution du dollar par rapport au yen et au deutschemark.

Indice Dow Jones du 2 décembre : 3 745,62 (c. 3 708,27).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Alcoa	80 3/8	82
Allied Signal Inc	32 1/8	33
American Express	29 1/4	29 7/8
ATT	49 3/4	48 1/4
Bethlehem Steel	17	17 1/2
Boeing	44 5/8	45 3/8
Caterpillar Inc.	53 3/8	53 3/8
Chevron	43 3/8	42 5/8
Coca-Cola	51 3/4	51 5/8
Disney Corp.	43	43 1/2
Du Pont de Nemours	52 1/2	54 3/8
Eastman Kodak	46 1/8	46 3/8
Exxon	60 3/4	60 1/2
General Electric	46 1/8	47 1/4
General Motors	38	38 1/2
Goodyear Tire	32 5/8	33 3/4
IBM	70 7/8	71 3/8
International Paper	69 5/8	70 3/4
Morgan (J.P.)	57 7/8	59
McDonnell Douglas	138 1/4	140 3/4
Merck and Co	36 5/8	37 3/4
Minnesota Mining	50 3/4	51 5/8
Philip Morris	60 1/8	59 5/8
Procter Gamble	62 1/2	62 1/4
Sears Roeb. and Co	48	46 3/4
Texaco	61 1/2	60 7/8
Union Carbide	27	29
United Tech.	56 1/2	59 3/4
Westinghouse El	12 3/4	12 1/2
Woolworth	14 1/2	14 1/8

TOKYO

Regain

INDICE NIKKEI

+ 1,8 %

Les valeurs sont reparties à la hausse cette semaine à la Bourse de Tokyo, le marché reprenant en douceur, grâce à une chasse aux bonnes affaires ainsi qu'à des achats sur les marchés à terme. L'indice Nikkei a progressé de 331,37 points à 18 998,30 points, soit un gain de 1,8 %. La semaine précédente, il avait chuté de 3,3 %. Le volume moyen des échanges quotidiens s'est contracté à 233,29 millions de titres contre 264,3 millions une semaine auparavant.

De lundi à mercredi, le marché a progressé grâce à une vague d'acquisitions de titres qui avaient auparavant beaucoup baissé, ainsi qu'à d'importants achats des fonds de pension du secteur public. Mais les valeurs ont progressivement baissé à partir de jeudi, des prises de bénéfice et des opérations d'arbitrage érodant les gains réalisés en début de semaine.

Selon les opérateurs, la faiblesse des valeurs vedettes cette semaine résulte en grande partie de la publication, mercredi, des chiffres de la production industrielle pour le mois d'octobre, ces résultats plus mauvais que prévu suscitant l'inquiétude des investisseurs quant au rythme de la reprise économique, en dépit des bons chiffres du produit intérieur brut.

Toutefois, de nombreux courtiers ont estimé que la tendance restait à la hausse et escomptent une reprise des achats des investisseurs étrangers qui ont récemment vendu les actions achetées durant les derniers mois. La Bourse devrait « *reprendre progressivement mais fermement* », les investisseurs étrangers redevenant acheteurs nets en décembre, a déclaré Kazumi Yamauchi, directeur de Kokusai Investment Management.

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Bridgestone	1 500	1 530
Canon	1 700	1 730
Fuji Bank	1 910	2 050
Honda Motors	1 600	1 690
Matsushita Electric	1 500	1 540
Mitsubishi Heavy	725	738
Sony Corp.	5 160	5 420
Toyota Motors	2 070	2 100

LONDRES

Craintes

– 0,5 %

La Bourse de Londres a légèrement reculé cette semaine, les investisseurs craignant un nouveau resserrement de la politique monétaire à la suite des prévisions de forte croissance annoncées par le gouvernement lors de la présentation du budget 1995-1996. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a perdu 16,2 points, soit 0,5 % pour terminer à 3 017,3 points.

En annonçant que la reprise économique était particulièrement robuste, et en prévoyant une croissance de 3,25 % en 1995, le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke a réveillé les craintes d'une nouvelle et prochaine hausse des taux d'intérêt britanniques. Les autres mesures contenues dans ce budget sans surprise n'ont guère eu d'effets sur le marché. La décision de ne pas baisser les taxes sur l'alcool a toutefois affecté les brasseries et les groupes de spiritueux.

Indices *FT* du 2 décembre, 100 valeurs, 3 017,3 (c. 3 033,5) ; 30 valeurs, 2 323,80 (2 323,3) ; mines d'or, 221,1 (c. 238,8) ; fonds d'Etat, 92,12 (c. 92,09).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Allied Lyons	5,51	5,45
BP	4,18	4,18
BTR	2,84	2,76
Cadbury	4,28	4,28
Glaxo	6,21	6,13
GUS	5,45	5,45
ICI	7,46	7,61
Reuters	4,69	4,82
RTZ	8,33	8,33
Shell	6,96	6,98
Unilever	11,04	11,05

FRANCFORT

Terne

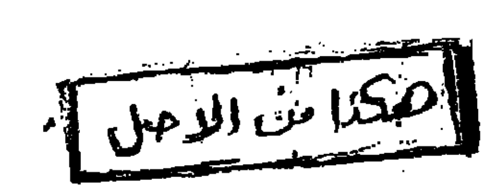
– 0,64 %

La semaine boursière a été terne à Francfort, la fermeté du dollar et la publication des résultats satisfaisants de grands groupes chimiques n'ayant pas permis de pousser les cours à la hausse. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 038,51 points, soit un recul de 0,64 % par rapport à la semaine passée.

Selon la WEST-LB, l'exemple du secteur chimique prouve bien que dans la situation actuelle du marché, l'effet stimulant de bons résultats d'entreprises reste limité, la Bourse allemande continuant d'évoluer principalement en fonction du marché obligataire allemand, qui se situe lui-même dans le sillage du marché américain. Hoechst, qui a annoncé mercredi un bénéfice avant impôts sur les neuf premiers mois en hausse de 83 %, a perdu 8,70 deutschemarks à 308,80 DM. BASF, qui avait rapporté la semaine passée un doublement de son bénéfice imposable sur les trois premiers trimestres, a cédé 7,30 DM à 300 DM.

Indice DAX du 2 décembre : 2 038,51 (c. 2 051,62).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
AEG	150	148,30
BASF	307,30	300
Bayer	340	339,50
Commerzbank	321,30	324,80
Deutsche Bank	737,20	739,20
Hoechst	317,50	308,80
Karstadt	563,50	[illegible]
Mannesmann	413,70	405,60
Siemens	612,30	607,90
Volkswagen	451,80	414,80



هكذا من الاصل

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'Argentine, un emprunteur très attendu

L'Argentine s'apprête à lever des fonds sur le marché de l'eurofranc français. Il est question d'un emprunt d'un milliard et d'une durée de trois ans. Si tout se passe comme prévu, il sera lancé dans une dizaine de jours par l'intermédiaire d'un groupe de banques placé sous la direction de la Société générale.

On espère beaucoup de cette affaire à Paris car elle pourrait contribuer à élargir le compartiment du franc qui est un des plus conservateurs qui soit. Ses investisseurs sont particulièrement prudents et ont de la peine à accepter des signatures dont le crédit est discuté. Leur attitude tranche avec celles qu'on peut observer ailleurs, non seulement sur les marchés les plus développés du monde comme celui du dollar, du mark ou du yen, mais également sur des marchés dont l'évolution est récente et qui sont encore en pleine croissance, comme celui de la lire italienne.

Il ne s'agit pas de minimiser les risques liés à des placements de ce genre, mais plutôt de les évaluer avec précision. C'est ainsi que l'Argentine, en compensation des incertitudes de sa situation politique et économique, doit, en moyenne, offrir une prime de l'ordre de 2,2 points de pourcentage de plus que les rendements des fonds d'Etat du pays dans la monnaie duquel elle veut se procurer des ressources. Le taux d'intérêt nominal de son emprunt français devrait donc être de l'ordre de 9,25 à 9,50 %. Par ailleurs l'attention des spécialistes est actuellement retenue par l'Espagne qui veut emprunter entre deux et trois milliards de deutschemarks pour une durée de cinq ans. Il s'agira vraisemblablement d'une des dernières grandes transactions de l'année et elle aura par là-même une valeur de test permettant de juger de l'état de l'euromarché des capitaux.

La spécificité des emprunts allemands

Elle devrait voir le jour incessamment par l'intermédiaire de deux établissements allemands, la Bayerische Landesbank et la Commerzbank. Cet emprunt promet d'être particulièrement intéressant car son sort ne se jouera pas outre-Rhin. Sa réussite dépendra en réalité de l'accueil qui lui sera fait sur le plan international.

Si les choses se présentent ainsi de façon quelque peu paradoxale c'est en raison de la spécificité du marché des emprunts allemands qui a deux sortes de références dont les rendements n'évoluent pas nécessairement de façon parallèle, celle des fonds d'Etat et celle des lettres de gage, laquelle est assez peu suivie à l'étranger. Ces lettres de gage sont des titres de toute première qualité et rapportent actuellement beaucoup plus que les fonds d'Etat.

L'Espagne, comme tous les pays étrangers, devra offrir une prime par rapport au rendement des obligations du gouvernement allemand. Mais cette prime ne suffira vraisemblablement pas à combler entièrement l'écart avec les lettres de gage qui, donc, devraient continuer d'avoir la préférence des bailleurs de fonds allemands.

Une configuration technique du même ordre prévalait en septembre au moment du lancement du dernier grand emprunt de la Banque mondiale en deutschemark. Son succès, nul ne pouvait en douter, avait été remporté hors d'Allemagne, ce qui a contribué à renforcer et la réputation du débiteur et la renommée internationale du marché des emprunts libellés en marks. Dans les autres compartiments de l'euromarché, celui du yen aussi bien que celui du dollar ou même celui du franc suisse, la rivalité des intermédiaires financiers prend actuellement une ampleur inhabituelle. Il ne reste que quelques semaines pour s'imposer et s'assurer une bonne place dans les tableaux d'honneur annuels qui reflètent l'activité des banques. Celles qui auront dirigé le plus d'émissions internationales ou qui figureront parmi les premières dans un domaine donné, auront de bonnes chances de gagner de nouvelles parts de marché en 1995. La concurrence n'a vraisemblablement jamais été aussi effrénée. Plusieurs emprunteurs en profitent pour arracher des conditions qu'ils n'obtiendraient pas normalement.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Le papier s'enflamme

Les prix de la pâte à papier flambent et ce n'est pas du goût des utilisateurs, éditeurs de journaux en tête. En septembre dernier, la tonne de pâte à papier NBSK *(northern bleached softwood kraft)* valait en moyenne 630 dollars la tonne (3 400 francs). Un an auparavant son prix ne dépassait pas 400 dollars. Ce cours plancher a été celui de la pâte à papier jusqu'en décembre 1993. Depuis, la tendance s'est inversée et les prix n'en finissent pas de grimper : 450 dollars en février ; 510 dollars en avril ; 600 dollars en août. Aujourd'hui, rien ne paraît devoir arrêter le mouvement, et le chiffre de 700 dollars ne paraît plus hors de portée.

La situation actuelle est-elle simplement le contrecoup des années de crise ? Les producteurs de pâte à papier l'assurent. *« 1993 a été pour notre industrie la pire année de l'après-guerre »*, faisait observer l'été dernier John Kennedy, le président de la Federal Paper Board Company, l'un des majors de l'industrie américaine du secteur. Et de mettre en avant les lourdes pertes subies depuis trois ans par l'ensemble de la profession lorsque les prix de la pâte avaient décroché par rapport aux pics de la fin des années 80 et aux 800 dollars la tonne d'antan.

La crise dont commencent tout juste à sortir les producteurs de pâte n'est pas née d'une baisse de la demande. Année après année, celle-ci n'a cessé de croître régulièrement dans le monde industrialisé. Elle vient d'une surcapacité de l'outil de production : pendant la fin des années 80 et le début des années 90, la capacité des usines a crû de 6 % à 7 % l'an en moyenne, bien davantage que la demande.

Plaintes auprès de Bruxelles

Les raisons de ce décalage tiennent pour beaucoup aux lourdeurs de ce secteur industriel très capitalistique : construire une usine de pâte à papier capable de produire 1 000 tonnes/jour coûte 750 millions de dollars et demande trois à quatre ans de délai. Dans ces conditions, une erreur sur l'évolution du marché se répare difficilement.

Aujourd'hui, avec la fin de la récession dans les pays industrialisés, la demande de pâte à papier et d'emballage repart de plus belle tandis que l'offre, qui n'avait pas prévu le retournement de tendance, a du mal à suivre. La fermeture d'unités de production anciennes, notamment au Canada, premier producteur mondial de pâte à papier, en Espagne et au Portugal, fait sentir ses effets. Aux Etats-Unis, les clients d'une grosse unité spécialisée dans la production de papier pour photocopieuses doivent patienter plus d'un mois avant d'être livrés.

Les difficultés à approvisionner le marché ne tiennent pas simplement à la fin de la récession dans les pays industrialisés. L'arrivée des pays du Sud-Est asiatique et de ceux d'Europe centrale, qui jusqu'ici s'approvisionnaient localement, a singulièrement accru les tensions déjà perceptibles en Europe ou aux Etats-Unis. Du coup, si le prix du papier de presse n'a guère bougé en 1994, d'autres secteurs ont connu des hausses sensibles. Rédacteur en chef du magazine spécialisé *Print Week*, le Britannique Adam Leyland notait récemment que le papier utilisé par les imprimeries offset, très riche en pulpe de bois, a d'ores et déjà vu son prix augmenter de 15 % à 20 %. Et il ne s'agit sans doute que d'un début.

Le groupe suédois Stora, premier groupe européen pour la fabrication de pulpe et de papier, a annoncé cet automne une augmentation de 20 % de ses prix, alors que la hausse n'avait pas dépassé 3 % cette année. *« Même avec une augmentation de 20 %, il y aura encore du chemin à faire avant de retrouver le niveau de prix de la fin des années 80 »*, a ajouté Lars-Ake Helgesson, le président de Stora. Ce faisant, le groupe suédois ne fait qu'imiter les autres papetiers européens, qui d'ores et déjà ont fait état de hausses des prix identiques alors que leurs bénéfices s'envolent. En perte au premier semestre de 1993, le géant néerlandais KNP-BT a dégagé 372 millions de francs de bénéfices au cours du premier semestre de cette année. De son côté, le groupe franco-britannique Arjo Wiggins Appleton a annoncé un bénéfice semestriel en hausse de 127 %.

En France, les producteurs prévoient l'an prochain une hausse de 15 % des prix du papier labeur, et de 20 % s'agissant du papier presse. Pour les éditeurs européens de journaux, dont beaucoup sont dans une situation financière délicate, le coup est rude : au *Monde*, par exemple, les achats de papier représentent près de 70 millions de francs par an et toute augmentation démesurée a des effets catastrophiques sur le compte d'exploitation. Devant ce danger, les éditeurs de presse ont décidé de réagir. L'ampleur des hausses de prix annoncée, leur similitude surtout, quel que soit le producteur, laisse planer le soupçon d'une *« entente illicite »* entre papetiers. Et la Commission de Bruxelles pourrait être prochainement saisie du dossier.

JEAN-PIERRE TUQUOI

PRODUITS	COURS DU 2/12/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 984 (+ 157) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 919 (+ 32) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 825 (– 1 080) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	404,50 (– 3,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	2 680 (– 250) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 225 (– 57) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	379,50 (+ 15,50) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	215,75 (+ 4,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	155,10 (– 4,80) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Janvier	16,18 (– 0,98) Dollars/baril
Or (Londres)	379 (– 15,95) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 25-11-94	Cours 3-12-94
Or fin (kilo en barre)	66 000	65 800
– (kilo en lingot)	66 250	66 100
Pièce française (20 F)	381	380
• Pièce française (10 F)	360	420
Pièce suisse (20 F)	383	383
Pièce latine (20 F)	380	383
• Pièce tunisienne (20 F)	380	382
Souverain	482	480
• Souverain Elizabeth II	490	495
• Demi-souverain	313	316
Pièce de 20 dollars	2 515	2 550
– 10 dollars	1 210	1 330
• – 5 dollars	625	610
– 50 pesos	2 495	2 465
• – 20 marks	472	485
– 10 florins	399	398
• – 5 roubles	258	260

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Le dollar reprend sa remontée

Décidément, le dollar semble engagé sur le chemin de la reprise, annoncée il y a trois semaines, après les élections américaines du *mid-term* (le mi-mandat) le 8 novembre dernier. Après la courte période de consolidation observée il y a huit jours, il a poursuivi son avance, se retrouvant à près de 1,58 DM et à 5,41 francs pour la première fois depuis le 1er septembre dernier. Bien plus, il s'est nettement raffermi à Tokyo, dépassant 100 yens, cours encore enregistré le 11 octobre 1994, après que la monnaie nippone fut tombée à un plus bas voisin de 96 yens. Pour Christophe Potts, chef de l'équipe d'analystes de la salle des changes d'Indosuez, qui voit ladite reprise plafonner à 1,59 DM, après l'avoir prédit (*le Monde* daté 20-21 novembre), le phénomène le plus important est la remontée du dollar vis-à-vis du yen, qui est de nature à alléger les pressions sur la devise américaine.

On remarquera, petite ou grande révolution, que le dollar a continué de se raffermir en dépit de la diminution du chômage, alors qu'auparavant il fléchissait, en même temps d'ailleurs que les cours des emprunts du Trésor américain, ceci entraînant cela. Cette fois-ci, les marchés ne redoutent plus vraiment les surchauffes, et estiment, maintenant que les relèvements de ses taux d'intervention par la Réserve fédérale rendront d'autant plus attrayants les placements en devise américaine, comme c'était le cas avant 1992.

Le retour de mécanismes éprouvés

On retrouve là des mécanismes traditionnels et éprouvés, ignorés ces derniers mois, alors que les taux à court terme américains, tombés à 3 %, rattrapaient petit à petit les taux courts allemands, jusqu'à les égaler en août dernier et à les dépasser, depuis le 15 novembre, de plus d'un demi-point.

Ce changement d'attitude sur les marchés des changes, plus net que sur les marchés d'obligations, est dû à une amélioration de la crédibilité offerte par la Réserve fédérale après le relèvement de 0,50 % de ses taux d'intervention le 15 novembre et, aussi ou surtout, à la forte possibilité de la voir relever à nouveau ses taux (on parle de deux fois 0,50 %, ou même bien davantage).

En Europe, le franc s'est mieux tenu vis-à-vis du mark, dont le cours, en milieu de semaine, est revenu en dessous de son ancien plafond d'avant août 1993 (3,430 francs), touchant 3,1275 francs avant de se tendre un peu, à 3,4315 francs à la veille du week-end.

Pour sa part, la lire s'est raffermie par rapport au mark, revenu d'un sommet historique de 1 038 lires à 1 025 lires, après le recul du gouvernement Berlusconi : sur la réforme des pensions et l'atténuation partielle des craintes suscitées par ses démêlés avec la justice. De même la livre sterling a profité de la faible majorité arrachée à la Chambre des communes par le premier ministre britannique, John Major, alors que l'on redoutait sa mise en minorité.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 1994

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5590	–	18,4536	75,1033	63,3714	3,0836	56,6091	0,00618
	1,5635	–	18,6776	75,7576	64,1725	3,1182	57,2738	0,00619
Paris	8,4482	5,4190	–	406,9846	343,40	16,7098	306,7648	3,3492
	8,3710	5,3540	–	405,6061	343,5795	16,6947	306,6438	3,3121
Zurich	2,0758	1,3315	24,5710	–	84,3790	4,1058	75,3750	0,8229
	2,0638	1,3200	24,6545	–	84,7077	4,1160	75,6014	0,8166
Francfort	2,4601	1,5780	29,1198	118,5130	–	4,8659	89,3292	0,9753
	2,4364	1,5583	29,1053	118,0530	–	4,8591	89,2497	0,9640
Bruxelles	50,5584	32,43	5,9845	24,3560	20,5513	–	18,3583	2,0043
	50,1414	32,07	5,9899	24,2955	20,5801	–	18,3677	1,9839
Amsterdam	2,7540	1,7665	32,59826	1,32670	111,94550	5,44712	–	1,09177
	2,7299	1,7460	32,61113	1,32273	112,04517	5,44434	–	1,08011
Milan	2522,46	1618	298,5791	1215,1709	1025,3485	49,89208	915,9355	–
	2527,40	1616,50	301,9238	1224,6212	1037,3484	50,40536	925,8305	–
Tokyo	156,60	100,45	18,53663	75,44123	63,65653	3,09744	56,86386	0,062083
	154,24	98,65	18,42548	74,73485	63,30617	3,07608	56,50057	0,061027

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 décembre 1994, 5,3947 F, contre 5,42726 F le vendredi 25 novembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)

02 déc. 1994

FLORIN NÉERLAND.
FRANC BELGE
MARK ALLEMAND
FRANC FRANÇAIS
COURONNE DAN.
LIVRE IRLANDAISE
ESCUDO PORTUGAIS
PESETA ESPAGNOLE

0, -2, -4, -6, -8, -10, -12, -14, -16, -18, -20

Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 17,90) et la lire italienne (- 22,92) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

Source : Société générale

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Coup d'arrêt spectaculaire à la hausse des taux

Une révolution ! A l'annonce, vendredi 2 décembre, à 14 h 30 (heure européenne), du chiffre de l'emploi aux Etats-Unis, qui indiquait la création de 350 000 emplois, contre 240 000 prévus, et la chute du taux de chômage à 5,6 % au lieu des 5,8 % attendus, au niveau le plus bas depuis août 1990, les taux à long terme américains ont baissé au lieu de s'envoler. Ils sont revenus respectivement de 7,95 % à 7,85 % pour l'emprunt du Trésor à dix ans, et de 8,04 % à 7,94 % pour celui à trente ans. Un mois auparavant, pour une création de 194 000 emplois seulement, alors que l'on en prévoyait 240 000, ces taux avaient sensiblement monté, passant, pour le trente ans, de 8,10 % à 8,17 %, au plus haut de l'année. Ce bond reflétait alors l'inquiétude des investisseurs devant la surchauffe et le retard mis par la Réserve fédérale à lutter préventivement contre l'inflation en relevant à nouveau ses taux d'intervention.

Certes, les rendements des emprunts du Trésor avaient amorcé une redescente brutale de 8,01 % à 7,81 % pour le dix ans, et de 8,14 % à 7,95 % le mardi 21 et le mercredi 22 novembre, à la suite de la chute des cours des actions à Wall Street, qui incitait les opérateurs à se réfugier dans les obligations réputées moins risquées. Mais une remontée ultérieure avait porté ces rendements respectivement à 7,95 % et 8,04 %, et l'on pouvait redouter un nouveau rebond sur la dernière progression de l'emploi, signe d'une croissance économique toujours très vigoureuse aux Etats-Unis. D'où la surprise des marchés devant le recul des taux, en rupture brusque avec toutes les réactions observées depuis le début de l'année : à chaque diminution du chômage correspondait un bond des rendements.

Les taux d'intérêt à long terme plafonnent-ils aux Etats-Unis, alors que la surchauffe continue ? C'est une question à laquelle les marchés attachent une importance primordiale, tant les enjeux sont grands. On observera que, cette semaine, une série de « bons » chiffres pour l'économie américaine, c'est-à-dire en principe « mauvais » pour les marchés (toujours la crainte de la surchauffe et de l'inflation) ont laissé de glace lesdits marchés. Que ce soit la révision en hausse de l'augmentation du PNB américain du troisième trimestre (révisé en hausse de 3,4 % à 3,9 % en rythme annuel), la nouvelle progression de l'indice de confiance du Conference Board, au plus haut depuis les 101,7 de juillet 1990, ou encore le nouveau bond de l'indice des directeurs d'achats (le NAPM, surnommé familièrement « napalm » par les opérateurs).

Etrennes pour le Trésor

Phénomène intéressant, la courbe des taux américains « s'aplatit » de plus en plus, l'écart entre le deux ans et le dix ans revenant de 1 % il y a peu à 0,43 % actuellement, alors qu'il est de 1,20 % en Allemagne. Cet aplatissement préfigure en général un ralentissement net de la croissance, voire une entrée en récession, les marchés anticipant le ralentissement en tablant sur un reflux des taux longs, voire une inversion (l'expansion dure depuis quarante mois, printemps 1991, comme on l'a observé en Europe en 1992 et 1993). On sait qu'en période d'expansion l'écart entre taux courts et taux longs, au lieu de se contracter, augmente, phénomène reflétant une crainte d'un retour de l'inflation ou de la surchauffe, qu'on a pu constater au premier semestre 1994 aux Etats-Unis.

Autre indication, le rendement à terme de l'argent à trois mois outre-Atlantique est de 7,77 %, contre 5,77 % actuellement, ce qui reflète bien les anticipations de nouveaux relèvements de ses taux par la Réserve fédérale...

En France comme en Europe, la déconnexion d'avec les taux américains est des plus flagrantes, comme nous le relevons depuis plusieurs semaines, et l'optimisme prévaut. Le cours de l'échéance décembre sur le MATIF venant de 112,78 a franchement débordé le seuil fatidique de 113 vendredi 2 décembre, sur les réactions américaines, et le rendement de l'OAT dix ans est revenu de 7,93 % à 7,84 %, l'écart avec le Bund allemand dix ans encore de 0,70 % il y a peu, se rétrécissant à moins de 0,55 %. On a noté enfin de fortes demandes d'emprunts longs d'investisseurs français sur les marchés tant primaires que secondaires et, aussi, de non-résidents.

Le Trésor a bouclé son année d'émissions avec sa douzième adjudication d'obligations assimilables (OAT) et, surtout, une diminution appréciable, et bienvenue pour le budget, des rendements. Il a levé 12 milliards de francs à dix ans au taux moyen de 7,94 % contre 8,49 % en novembre, record absolu pour 1994 après une formidable montée depuis les 5,60 % de l'adjudication de janvier 1994. Les 7,50 milliards de francs restants ont été obtenus sur une ligne à huit ans, à 7,83 % contre 7,01 %, en mai il faut le dire, c'est-à-dire à une époque où les rendements étaient bien moindres.

En 1994, le Trésor aura donc levé 255 milliards de francs, au lieu des 275 milliards prévus en début d'année, les 20 milliards manquants ayant été financés sur les bons à court terme, beaucoup moins onéreux que les OAT. Pour l'an prochain, le Trésor devra lever un peu plus de 480 milliards de francs, à la fois pour rembourser 207,5 milliards de francs d'emprunts venus à échéance, et pour financer un déficit budgétaire fixé à 274,5 milliards de francs, en recul sur celui de 1994, pour lequel l'Etat avait besoin de 520 milliards de francs (OAT et bons du Trésor réunis). Si ces prévisions se vérifiaient, les appels publics à l'épargne seraient moins importants, phénomène de nature à rassurer les marchés, moins sollicités.

Conséquence logique de la baisse des rendements, l'OAT mise à la disposition des particuliers dans les réseaux pour le mois de décembre 1994, proposée au prix de 1 980 francs, soit 99 % d'un nominal de 2 000 francs, procurera une rémunération actuarielle de 7,65 %, contre 8,18 % en novembre et 7,98 % en octobre. Les souscripteurs des mois antérieurs sont donc gagnants pour l'instant, les cours de leurs OAT ayant monté, au prorata de la baisse des rendements.

F. R.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

DERNIER STADE. Film français de Christian Zerbib : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

L'ETRANGE NOL DE M. JACK. Film américain d'Henry Selick, v.o. : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10).

EXOTICA. (*) Film finlandais d'Atom Egoyan, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

JIT. Film Zimbabwe-Angleterre de Michael Raeburn, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LUMIÈRE NOIRE. Film français de Med Hondo : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MACHINE . (*) Film français de François Dupeyron : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MILLIARDAIRE MALGRÉ LUI. Film américain d'Andrew Bergman, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PISTE DU TÉLÉGRAPHE. Film français de Liliane de Kermadec : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

TIMECOP. Film américain de Peter Hyams, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TZEDEK. Film français de Marek Halter, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

WONDER BOY. Film français de Paul Vecchiali : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Séance jeune public : Sa Kabila Ng Labat (1991, v.o. s.t.f.), de Lino Brocka, 16 h 30 ; Gumising Ka Maruja (1978, v.o. s.t.f.), de Lino Brocka, 19 h ; Hot Property (1983, v.o. s.t.f.), de Lino Brocka, 21 h.

MARDI

Ciné-club des Cahiers du cinéma, 20 h 30.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Robert Aldrich : Alerte à Singapour (1954, v.o.), de Robert Aldrich, 17 h ; Un rabbin au Far West (1979, v.o. s.t.f.), de Robert Aldrich, 19 h 30 ; Deux filles au tapis (1981, v.o. s.t.f.), de Robert Aldrich, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE

Pathé, premier empire du cinéma : Pathé journal ; la Femme et le Pantin (1958), de Julien Duvivier, 14 h 30 ; les Effets de l'orage (1906), de Gaston Velle ; la Fille du squatter (1911), de Gaston Velle ; la Femme du voisin (1929), de Jacques de Baroncelli, 17 h 30 ; la Grande Meute (1944), de Jean de Limur, 20 h 30.

LUNDI

Pathé, premier empire du cinéma : Affaire classée (1932), de Charles Vanel ; Au nom de la loi (1931), de Maurice Tourneur, 14 h 30 ; Pathé journal ; Voici le temps des assassins (1956), de Julien Duvivier, 17 h 30 ; Mandrin (1923), d'Henri Fescourt, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Je me souviens de Paris : la Discrète (1990), de Christian Vincent, 14 h 30 ; Ascenseur pour l'échafaud (1957), de Louis Malle, 16 h 30 ; Une femme est une femme (1961), de Jean-Luc Godard, 18 h 30 : le Dernier Tango à Paris (1972), de Bernardo Bertolucci, 20 h 30.

MARDI

Je me souviens de Paris : Diva (1980), de Jean-Jacques Beineix, 14 h 30 ; la Bête humaine (1938), de Jean Renoir, 16 h 30 ; Bof... (1971), de Claude Faraldo, 18 h 30 ; les Débats de la SCAM : Une poste à La Courneuve (1994), de Dominique Cabrera ; la Poste d'Aix, parmi les mots, entre les lettres (1974), de Guy Olivier ; la Poste du Louvre (1988), d'Henri de Turenne et Jean-Noël Delamarre, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Enfants coureurs du temps (1983), d'André S. Labarthe, 13 h ; le Dinosaure et le bébé : Lang/Godard d'André S. Labarthe ; l'Homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours (1990), d'André S. Labarthe, 17 h.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMATEUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

L'ANGE NOIR (Fr.) : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

AQUI NA TERRA (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES AVENTURES D'IVAN TCHONKINE (Fr.-Grande-Bretagne-It.-Tch.-Russie, v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

BAB EL-OUED CITY (Alg., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

BARNABO DES MONTAGNES (It., v.o.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEFORE THE RAIN (Fr.-Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Reflet Républic, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLOWN AWAY (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CLERKS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

LES COMPLICES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

CORRINA, CORRINA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

DANGER IMMÉDIAT (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

LES DIMANCHES DE PERMISSION (Fr.-Rou., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DU FOND DU COEUR (européen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'EXPERT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LES FAUSSAIRES (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (36-68-43-47).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; George V, 8e (36-68-43-47).

I LIKE IT LIKE THAT (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

KATIA ISMAILOVA (russo-Fr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

MA SUR CHINOISE (Fr.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MURIEL (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE ROI LION (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LA SÉPARATION (Fr.) : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SLEEP WITH ME (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

SPEED (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

THAT'S ENTERTAINMENT III (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

THE MASK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TIENS TON FOULARD, TATIANA (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10).

TRUE LIES (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

TSAHAL (Fr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47).

VEILLÉES D'ARMES (Fr., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIVRE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WOLF (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10) 18 h.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h.

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 20 h.

CARMEN REVIENT AU PAYS (Jap., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h, 19 h, 21 h, 19 h, 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h 30.

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 15.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

GIORGINO (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h 15.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 40.

LA LOI DU COLLÈGE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h, 17 h 40.

LUNES DE FIEL (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 16 h.

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 20 h.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h.

LA PARTIE D'ÉCHECS (Bel.-Fr.-Suis.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 30.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 18 h 30.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

SANS AUCUNE DÉFENSE (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 16 h 10, 18 h 15, 20 h, 22 h 05.

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 50.

LE SYNDICAT DU CRIME 2 (*) (Hong Kong, v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) .

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h 30.

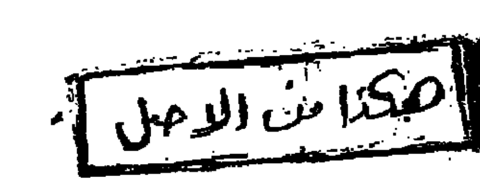
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM (A., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) 0 h 30.

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 35.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.



SAMEDI 3 DÉCEMBRE

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Les hommes du GIGN, de Thomas Hugues et Jean-Claude Fontan.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : *Les Grosses Têtes*. Présenté par Philippe Bouvard. Avec Guy Montagné, Carlos, Amanda Lear, Sim, Philippe Castelli, Jacques Pradel, Vincent Perrot, Léon Zitrone, Bernard Haller.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Une pyramide au-dessus de la Polynésie. La patrouille Ecureuil, de Pierre Kaufmann ; Bush Pilot, de Bruno Cusa ; Des cerfs-volants à Lanzarote, de *Philippe Lallet ; Vol au-dessus* de Moorea, de Bernard Guerrini.
23.50 Série : Un privé au soleil. La Dame blanche, de Pierre Aknine.

FRANCE 2

13.35 Le Téléthon des animaux. Emission présentée par Claude Sérillon et Allain Bougrain-Dubourg. Avec Jean Lefebvre, Jane Manson à Strasbourg, *Vallée à Rouen.*
15.05 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
15.15 Téléthon passion. Le sport. Avec Bernadette Lafont, Sabine Paturel, Alain Roche et David Ginola à Evry.
17.05 Thé-léthon dansant. Emission présentée par Claude *Sérillon. Avec le Glenn Miller* Memorial Orchestra, Les Années Twist, Mambo Mania à Villefranche-sur-Mer.
18.15 Les Sourires du Téléthon. Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz et Pierre Perret. Avec Renaud Handeon, Michel Boujenah, Marc Jolivet à Evry, Cherche-Midi à Rouen.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 La Grande Fête du Téléthon. Spectacle présenté par Claude Sérillon, Gérard Holtz, Michel Drucker, Pierre Perret et tous les animateurs du Téléthon. Avec Dave Stewart, Laurent Voulzy, Lucio Dalla, Maurane, Raymond Devos, duo Véronique *Sanson et Manu* Dibango, Zouk Machine à Evry, Jane Manson à Strasbourg, Pascal Obispo à Perpignan.
1.35 Le Tour de France du caméthon. Emission présentée par Claude Sérillon et Gérard Holtz. Les plus belles images du Téléthon 1994.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous *(et à 14.50, 16.45).*
14.00 Série : New-York District. Confession, de Robert Palm.
17.45 Magazine : Montagne. Sonneur de foudre, de Claude Francillon.
18.20 Expression directe. FNSEA.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Biologie des passions,* de Jean-Didier Vincent.
18.55 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal* de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 ▶ *Série :* Les Enfants du juge. Histoire de Marie, de Christine François.
21.55 Sport : Patinage artistique. Symphony Stars on Ice, gala professionnel au Summit de Houston (Etats-Unis). Avec Kristi Yamagushi, Scott Hamilton, Paul Wylie, Ekaterina Gordeeva et Sergey Grinkov, etc.
23.15 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Biographies ; livres de jeunesse. Débat avec François Bayrou *(Henri IV),* Daniel Pennac *(le Tour du ciel),* Max Gallo, Patrick Grainville.
0.15 Météo et Journal.
0.40 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Il Teatro Olimpico de Vicenza. *Avec Véronique-Dietschy, Alain* Zaepfel. Œuvres de Scarlatti.

CANAL +

14.00 Sport : Basket. Asvel-JDA Dijon. Match de la 11e journée du championnat de France, en direct. A la mi-temps, résumé du slalom géant à Tignes.
15.45 Documentaire : La Victoire des fourmis. De Peter Jones et Nick Upton.
16.25 Les Superstars du catch.

— En clair jusqu'à 20.30 —

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Présenté par Michel Field. Les forces politiques de Marseille.
20.00 Série : Absolument fabuleux. La naissance.
20.30 Téléfilm : L'Enfer du ring. De Koos Roets.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Sport : Boxe. Championnat du monde WBC des poids lourds-légers : Anaclet Wamba (France) - Marcello Dominguez (Argentine), à Salta (Argentine).
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Le Talisman. Film américain, classé X, de Paul Thomas et Jane Waters (1993).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Vivre l'interprétation avec Jeffrey Tate. *De Christian Leblé et Claude* Mourièras.
17.55 Magazine : Mégamix. La Mano Negra en Colombie ; Alternative NRG ; Me'Shell *Ndegeocello ; Nino Ferrer ;* Tiddas ; Cab Calloway ; XC-NN (rediff.).
18.50 Série : One-Reelers, comédies burlesques (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.25 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. L'Irak et son pétrole (3e partie).
19.35 Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 3 décembre 1944, commentées par Marc Ferro et Jean Meyer.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Hard City. De Kim Flitcroft.
22.00 Téléfilm : Le Succès. De Franz Seitz (1re partie).
23.35 Magazine : Snark. *Fin ; Vie, d'Artavazd Pelechian ;* Girl from Moush, de Gariné Torossian.
0.00 The Return of the Brecker Brothers. Concert filmé par Larry Jordan. Avec Randy Brecker, Michael Brecker, James Genus, Mike Stern, George Whitty (35 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.10 Série : Tonnerre mécanique.
15.15 Série : Les Champions.
16.20 Série : Poigne de fer et séduction.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.55 *Série : Agence Acapulco.*
18.40 ▶ Magazine : Love me doux. Présenté par Difool. Les gros seins.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Shirley McLaine.
20.45 Téléfilm : Les Portes de l'espoir. De Jerry London.
0.50 Six minutes première heure.
1.00 Musique : Boulevard des clips (et à 6.55).

FRANCE-CULTURE

20.00 *Musique :* Le Temps de la danse. Les travaux du Palais Garnier.
20.30 Photo-portrait. Jules Roy.
20.45 Fiction. Si vous êtes des hommes! de *Serge Valetti.*
22.35 Musique : Opus. Vaslav Nijinsky, ou la prière d'une étoile.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean Negroni, comédien.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné lors du Festival de Beaune) : Armida abbandonata, de Jommelli, par les Talens lyriques, dir. Christophe *Rousset.*
23.00 *Les Magiciens de la Terre.* Par Daniel Caux. Japon, Turquie, Inde du Sud.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Speculorum memoria, de Naon, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Laurent Cuniot.

Les interventions à la radio

RTL, 13 heures : Pierre Perret, parrain du Téléthon (« Le journal inattendu »).

IMAGES

Compassion

LA charité n'est plus ce *qu'elle était. L'invention* du tube cathodique a chamboulé la façon de faire l'aumône et l'art de la solliciter. *Ce n'est plus à l'église qu'on* quête, mais à la télévision. C'est peut-être pour avoir été un pionnier en la matière, et pour avoir trop bien compris que l'appel à la générosité était devenu affaire de médiatisation, que le président de l'Association pour la recherche sur le cancer se retrouve soupçonné d'avoir confondu les bénéficiaires de ses collectes au principal profit des agences de communication payées pour titiller la sensibilité des téléspectateurs transportés par leurs soins commerciaux au chevet des malades.

C'était pitié, vendredi soir, de voir cet homme sur la sellette de TF 1 qui venait de dénoncer les campagnes racoleuses qui abusent des gros plans sur les enfants cancéreux dans le but d'augmenter le rendement des quêtes. Il ne parlait plus en aumônier, mais en comptable.

Le hasard avait voulu qu'au même moment, sur France 2, l'aumônerie du service public fût *mobilisée au* grand complet au service du Téléthon annuel organisé au bénéfice des recherches sur les maladies génétiques. *Il y avait danger de* contre-publicité. Michel Drucker, qui officiait aux côtés de Gérard Holtz, de Claude Sérillon et du chanteur Pierre Perret, jugea utile de préciser que ni lui ni ses acolytes ne prélèveraient le moindre denier sur le montant de *la collecte de la soirée.* Pierre Perret n'étant pas Jerry Lewis, cela allait de soi... mais cela alla encore mieux en le disant. La suite montra qu'on peut faire de la bonne télévision avec de bons *sentiments sans verser forcé*ment dans la sensiblerie au contact des enfants handicapés, et tout en prenant le temps de la *pédagogie nécessaire pour vul*gariser les travaux scientifiques les plus compliqués.

Sans doute y aurait-il beau*coup à dire, et à redire, sur ces* séances de psychothérapie collective qui présentent le quadruple avantage de donner de *l'espoir aux malades, de l'argent* à ceux qui cherchent à les guérir, bonne conscience aux responsables de la télévision publique et bon sommeil au commun des mortels.

A propos de cette émission de vendredi soir, on pourrait prétendre, par exemple, qu'au lieu de faire le pitre en plongeant tout habillé dans la piscine d'Evry un professionnel aussi émérite que Gérard Holtz, qui avait auparavant comparé la recherche médicale à une course de formule 1, aurait été mieux inspiré d'interpeller les marchands d'automobiles et nos gouvernants. Il aurait pu, à ce sujet, leur demander pourquoi les chaises roulantes indispensables aux enfants atteints d'atrophies musculaires continuent de coûter plus cher que les voitures les plus ordinaires alors que leur fourniture devrait être gratuite dans n'importe quel Etat solidaire de ses citoyens.

Mais il ne faut pas jeter la pierre aux aumôniers des temps modernes. Leurs acrobaties dérisoires dans les bénitiers des grands-messes télévisées ne sont que les ricochets de nos propres lâchetés.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

TF 1

7.55 *Le Disney Club.* Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos passions ; Reportages ; Découverte de la France ; Le *Journal du Disney Club ;* Caméra Reporter ; Variétés : Tribal Jam.
10.20 Magazine : Auto Moto.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Avec la série *: Alerte à Malibu.*
18.55 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invités : Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste ; Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : *Papy fait de la résistance.* ■ ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1983). Avec Christian Clavier, Michel Galabru, Jacqueline Maillan.
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des *poids légers en direct* de *Thiais :* Racheed Lawal (Danemark)-Jean-Baptiste Mendy (France).
23.55 Téléfilm : La Grande Embrouille. De Claude Guillemot, avec Jean Lefebvre, Bernard Lamande.
1.15 Journal et Météo.
1.25 Concert : Ensemble *Roland Pidoux.* Œuvres de Saint-Saëns, Barber, Mozart.
2.15 TF 1 nuit (et à 3.15, 3.55, 4.30).
2.25 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.
3.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05).

FRANCE 2

8.45 Connaître l'islam.
9.15 Judaïca.
9.30 Source de vie.

10.00 Agapè. Les Eglises face au sida. Débat et reportage sur l'association œcuménique Chrétiens sida.
11.00 Le Jour du Seigneur. Le chemin de Noël ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.05 Messe. Célébrée en l'église *Saint-Sauveur de Montivilliers* (Seine-Maritime).

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.40). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale.
12.50 *Météo* (et à 13.15).
12.55 *Loto, Journal et Point route.*
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Frédéric François.
15.00 *Série : L'Homme à la Rolls.*
15.55 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Hugues Aufray ; Ainsi font, font, font.
17.30 Cousteau, à la redécouverte du monde. Hippo, hippo !
18.25 Magazine : Stade 2 (et à 5.05). Football ; Rugby ; Automobile ; Basket-ball ; Boxe ; Judo ; Lutte ; Tennis ; Sports acrobatiques.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et *Météo.*
20.50 Cinéma : Le Retour de la rivière Kwaï. ■ Film américain d'Andrew McLa*glen (1988).* Avec Nick Tate, Timothy Bottoms, George Takei.
22.40 Documentaire : Première ligne. Les Mille Compagnons ou l'Ordre de la Libération, de Christian de Montrichard et Michel Vuillermet. *Dix-sept compagnons de la Libération témoignent.*
23.40 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Musiques au cœur. Présenté par Eve *Ruggieri.* Concours Long-Thibaud : les héritiers. 1. Volet Jacques Thibaud. Avec Virginie Robillard, *Qian Zhou,* Tran N'Goc, Bartlomiej Nizol, Patrice Fontanarosa, violonistes. Invités : Roland Faure, président du concours et des Fondations Marguerite Long-Jacques Thibaud, Philippe Entremont, pianiste et chef d'orchestre.
1.15 Magazine : L'Heure du golf (rediff.).
2.30 Série : Secret diplomatique.
3.25 Documentaire : Ieoh Ming Pei.

FRANCE 3

10.25 Magazine : C'est pas sorcier. Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Tous à vos postes ! Les coulisses de la télévision.
10.50 Expression *directe.* UDF.
11.00 Magazine : Outremers. La perle noire.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 ▶ Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Volcans, la passion des Krafft, de Denis Chegaray et Olivier Doat (rediff. du 29 novembre).
14.00 Série : Matlock.
14.50 Magazine : *Sports dimanche.* A 15.00, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.15, Rugby : Barbarians-Afrique du Sud, en différé de Dublin.
17.05 Série : Magnum.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel. Invités : Pascal Brunner ; Jean-Marie Cavada, à la veille du lancement de la Cinquième ; William Leymergie.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.
20.50 Série : Derrick. Doris, de Herbert Reineck, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Une jeune femme est retrouvée morte : accident ou crime ?*
21.55 Série : En garde à vue. Frères de sang, de Bernard *Uzan, avec Serge Lama, Sophie* Carle. *Meurtre dans une scierie.*
22.55 Magazine : Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Reckless. ■ ■ *Film américain de Victor* Fleming (1935). Avec Jean Harlow, Franchot Tone, William Powell (v.o.).
1.35 Musique : Cadran lunaire. Airs du *Barbier de Séville,* extraits, de Rossini, par Montserrat Caballé, soprano, Manuel Burgueras, piano (15 min).

CANAL +

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.54).
7.00 Cinéma : Sémiramis, déesse de l'Orient. ■ Film italien de Primo Zeglio (1962). Avec John Ericson, Yvonne Fumeaux, Renzo Ricci.
8.40 Documentaire : La Forêt du déluge. De Dieter Plage et John Harris.
9.05 Surprises (et à 16.55).
9.15 Cinéma : Jeux d'adultes. □ Film américain d'Alan J. Pakula (1992). Avec Kevin Kline, Mary Elizabeth Mastrantonio, Kevin Spacey. *Suspense pseudo-hitchcockien indigne de Pakula.*
10.55 Cinéma : Cavale sans issue. □ Film américain de Robert Harmon (1992). Avec Jean-Claude Van Damme, Rosanna Arquette, Kieran Culkin. *Van Damme, héros de western moderne.*

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. La 100e. Invités : Gérard Louvin, Guillaume Durand, Robert Redford.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Sport : Ski. Slalom géant messieurs de la Coupe du monde, en direct de Tigne.
15.10 ▶ *Documentaire :* Cuba, histoire d'un mythe. De Marie-Monique Robin.
17.05 Dessin animé : Les Simpson.
17.25 Série : Absolument fabuleux.
18.00 Téléfilm : L'Ile aux mômes. De Caroline Huppert, avec Christophe Malavoy, Philippine Leroy-Beaulieu. *Trois enfants de la DDASS font une fugue...*

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.30 Flash d'informations.
19.40 *Ça cartoon.*
20.30 Magazine : Le Journal du art. Présenté par Jean Teulé. Rubriques : Une histoire du art ; Une nouvelle du art ; Une vacherie du art.
20.35 Cinéma : Maris et femmes. ■ ■ ■ Film américain de Woody Allen (1992). Avec Woody Allen, Mia Farrow, Judy Davis.
22.15 Flash d'informations.
22.25 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Actualité.
0.55 Cinéma : Mauvais garçon. □ Film français de Jacques Bral *(1991). Avec Bruno Wolkowitch,* Delphine Forest, Ludmila Mikael. *Le thème du rachat. Malgré les comédiens, on s'ennuie.*
2.20 Surprises (40 min).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Le Succès De Franz Seitz, avec Bruno Ganz *(1re partie, rediff.).*
18.30 Magazine : Snark. Fin ; Vie, d'Artavazd Pelechian ; Girl from Moush, de Gariné *Torossian (rediff.).*
19.00 Série : Slapstick.
19.35 Documentaire : Henri Cartier-Bresson, point d'interrogation. De Sarah Moon et Robert Delpire.
20.10 Documentaire : Eau-delà des flaques avec Denise Colomb. De Valérie Gaudissart et Nancy Romero.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : *Téléphone, au fil de la voix.* Soirée proposée par Sabine Bubeck.
20.41 Courts métrages. A 20.41, Une fée sur la ligne, de William Goldstream, avec Charlotte Leigh et les employés des télécommunications de Londres. A 20.55, La Main invisible, d'Athina Tsoulis, avec Tina Regtien, Peter McCauley. A 21.05, 33 Variations pour téléphone, d'Eduard Erne. A 21.30, Cher téléphone, de Peter Greenaway. A 21.50, Plus rapide que le soleil, de Thomas Langhoff. *Des histoires bizarres de téléphone. Par des cinéastes britanniques, néo-zélandais, allemands.*
22.15 Téléfilm : Transports téléphoniques. De Lynn Hershman (v. o.). *Telle Alice au pays des merveilles, Michelle, une documentariste, traverse l'espace et le temps, au cours de recherches sur le téléphone.*
23.10 Cinéma : Allô ! Berlin, ici Paris. ■ ■ Film franco-allemand de Julien Duvivier (1931). Avec Germaine Aussey, Josette Day, Marthe Mussine (v.o., 89 min).

M 6

8.20 Téléfilm : *L'Enfant au traîneau.*
10.00 Magazine : Ciné 6.
10.35 Magazine : E = M 6. Les miroirs du VLT ; Comment recycler les Trabant ? ; Le fils de Concorde ; La télévision ; *Le mal* des montagnes.
11.05 Magazine : Turbo.
11.45 Série : Loin de ce monde.
12.15 *Série : Mariés, deux enfants.*
12.45 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Le Fugitif.
14.40 *Culture rock* *(et à 5.40).* Rock et politique. Bob Dylan, The Clash, Trust, Linton Kwesi Johnson, Tracy Chapman, Rage Against the Machine.
15.10 Magazine : Fréquenstar (et à 2.30). IAM.
16.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.15 Série : Schimanski.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et à 0.50).
20.45 Magazine : Zone interdite. Présenté par Patrick de Carolis. Reportages : Jeux de rôles : tuer n'est pas jouer ; Les rivales de Dieu ; Japon : la zoofolie ; Rou*manie : les orphelins sacrifiés.*
22.45 Culture pub (et à 5.15). Magazine présenté par Anne Magnien et Christian Blachas. Spécial interactivité.
23.15 Téléfilm : Pénombra.
0.40 *Six minutes première heure.*
0.55 Magazine : Rock express.
1.20 Boulevard des clips (et à 6.05).

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Sappho passion, de Catherine Thomadaki et Maria Klonakis.
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Philip Larkin.
22.35 Concert. Festival d'automne. *Concert enregistré le 18 octobre,* à l'Opéra national de Paris. Œuvres de Donatoni, Ferneyhough et Castiglioni.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Etienne Dreuilhe. Rub a dub dub ; Rémanences ; la durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 27 août à Gargilesse) : Partita en ré *majeur pour viole d'amour,* violon et violoncelle, d'Albrechtsberger ; Ashrei Ha'Ish pour trio à cordes dédié à Krzysztof Penderecki, de Radzynski ; Sonate *pour flûte,* alto et harpe, de Debussy ; Gestes pour violon, alto et violoncelle, de Manoury ; Quatuor pour flûte et cordes en ré majeur K 285, de Mozart, par le Trio Sérénade (Jean Leber, violon, Pierre-Henri Xuereb, alto, Philippe Cherond, violoncelle), Stéphane Rety, flûte, Marianne Le Mentec, harpe.
21.30 *Voix souvenirs.* Par Henri Goraieb. Lucienne Jourfier, soprano. Œuvres de Bizet, Donizetti, Rossini, Pierné, Gounod, Massenet, Bellini, Fauré.
22.30 *Autoportrait.* Par *Jean-Pierre* Derrien. Thierry Blondeau.
23.30 Le Pays du blues. Par Lucien Malson.
0.05 *Atelier.* Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

Dimanche 4 décembre

France-Inter, 9 h 10 : « Les coulisses du Téléthon » (« Choix d'Inter »).

RCJ, 11 h 30 : Jean Glavany, porte-parole du PS.

Radio Nostalgie, 13 heures : Robert Hue, secrétaire national du PCF (« Sans parti pris »).

RTL, 18 h 30 : Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication, porte-parole *du gouvernement* (« Grand Jury »).

Lundi 5 décembre

RCJ, 8 h 40 : portrait de Charles Millon (« Croquis »).

Placé sous contrôle judicaire pour des surfacturations commises aux dépens de France Télécom

Le PDG d'Alcatel-CIT ne peut plus exercer ses fonctions

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, vendredi 2 décembre, de mettre en liberté le PDG d'Alcatel-CIT, Pierre Guichet, placé sous mandat de dépôt depuis le 21 novembre par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction à Evry, qui l'a mis en examen pour escroquerie. Sa remise en liberté est assortie d'un contrôle judiciaire lui interdisant, d'une part, de participer à toute activité professionnelle ou sociale au sein du groupe Alcatel et, d'autre part, de rencontrer les dirigeants sociaux des sociétés et les responsables des services comptables du groupe, ainsi que toute personne travaillant pour France Télécom.

Même *« rassuré et soulagé »* par la libération de son PDG, Alcatel-CIT traverse une passe judiciaire extraordinairement difficile. Après une année et demi d'enquêtes conduites tambour battant par le juge d'Huy, la société a subi des revers majeurs. Ses principaux dirigeants ont été mis en examen pour escroquerie. Loin de se limiter aux banales malversations de deux cadres licenciés, comme l'avait d'abord clamé Alcatel-CIT, les manœuvres frauduleuses commises au détriment de France Télécom ont pris l'apparence de systèmes bien rodés qui ont permis de surfacturer abondamment les matériels de transmission et les centraux téléphoniques. Pire : la connivence d'inspiration colbertiste entre ces deux géants français des télécommunications n'est plus. Et, pour couronner le tout, les déboires judiciaires d'Alcatel-CIT ont pris ces derniers temps une telle ampleur – l'unité de compte des malversations est passée de la dizaine à la centaine de millions – que la piste du financement politique, longtemps présente en pointillés dans ce dossier, se trouve désormais au cœur des préoccupations des enquêteurs.

Après onze jours à la prison de Fleury-Mérogis, Pierre Guichet a cependant retrouvé la liberté sans avoir fait de déclarations compromettantes pour son groupe. Ses auditions par le juge d'Huy ont tourné au dialogue de sourds : le PDG s'exprimait en directeur général (emplois, productivité, prix de vente les plus bas sur le marché européen), le magistrat raisonnait en enquêteur (surfacturation, comptabilité analytique, flux financiers douteux)... Le juge d'Evry voulait maintenir M. Guichet en détention, au nom d'un risque de pressions sur les témoins et de disparition des preuves. Lors d'une précédente mise en examen du dirigeant, en mai, des cartons de documents avaient en effet disparu du bureau de M. Guichet. Mais la chambre d'accusation de la cour d'appel a jugé que la prison ne s'imposait pas. Elle a suivi les avocats du PDG et les réquisitions écrites du ministère public qui, dans un dossier aussi « sensible », reflète d'abord le point de vue du gouvernement. A l'audience, l'avocat général avait d'ailleurs tenu à exprimer oralement son désaccord avec le parquet général, conformément au vieil adage selon lequel *« la plume est serve, la parole est libre »*.

Par le volume des flux financiers qu'elle a révélé, l'enquête judiciaire n'en a pas moins changé de braquet depuis cet été. En février 1994, un premier rapport d'expertise judiciaire avait évalué à *« un surcroît de profits de 102 millions de francs »* les éventuelles malversations commises aux dépens de France Télécom dans la branche Transmissions d'Alcatel CIT. Déposé le 24 novembre sur le bureau du juge d'Huy, et consacré cette fois à la vente des centraux téléphoniques (la branche Commutation, principal secteur d'activités de la société), un tout nouveau rapport d'expertise considère qu'Alcatel-CIT a *« majoré indûment »* les prix de revient standards de ces matériels vendus pour un total de 674,7 millions de francs. Ses conclusions sont provisoires, et Alcatel a déjà entrepris de les contester, mais elles indiquent assez l'ampleur des malversations soupçonnées.

Filiales suisses et flux financiers

Encore ces superprofits, réalisés au préjudice des comptes de France Télécom, ne portent-ils que sur trois années. En matière d'escroquerie, le délai légal de prescription est fixé à trois ans (en 1991 : 188 912 568 F, l'année suivante : 216 455 274 F et 269 410 644 F en 1993). L'expert ne s'est donc pas penché sur l'éventualité de malversations plus anciennes, pourtant dénoncées par les deux dirigeants licenciés d'Alcatel-CIT par qui le scandale est arrivé – José Corral, ancien directeur financier, et Denis Gazeau, ancien chef de l'audit interne. Abreuvant trente ans plus tôt les colonnes du *Monde* de multiples points de vue, un ingénieur général des télécommunications aujourd'hui décédé, Henri Jannès, ne disait pas autre chose en dénonçant, au prix de sanctions administratives, les ententes passées entre les fournisseurs des matériels (commutation, transmission) et ce qu'on appelait alors l'administration des PTT...

Aujourd'hui, même France Télécom a fini par se laisser convaincre qu'il avait été berné par son plus ancien partenaire du privé. Bien tardivement. Les deux partenaires avaient d'abord conclu un accord à l'amiable en novembre 1993 pour, moyennant le versement de quelque 60 millions de francs *« au titre du préjudice moral »*, passer l'éponge sur les anomalies découvertes du côté des transmissions. Il faudra attendre un an pour qu'enfin, en novembre, dans la foulée d'une perquisition du juge d'Huy au siège d'Alcatel-CIT à Vélizy visant la branche Commutation, France Télécom se constitue partie civile dans la plainte pour escroquerie visant le groupe privé.

Que les experts de France Télécom aient été ainsi trompés, pendant des années et pour des montants aussi élevés provoque évidemment quelque perplexité. Mais la direction de l'entreprise affirme aujourd'hui en privé sa rancœur d'avoir été abusé par un groupe industriel qui s'est bâti grâce aux commandes publiques. Fonctionnant ou non à l'insu de France Télécom, le système mis en place à Alcatel pour fausser les contrôles des prix de vente des centraux régulièrement opérés par son principal client était, en tout cas, bien rodé. Il s'agissait de *« priver France Télécom d'un moyen de contrôle »* en majorant *« sous le vocable « Mise au point (MAP) », les prix de revient standards du matériel de manière non conforme à la réalité »*, note le rapport remis il y a une semaine au juge d'Huy. En clair : des provisions pour aléas étaient intégrées dans les prix standards prévisionnels établis en début d'année, afin de parer à tout élément de production imprévu ; mais les écarts de « mise au point » entre ces prix de départ et les prix effectifs des produits n'étaient pas déduits en fin d'année, lors de leur présentation au contrôle de France Télécom. *« Compte tenu de leur ampleur, la majoration des coûts standards est susceptible d'avoir eu une incidence sur les négociations de prix intervenues entre Alcatel CIT et France Telecom »*, conclut l'expertise.

Quelle est la destination finale des centaines de millions de francs de « surprofits » ainsi dégagés par Alcatel-CIT ? Que masquent les flux financiers partant de la société-mère vers certaines sociétés installées hors de France ? Des versements de pots-de-vin destinés à obtenir des marchés en France ou à l'étranger ? Des sommes destinées à renflouer des filiales déficitaires ? Des financements politiques ? Une batterie de questions n'a pas tardé à surgir après la moisson de documents saisis le 13 octobre lors de la perquisition au siège de Vélizy.

La pertinence de la piste politique s'est encore accentuée lorsqu'une autre instruction judiciaire, conduite à Rennes par le conseiller Renaud Van Ruymbeke, a indiqué que l'une des nombreuses filiales d'Alcatel – la société suisse Alcatel Standard AG – aurait alimenté la « caisse noire » du Parti républicain par un virement de 3,2 millions de francs au profit d'une société-écran panaméenne (*le Monde* du 15 novembre). Du même coup, les liens étroits tissés par Alcatel avec les pouvoirs politiques, les sympathies de Pierre Suard avec le RPR, voire le passage d'Edouard Balladur entre 1977 et 1986 à la tête de la Générale de services informatiques (GSI, filiale d'Alcatel), sont désormais entrés de plain-pied dans le dossier instruit par le juge d'Huy.

De sorte que les investigations s'orientent désormais vers d'éventuels circuits internationaux de financements occultes que pourraient dissimuler les mouvements de dizaines de millions de francs ayant atterri sur les comptes de filiales établies en Suisse. Ceux des filiales d'Alcatel installées dans la ville de Zug, par exemple, où est notamment domiciliée Alcatel ITS AG, la structure centrale d'achats fournissant en pièces diverses (des boulons aux composants électroniques) l'ensemble des sociétés du groupe dans le monde entier. Ou encore la société Promco, installée à Londres, à laquelle Alcatel a notamment facturé des études et recherches en tous genres avant sa liquidation survenue en début d'année. Pour démêler un tel écheveau, le juge d'Huy pourrait être conduit à demander des commissions rogatoires internationales lui permettant de vérifier la régularité des flux financiers sur les comptes de sociétés alimentés par les superprofits d'Alcatel CIT.

ERICH INCIYAN

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a cinquante ans, la libération de Tirana par la résistance albanaise.

Livres politiques, par André Laurens : « Seigneurs et écuyers en confidence » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

L'élection d'un Hutu à la tête du Parlement ravive les tensions au Burundi

Cet état africain est entré de nouveau, vendredi 2 décembre, dans une grave crise politique après l'élection – vivement contestée par l'opposition – de Jean Minani, un Hutu, à la présidence de l'Assemblée nationale. Son arrivée à la tête du Parlement risque de compromettre le fragile équilibre instauré depuis le mois de septembre *(page 4)*.

POLITIQUE

Une partie de l'UDF refuse les nouvelles adhésions à l'Union européenne

L'Assemblée nationale a examiné, vendredi 2 décembre, le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de l'Autriche, la Suède et la Finlande à l'Union européenne. La discussion a mis en évidence des divergences au sein du groupe UDF, une minorité, proche des thèses de Valéry Giscard d'Estaing, refusant que ces nouvelles adhésions interviennent avant la réforme des institutions de l'Union. Le vote sur ce texte est prévu mardi 6 décembre *(page 8)*.

CULTURE

Les Transmusicales de Rennes, marathon des avant-gardes du rock

Du 1er au 3 décembre, le festival rennais offrait au public trente-quatre bars où se sont produits des groupes français en devenir, des rappeurs qui « tchatchaient » au pied des cités, et une vague de concerts-vedettes d'obédience rock, avant de terminer la nuit sur des rythmes plus noirs et danser jusqu'au petit matin. Les programmateurs, Hervé Bordier et Jean-Louis Brossard, pistent les avant-gardes du rock et font des « Trans » la plus belle vitrine en France des musiques de demain *(page 13)*.

ECONOMIE

Le Japon renoue avec la croissance

La reprise se confirme au Japon : le produit intérieur brut (PIB) nippon a augmenté de 0,9 % au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 3,7 % en rythme annuel, a annoncé vendredi 2 décembre l'Agence de planification économique. Cette bonne performance entre juin et septembre s'explique par un regain de la consommation privée. *(page 15)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMERO

L'Economie

Les dirigeants des Etats des deux Amériques vont se réunir du 9 au 11 décembre à Miami. Donneront-ils un nouvel élan à la libération des échanges dans le nouveau monde ? Entré en vigueur le 1er janvier 1994, l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Mexique, les Etats-unis et le Canada a dopé le commerce, mais n'a pas apporté les investissements attendus. Le grand projet de George Bush n'est plus une priorité pour son successeur et le sud du continent cherche de nouveaux partenaires

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 3 décembre1994 a été tiré à 457 106 exemplaires

Après un dessin contesté sur le sida

Martin Veyron va cesser de collaborer à « InfoMatin »

Une rencontre entre André Rousselet, actionnaire principal du quotidien *InfoMatin*, et le dessinateur Martin Veyron, devrait avoir lieu lundi 5 décembre. A la suite d'une médiation de la rédaction en chef, M. Rousselet est revenu sur sa décision de rencontrer Martin Veyron pour un entretien préalable devant aboutir à un licenciement pour faute grave et il a accepté de le rencontrer pour un « entretien informel ». Mais la fin de la collaboration de Martin Veyron au quotidien, qu'elle soit immédiate ou retardée de quelques jours, est acquise.

M. Rousselet lui reproche un « strip » publié lors de la journée mondiale du sida, qui usait d'un jeu de mots envers les homosexuels (*le Monde* du 3 décembre). Contrairement à ce que nous avons écrit, ce n'est pas la rédaction en chef – qui n'avait pas relu ce « strip » –, mais Martin Veyron lui-même qui a pris la précaution de lui donner pour titre « Politiquement incorrect », le jeu de mots utilisé (« on perd les pédales » étant selon lui polysémique. La rédaction s'émeut quant à elle d'une « censure » à l'encontre de Martin Veyron. M. Rousselet avait mis dans la balance le départ du dessinateur ou la fin de son soutien à *InfoMatin*.

L'écrivain bangladais rentre en Suède où elle vit en exil

Les dix jours de Taslima Nasreen en France

L'écrivain bangladais Taslima Nasreen, condamnée à mort dans son pays par des fondamentalistes musulmans, devait rentrer, samedi 3 décembre, en Suède, où elle vit en exil depuis le mois d'août. Au cours de sa visite – sous haute protection –, elle a été reçue par le président de la République et par plusieurs ministres. Elle a en outre rencontré de nombreux intellectuels, mais aussi son public de lecteurs.

C'est un geste de Taslima Nasreen, un simple mouvement de la main répété au hasard des rencontres publiques, qui résume le mieux les paradoxes de son voyage à travers la France. En passant ses doigts sur son front, d'une manière pleine de grâce et de lassitude, en fermant parfois les yeux comme pour se recueillir ou pour échapper à ceux qui l'entouraient, l'écrivain bangladais semblait exprimer tour à tour de la joie, du soulagement et une forme de vertige mêlé d'incompréhension. Au terme de dix jours d'entretiens privés, de débats et de conférences, cette jeune-femme de trente-deux victime d'une *fatwa* devait repartir pour la Suède, emportant avec elle les impressions d'un séjour au cours duquel elle a *été* tout à la fois adulée et utilisée.

Le bonheur, sans doute, fut celui de draîner des courants d'amour, de sympathie ou tout simplement d'intérêt qui contribuent peut-être à adoucir son isolement, ne fut-ce que pour quelques jours. Cette solitude, elle l'a mentionnée sans s'apitoyer sur son sort, indiquant qu'elle admettait de *« sacrifier* [sa] *vie à la lutte contre l'obscurantisme »*. Les manifestations d'amitié la réchauffent, a-t-elle expliqué, lui donnent de la *« force »* pour continuer son combat. Elles élèvent aussi un fragile rempart contre les terroristes qui la menacent, en installant sa cause sur le devant de la scène. Elles lui assurent, enfin, la notoriété qui lui sera nécessaire pour poursuivre son chemin, notamment en termes financiers, grâce à la vente de ses ouvrages. Car il n'est pas dit que la Suède, où elle est exilée, continuera éternellement de lui offrir le gîte et le couvert.

Souvent exprimés de façon très passionnelle, les marques d'affection et les remerciements adressés par le public à Taslima Nasreen ont aussi montré que l'écrivain supporte une charge symbolique extrêmement importante. Cet aspect de sa visite a été mis en lumière par les messages bouleversants des femmes algériennes, – notamment au cours des rencontres organisées par la FNAC à Paris, Strasbourg et Marseille, – mais également par les réactions du public français. Comme si, dans un pays où les droits de la femme et la laïcité sont, théoriquement, garantis, certaines paroles étaient encore d'actualité.

Exprimées dans des termes que presque plus personne ici n'ose employer, de crainte d'être taxé d'archaïsme ou de naïveté, ce sont ces déclarations qui ont soulevé le plus d'enthousiasme. A entendre cette jeune-femme au ton grave et monocorde, une phrase de Georges Bataille venait à l'esprit : *« Nous avons cessé d'être à la hauteur de vérités premières, mais elles ne cessent pas d'être pour autant »*.

Par son combat *« contre l'oppression »* Taslima Nasreen apporte donc en France un vent de courage et une prise de conscience dont on a pu, au cours de ce séjour, mesurer la force. Mais parce qu'elle représente un symbole, parce que son courage la dresse contre des ennemis qui ne menacent pas uniquement le peuple bangladais, elle n'a pas seulement été acclamée, reconnue par le public venu l'entourer. Mais, en la traînant de réception en rendez-vous avec des hommes politiques – de Jacques Chirac à François Mitterrand, en passant par Jacques Toubon, – propulsée dans des débats d'idées auxquelles son absence de discours théorique ne la préparait pas toujours, on s'est aussi servi d'elle, comme si sa personne comptait parfois assez peu.

Autre victime des fondamentalistes, Salman Rushdie, s'il n'a jamais bénéficié d'une visite aussi longue et aussi publique, n'a jamais donné ce sentiment. Est-ce parce qu'il est un homme et un intellectuel brillant, qui sait débattre ? Taslima Nasreen, elle, a parfois laissé l'impression d'une prisonnière, avançant sur scène entre des policiers, comme si l'enthousiasme des autres l'enfermait dans sa propre image.

RAPHAËLLE RÉROLLE

▶ **Lire aussi p. 6 la déclaration au *Monde* du professeur Minkowski sur son voyage au Bangladesh.**

Malentendus

On aurait dit Cendrillon, un peu avant minuit. Pour sa dernière soirée, en privé, à Paris, vendredi 2 décembre, Taslima Nasreen n'avait plus rien de la jeune femme impassible qui en avait désarmé plus d'un, avec ses phrases très simples, lancées comme des pierres. Cette fois, le régiment des gardes du corps était tenu un peu à l'écart, elle n'avait pas à s'éclipser, comme à l'issue des rencontres publiques, par la petite porte du fond de la salle.

On aurait dit qu'elle oubliait son destin trop grand pour elle. Elle se levait sans prévenir, glissait d'une pièce à l'autre en s'approvisionnant de petits fours et de cigarettes, allait là où les rires se faisaient le plus entendre, racontait au passage son entretien de la veille avec François Mitterrand et s'attardait avec une joie enfantine, sur les pêcheurs de Marseille, *« qui (l')avaient reconnue »*.

Pourtant, dans les FNAC de Paris, de Strasbourg et de Marseille, à la Mutualité, sur les plateaux de télévision, à Paris-VII ou au Centre Pompidou, chacun la tirait à hue et à dia. Entre les intellectuels s'acharnant à la faire correspondre à l'idée qu'ils se faisaient de son symbole, et ceux qui se pressaient pour voir de près, tout émoustillés, une vedette d'autant plus grisante qu'elle était en danger de mort, Taslima Nasreen semblait, très calmement, « à côté ».

Qui attendait-on, au juste ? Elle déroutait : on l'aurait voulue théoricienne, surprenante, éloquente. Impassible sous son sari flamboyant, elle avait une imperturbable simplicité, un bon sens presque brutal. On l'interrogeait sur la question du voile islamique en France, sur l'Algérie, sur sa conception de l'Islam, du droit des femmes, du fanatisme, de la laïcité, du libéralisme, et même sur la maternité après la ménopause... *« Ils me posaient des grandes questions,* s'étonne-t-elle. *Je connais bien le Bangladesh, mais comment pourrais-je apporter des solutions aux problèmes du monde entier ? »*

Elle sourit, l'air de ne pas s'en laisser conter. *« Moi, j'aurais voulu marcher dans Paris, aller au restaurant, faire tout ce que vous faites. J'ai vu un peu Paris à travers la fenêtre de ma voiture. Je voudrais bien revenir. Mais si à chaque fois je coûte si cher, ça ne vaut pas la peine ! Par ailleurs, je n'oublie pas que je suis un écrivain, que je dois continuer ma lutte. Sinon, je meurs moralement, et cela, c'est pire que mourir vraiment. »*

Avec son regard d'enfant grave, Taslima Nasreen se dit prête à retourner dans son pays pour y être emprisonnée et jugée, à condition d'obtenir l'assurance de ne pas y être tuée. En attendant, elle regagne son exil suédois. *« Je suis un peu triste, car là-bas, je suis seule. Mais ici, j'ai vu le cœur des gens. Cela me suffit. »*

MARION VAN RENTERGHEM

